



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## **La Bibliotheque Des Predicateurs**

Qui Contient Les Principaux Sujets De La Morale Chrétienne, Mis par ordre  
alphabétique

P - Z

**Houdry, Vincent**

**Lyon, 1717**

Penitence Vertu. La nécessité, l'efficace, & les conditions de la penitence.

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-75888](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-75888)

# PENITENCE.

VERTU. LA NECESSITE, L'EFFICACE, ET LES  
Conditions de la Penitence, &c.

## AVERTISSEMENT.

**N**ous trouvons dans les anciens Peres, & dans l'usage de l'Eglise deux sortes de Penitences, outre celle qui est Sacrement, & qui en porte le nom: l'une que nous pouvons appeler une Penitence de conversion, qui consiste à se repentir de ses pechez, à en concevoir une vive douleur, & une resolution sincere de ne les plus commettre; l'autre qu'on peut aussi appeler une Penitence d'expiation, dont l'office proprement est d'expié le reste des pechez, mesme pardonnez dans le Sacrement, par des œuvres satisfactoires. C'est de cette seconde espece, si connue dans les premiers temps de l'Eglise, & presentement presque inconnue des Chrétiens, que nous parlons ici, après avoir amplement traité de la Penitence de conversion, soit vertu, soit Sacrement, sous des titres separez.

La Penitence donc prise en ce sens, sçavoir, pour l'expiation, & la satisfaction de nos crimes, quoi qu'on ne la doive point separer de la douleur de les avoir commis, parce que c'est ce qui la doit animer, & qui en fait tout le merite; la Penitence, dis-je, prise en ce sens, est proprement celle dont parle si souvent l'Evangile, quand il nous exhorte à faire des fruits dignes de penitence; celle que les Prophetes prêchoient dans l'ancienne Loi; celle qui fait le sujet des Sermons, & des Homelies des saints Peres, & à laquelle les Prédicateurs doivent exhorter leurs Auditeurs: non qu'il faille la separer de la componction, & de la douleur interieure des pechez, mais parce qu'elle doit passer jusqu'à l'exterieur, par des peines volontaires pour satisfaire à la justice divine. Ainsi supposant toujours que cette penitence exterieure est une marque & un effet de l'interieure, nous avons ramassé ce que nous avons trouvé de plus fort & de plus remarquable, sur la necessité, le pouvoir, l'efficace, les conditions de cette penitence; sur la maniere de la faire, & sur l'utilité qu'on en retire.

## PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Desseins, & Plans de Discours sur ce sujet.

**I.** **P**OUR reduire une matiere aussi vaste qu'est celle de la penitence, à un juste dessein, je ne me contente pas de la restreindre à cette partie qu'on nomme la satisfaction; mais je renferme encore ce qu'il y a de plus important sur la penitence en general, à ces deux propositions. 1°. A la necessité de faire penitence pour nos pechez, en vous faisant voir sur quoi est fondée l'obligation de les expier par des peines volontaires, quoi qu'ils aient été remis par le Sacrement de penitence. 2°. Quelle doit être cette penitence, c'est-à-dire, les conditions qu'elle doit avoir.

Pour ce qui regarde la premiere, après avoir supposé que dans tout peché mortel il y a la coulpe, qui est l'offense & l'injure qui est faite à Dieu, & la peine que le pecheur a encourue par son peché: & de plus que Dieu en remettant l'offense à ce pecheur, ne remet pas toujours toute la peine qui est due au peché; mais la change seulement d'éternelle en temporelle, qu'il laisse à payer au pecheur, par la vertu de penitence, qui pour ce sujet fait la fonction, & tient la place de la justice divine. Je dis que la penitence prise en ce sens est nécessaire à un Chrétien. 1°. Parce que le peché n'est pas entierement pardonné par le Sacrement; puisqu'il reste une grande partie de la peine qui n'est pas remise, & qui reste encore à payer. Il s'ensuit donc que la justice divine exige que le pecheur supplée à ce qui manque aux souffrances de Jesus-Christ, comme parle S. Paul. Secondement, parce que ne pouvant sans une re-

velation particuliere, avoir une certitude infaillible que le peché nous soit remis, & pardonné quant à la coulpe, rien ne nous en peut donner une plus grande certitude morale que la satisfaction que nous en faisons, parce que c'est ce qui marque plus certainement la douleur & le regret que nous concevons d'avoir offensé Dieu. Troisièmement, parce que la justice divine, qui partage avec la misericorde la destruction entiere du peché, doit être satisfaite en cette vie, ou en l'autre; & ainsi, comme tout peché doit être puni, ou de Dieu, qui en tirera un jour une levere vengeance, ou par le pecheur même; il est hors de doute que pour éviter le severe châtiement que Dieu en doit tirer, il faut l'expier en cette vie par la penitence, qui toute levere qu'elle puisse être satisfera Dieu à moins de frais.

Pour la seconde Partie, Si on veut sçavoir quelle doit être cette penitence, & quelles en sont les conditions. Je dis 1°. qu'elle doit être severe & rigoureuse pour satisfaire à la justice divine dont elle tient la place. 2°. Qu'elle doit être constante & continuelle, & durer autant que le souvenir du peché. 3°. Qu'elle doit être proportionnée à la grandeur, à la multitude, & à la qualité des pechez.

1°. LA confiance que le pecheur doit avoir en la vertu de la penitence, comme en un remede infaillible, & un puissant moyen de reparer les pertes qu'on a faites; mais cette confiance doit être fondée sur la misericorde de Dieu qui nous a donné le moyen d'appai-

fer & de satisfaire sa justice, en faisant des fruits dignes de penitence. 2°. La défiance que le pecheur doit avoir de sa lâcheté, dans la juste crainte de ne pas faire des fruits dignes de penitence, en se ménageant trop, &c. *Pris des Essais de Sermons pour la Dominicale, Tome premier.*

III.

1°. LA penitence prise pour la satisfaction, & l'expiation des pechez, doit être proportionnée à la grandeur & à la qualité des pechez. 2°. Le moyen de mettre cette juste proportion, autant que notre état, & notre foiblesse le peuvent permettre. *Pris des mêmes Essais, dans le même Tome.*

IV.

1°. LA penitence guerit les playes du peché, & en efface jusqu'aux cicatrices qui demeurent après même qu'il est remis. 2°. Elle repare les pertes du peché, les merites que nous avons perdus, la ferveur de notre charité, la bienveillance speciale de Dieu, en éloignant les restes de sa colere. 3°. Elle délivre des peines que meritoit le peché, en satisfaisant pleinement à la justice divine. *Pris des mêmes Essais pour l'Avent.*

V.

1°. LES devoirs de la Religion obligent tous les Chrétiens à faire penitence. 2°. Les exercices de la penitence facilitent aux Chrétiens tous les devoirs de la Religion, quelque penibles qu'ils soient.

VI.

1°. IL n'y a rien de plus juste & de plus raisonnable, que les satisfactions que le Seigneur exige du pecheur, qui a offensé la divine Majesté; en faisant voir que toutes les austeritez que nous pouvons pratiquer sont peu de chose en comparaison des châtimens que nous avons meritez. 2°. Rien n'est plus engageant que la bonté avec laquelle Dieu reçoit le pecheur, qui retourne à lui, & qui est resolu de venger les injures qu'il a faites à ce Dieu de misericorde par des peines volontaires.

VII.

1°. NOTRE propre intérêt nous rend la penitence nécessaire, pour éviter les peines dûes à nos pechez, & pour les autres avantages que nous retirons de cette vertu. 2°. La grace nous la rend facile, & nous fait mépriser toutes les difficultez qui se rencontrent dans l'exécution de nos genereux desseins, comme nous voyons dans ces anciens penitens qui ont pratiqué des austeritez effroyables. *Horum vita horrorem mihi incutit*, comme parle un saint Pere. 3°. La gloire qui suit la penitence, & qui en est le prix, nous la rend aimable, & précieuse, toute austere & affreuse qu'elle paroisse aux autres: *Felix penitentia, qua talem mihi gloriam promeruit*, dit un jour un grand Saint qui apparut glorieux à Sainte Therese, après sa mort.

VIII.

1°. RIEN n'est plus nécessaire à un Chrétien que la penitence; parce que rien n'assure davantage son salut, en réparant les maux que lui ont causés ses pechez, en éloignant les occasions d'en commettre de nouveaux, & en lui donnant le moyen de satisfaire pleinement à la justice de Dieu. 2°. Rien de plus rare & de plus mal pratiqué que la penitence; puisque, comme dit un saint Pere, les défauts que l'on commet en la faisant ont besoin d'être expiez par une autre penitence.

IX.

1°. LES plus grandes rigueurs, & les plus rudes austeritez de la penitence, sont douces ou legeres à ceux qui étant touchez de Dieu conçoivent la multitude & la griéveté de leurs crimes. 2°. Les fruits de la penitence nous doivent faire tout entrepren-

dre pour en jouir.

C'EST le sentiment des Peres & des Interpretes, que la penitence nous est representée par cette fameuse Piscine dont il est parlé dans l'Evangile; les rapports en sont tout-à-fait justes; mais les raisons pour lesquelles tous ceux qui s'y jettent ne sont pas gueris, sont: 1°. Parce qu'on ne s'y jette pas assez tôt, la plupart des pecheurs languissent sur le bord, comme le Paraitique qui y avoit demeuré trente-huit ans, sans trouver une main favorable qui le jettât dedans. 2°. Parce qu'on ne s'y jette pas assez avant, on n'entre pas serieusement dans l'esprit de penitence, on ne fait qu'une legeré satisfaction pour ses pechez.

X.

1°. LA fin & le motif de notre penitence étant d'appaier la colere d'un Dieu offensé, & de satisfaire à sa justice, de là l'on doit juger combien cette penitence doit être exacte, severe, & éloignée de tous ces ménagemens que presque tous les pecheurs y apportent. 2°. La mesure & la regle que nous devons observer dans notre penitence, est de la proportionner à la grandeur & à la multitude de nos pechez, puisqu'il est évident que ceux qui ont plus souvent & plus grièvement offensé la divine majesté, ont aussi besoin de l'appaier par de plus grandes satisfactions. 3°. Le fruit & l'effet de la penitence est de recouvrer entierement l'amitié de Dieu, la paix de la conscience, la joye interieure, &c.

XI.

1°. LA prédication de l'Evangile ayant commencé par la prédication de la penitence, la premiere chose à quoi les Chrétiens doivent penser pour faire leur salut, & jouir du bienfait de la venue du Sauveur, c'est la penitence; & les raisons qui montrent que c'est par là qu'il faut commencer sont évidentes, & viennent en la pensée de tout le monde. 2°. Les moyens que nous avons, ou que Dieu nous envoie, & les manieres differentes dont on peut faire penitence, montrent qu'il n'y a point d'excuses, ni de prétextes qui nous en puissent dispenser.

XII.

ON peut faire voir trois choses dans la penitence, qui peuvent faire le partage d'un discours.

1°. Qu'il est juste de satisfaire par la penitence à la justice de Dieu que nous avons offensé: les raisons en sont prises de la grandeur, de notre bassesse, & de notre indignité; de l'injure, & du tort que le peché fait à ce Souverain, dont il viole tous les droits. 2°. La nécessité indispensable qu'a le pecheur de faire penitence, pour les raisons que nous avons apportées ailleurs. 3°. L'utilité incomparable que nous recevons de la penitence, & les fruits qui nous en reviennent & qui sont assez connus. Ainsi l'équité de la penitence, la nécessité de la penitence, & l'utilité de la penitence, sont les trois points d'un discours sur ce sujet.

LA penitence doit être rude & severe. 1°. Pour appaier la colere de Dieu, & satisfaire sa justice. Car c'est la premiere chose à quoi la penitence nous engage. 2°. Pour changer de vie, & en mener une toute opposée à la maniere dont nous avons vécu jusqu'alors. 3°. Pour rompre nos attachemens, & nous separer des choses qui nous tiennent le plus au cœur; qui peut nier que ces trois choses ne nous coûtent beaucoup, & qu'il ne faille se faire de grandes violences pour en venir à bout? *Pris du Pere Masson Prêtre de l'Oratoire, treizième Sermon de l'Avent.*

NB

**XV.** Ne parlons point de la severité de la penitence par rapport à ses ministres, laissons aux Prelats le soin de remedier aux abus qui s'y glissent, soit par un excés de severité, soit par un excés de relâchement. Je dis, 1<sup>o</sup>. Que la penitence considerée par rapport à nous, doit être severe & exacte; c'est ma premiere proposition. 2<sup>o</sup>. J'ajoute que cette severité de la penitence considerée de la sorte, n'a rien qui nous doive rebuter; c'est la seconde proposition. Dans la premiere, vous verrez que la severité d'un pecheur envers soi-même est quelque chose d'essentiel à la penitence. Et dans la seconde, combien le pecheur est injuste de ne pas vouloir embrasser la penitence à cause de sa severité. *Pris des Sermons imprimez sous le nom du P. Bourdaloué, Sermon pour le Vendredi de la cinquieme Semaine.*

**XVI.** La penitence entant que vertu, soit qu'elle soit jointe au Sacrement qui en porte le nom, ou qu'elle en soit separée, comprend deux choses.

La premiere, est de quitter le peché par un veritable changement de vie. La seconde, de l'expié par des peines volontaires, selon ces paroles de l'Evangile: *Prædicans baptismum penitentia in remissionem peccatorum.* La premiere pourvoit à l'avenir par une vie plus sainte & plus reguliere; la seconde satisfait pour le passé. L'une nous reconcille avec la divine Majesté, en changeant le cœur, & ensuite la vie du pecheur; l'autre prévient la vengeance que Dieu en tiroit un jour. *Pris de l'Auteur des Sermons sur tous les Sujets de la Morale Chrétienne, Sermon dix-neuvieme de l'Avent.*

**XVII.** L'ESPRIT de penitence consiste particulièrement en deux choses.

La premiere, dans un desir sincere de satisfaire à Dieu par la mortification du corps, par un motif de douleur & de componction pour les pechez qu'on a commis.

La seconde, dans une mortification continue de ses passions, & de ses inclinations déreglées, pour empêcher qu'on ne retombe dans le même état dont on est sorti.

**XVIII.** 1<sup>o</sup>. LA plupart des pecheurs refusent absolument de faire penitence, ou la font le plus tard qu'il leur est possible, pour les difficultés qu'ils y trouvent & qui les rebutent; pour le respect humain qui les arête sur le point de commencer; pour les attachemens qu'il leur faut rompre. 2<sup>o</sup>. La plupart de ceux qui la font, ou plutôt qui semblent la faire, la font mal, parce qu'ils ne la font qu'imparfaitement, & d'une maniere qui ne répond nullement à la grandeur & à la qualité de leurs crimes.

**XIX.** L'ECRITURE remarque au sixieme chapitre de la Genèse, que Dieu se repentit d'avoir fait l'homme, & Tertullien remarque qu'il nous donna alors un exemple de ce que la penitence doit faire en nous, par ce qu'elle fit alors dans le cœur de Dieu: *Pœnituit eum, quod fecisset hominem.* Sur quoi il faut remarquer que Dieu fit trois choses que nous devons imiter dans notre penitence.

La premiere, fut de se repentir d'avoir fait cet homme. La penitence nous doit faire faire la même chose, c'est-à-dire, nous faire repentir de nous être rendus pecheurs; car l'homme pecheur est notre ouvrage.

La seconde chose que fit Dieu, fut de s'éloigner de cet homme pecheur: *Non permanebit spiritus meus in homine, quia caro est.* La

*Tome IV.*

penitence nous fait faire cette seconde chose; car elle nous fait prendre la résolution de rompre avec l'homme pecheur, & de nous éloigner de sa maniere de vie, le plus qu'il nous sera possible.

La troisieme chose enfin que fit Dieu, fut d'exterminer le pecheur: *Delebo hominem.* *Ibidem.* Aussi la troisieme chose que nous fait faire la penitence, est de détruire & de ruiner l'homme pecheur. *Pris du Pere Masson, trente-unieme Sermon de l'Avent.*

La penitence pour être sincere & veritable, doit faire des fruits dignes de penitence, c'est-à-dire, de bonnes œuvres & des œuvres satisfactoires. 1<sup>o</sup>. Pour l'interêt de Dieu, dont la penitence entreprend de reparer la gloire. 2<sup>o</sup>. Pour l'interêt du pecheur, qu'elle entreprend de rétablir en son premier état. *Pris du Pere Texier, dans son Avent.*

LA penitence se doit faire par rapport à trois temps qu'elle doit envisager. 1<sup>o</sup>. Par rapport au passé, elle nous doit faire concevoir de la douleur des pechez que nous avons commis. 2<sup>o</sup>. Par rapport au present, elle nous doit faire faire un parfait changement de vie. 3<sup>o</sup>. Par rapport à l'avenir, elle nous doit porter à venger sur nous-mêmes les pechez commis pour satisfaire à la justice de Dieu. *Pris de l'Auteur des Discours Chrétiens; Tome 3.*

POUR faire des fruits dignes de penitence. 1<sup>o</sup>. Il faut retrancher la maniere du peché, ce luxe, ces festins, ces entretiens inutiles & dangereux. 2<sup>o</sup>. Il faut détruire, & reparer les effets du peché; les mauvaises habitudes, l'averfion que nous avons pour les choses de Dieu, l'endurcissement du cœur, &c. 3<sup>o</sup>. Nous appliquer les remedes du peché, la mortification interieure & exterieure, l'humiliation, &c. *Pris du Pere Bourdaloué, dans un Sermon du Carême.*

DEUX sortes de personnes envisagent différemment la penitence.

Les premiers, se contentent d'une satisfaction legere, après des offenses grièves & reiterées, & ceux-là sont bien éloignés de faire des fruits dignes de penitence.

Les seconds, se rebutent d'abord d'une vertu si necessaire, & n'en considerent que la severité, sans faire aucune attention aux avantages qu'on en retire. Il faut instruire les uns, & leur faire connoître, que la penitence doit être rigoureuse pour être agréable à Dieu. Ensuite je satisferai les autres, en leur faisant connoître les avantages de cette excellente vertu. *Pris de l'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, dans la Dominicale, pour le quatrieme Dimanche de l'Avent.*

LA penitence n'est solide, ni recevable qu'autant qu'elle est efficace, & elle n'est efficace que par les fruits qu'elle produit: *Facite fructus dignos penitentia.* Je reduis ces fruits à trois.

Le premier, que la penitence efficace est celle qui retranche la cause du peché.

Le second, celle qui repare les effets du peché.

Le troisieme, celle qui assujettit le pecheur aux remedes du peché. Trois caracteres, qui font d'une part la perfection de la penitence, & de l'autre, la sûreté morale du pecheur penitent. *Le Pere Bourdaloué, dans ses veritables Sermons, second Avent, Sermon de la penitence.*

- XXV. LES conditions de la penitence. 1°. Elle doit être sincere. 2°. Elle doit être rigoureuse, autrement ce n'est plus penitence. 3°. Elle doit être entreprise par un motif d'amour de Dieu, par un regret de l'avoir offensé, & par un desir de lui satisfaire.
- XXVI. LE ciel, la terre, & l'enfer nous avertissent de faire penitence. 1°. Le ciel n'est que pour ceux qui ont conservé leur innocence, ou qui ont expié leurs pechez par la penitence; nous n'y entrerons jamais que par l'une de ces deux voyes. 2°. La terre, & le tombeau, où nous devons bientôt entrer, & alors il n'y aura plus de temps de faire penitence. 3°. L'enfer, qui nous est préparé si nous ne faisons une véritable penitence de nos pechez; & l'on peut dire que l'enfer est proprement la demeure des impenitens.
- XXVII. 1°. IL y a des pecheurs qui meurent dans une impenitence actuelle. 2°. Il y en a qui meurent dans la privation de la penitence. 3°. Il y en a qui meurent dans une fausse penitence.
- XXVIII. SUR la penitence des Ninivites. 1°. La verité de la penitence des Ninivites confond la fausseté de la penitence des Chrétiens. 2°. La rigueur de la penitence des Ninivites confond le relâchement de la nôtre. 3°. La promptitude de la penitence des Ninivites confond notre retardement.
- XXIX. FAIRE penitence, c'est changer d'esprit, de cœur, & de vie. Trois devoirs essentiels à la penitence. Changer d'esprit, c'est le principe de la penitence; changer de cœur, c'est l'essence de la penitence; changer de vie, & de conduire, c'est l'effet de la penitence. Et pour expliquer plus clairement ces devoirs: 1°. Changer d'esprit, c'est mépriser dans l'état de penitence, tout ce qu'on avoit estimé dans l'état du peché, & estimer tout ce qu'on avoit méprisé. Premier Point. 2°. Changer de cœur, c'est haïr tout ce qu'on avoit aimé, & aimer tout ce qu'on avoit haï. Second Point. 3°. Changer de mœurs, de vie & de conduire, c'est sur ce qu'on pratiquoit, & pratiquer ce qu'on fuyoit. Troisième Point. *Pris du Sermon du Pere de la Rue, pour le Jeudi de la semaine de la Passion.*
- LA penitence chrétienne doit être: 1°. XXX. Une penitence d'expiation pour satisfaire aux pechez passez. 2°. Une penitence de précaution pour prévoir les pechez futurs. 3°. Une penitence de réparation par des vertus contraires aux pechez que l'on a commis.
- C'EST une erreur de croire que la penitence n'est nécessaire qu'aux grands pecheurs, & ce n'est pas un moindre erreur de s'imaginer que la mortification n'est que pour les parfaits. 1°. Si nous sommes pecheurs, nous sommes obligez de faire penitence, pour tâcher de fléchir la justice de Dieu, & d'obtenir de sa misericorde le pardon de nos crimes. 2°. Si nous sommes assez heureux pour n'avoir jamais perdu l'innocence, la mortification nous est encore nécessaire pour conserver ce précieux tresor. Nous avons peché, nous pouvons pecher; voilà deux puissans motifs qui nous engagent à mener une vie penitente. XXXI.

## PARAGRAPH E S E C O N D .

*Les sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.*

Les Saints  
Peres.

Saint Augustin a fait un livre, de *vera & falsa penitentia*; quoi que les critiques prétendent que ce livre soit d'un autre Auteur, nous ne laisserons pas de le citer sous son nom.

Le même, *Epist. ad Seleucianum*, montre que la penitence d'un Chrétien, doit être continué, & durer toute la vie.

Le même, *l. 21. de Civit.* fait voir par l'exemple des Ninivites, ce que fait la penitence dans les pecheurs qui ont conçu une véritable douleur de leurs crimes.

Le même, *Serm. de Adamo*, montre que le véritable penitent doit satisfaire à la Justice divine & par l'esprit & par le corps.

Le même, *Serm. 5. de Litanis*, montre l'utilité de la penitence.

Le même, ou quelque autre Auteur, *lib. de Spiritu & anima*, montre que celui qui s'est permis des choses défendues, doit s'abstenir de celles qui sont permises, afin de faire penitence.

Le même, dans le livre, de *vera & falsa penitentia*, montre quels sont les fruits de la véritable penitence.

Le même, *Sermone 50. de tempore*, montre que la penitence est sterile sans la pratique des bonnes œuvres.

Le même, *Serm. 41. de Sanctis*, montre quelle doit être la penitence qu'on doit faire pour des pechez griefs.

Le même, *in Psalm. 44.* montre que Dieu differe ordinairement à punir les pechez, pour attendre les pecheurs à penitence.

Saint Ambroise a fait deux livres sur la penitence: dans le second, il montre combien

elle doit être rigoureuse.

Le même, dans l'Oraison Funebre de l'Empereur Theodose, loué ce Prince d'avoir fait une penitence publique.

Le même, *l. 1. de Penitentia c. 5.* montre que celui qui fait penitence, ne doit pas seulement exprimer sa douleur par des paroles, mais encore par ses actions; ce qu'il prouve encore plus au long dans le chapitre sixième.

Le même, au chapitre neuvième du même livre, répond à ceux qui croient faire penitence, en ne changeant rien dans leur maniere extérieure de vie.

Le même, *in Apologia sancti David, c. 8.* montre par l'exemple de ce Roi penitent, la maniere dont on doit faire penitence.

Saint Gregoire, *Homil. 21. in Evang.* explique ce que c'est que faire des fruits dignes de penitence.

Le même, *Epist. 39. ad Theodisiam Patriciam*, fait voir que c'est un abus de croire qu'après quelques années de penitence, on puisse reprendre la premiere maniere de vie qu'on menoit auparavant.

Saint Jérôme, *Epist. ad Eustoch.* dépeint les rigueurs de la penitence de sa mere sainte Paule.

Le même, *in cap. 2. Joëlis*, enseigne de quelle maniere il faut faire penitence, & implorer la misericorde de Dieu.

Le même, *in cap. 3. Jona*, propose l'exemple des Ninivites pour modele d'une véritable penitence.

Le même, *Epist. 1. ad Demetriadem*, enseigne le moyen de mener une vie penitente.

Saint Cyprien, *Serm. de Lapsis*, fait voir

quelle doit être la rigueur de la penitence de ceux qui retournent au sein de l'Eglise après avoir abjuré la foi.

Tertullien a fait un livre sur la penitence, dont nous rapporterons plusieurs passages dans le paragraphe quatrième.

S. Chrysologue, *Serm. 167.* montre combien la penitence des pechez commis après le baptême doit être severe.

S. Jean Climaque, *Gradu 5.* dépeint les austérités & les penitences affreuses qui se pratiquoient dans un Monastere, dont il avoit été témoin.

Saint Chrysostome, a fait plusieurs Homelies sur la penitence, en l'une desquelles il rapporte les effets & les avantages de cette vertu. Dans la troisième, qui est dans le cinquième Tome, que les rigueurs de cette penitence ne doivent pas nous détourner de la pratiquer. Dans la dixième, il parle de la penitence des Ninivites. Dans une autre, il rapporte les exemples de ceux qui se sont signalés par leur penitence, & qui par ce moyen ont obtenu misericorde.

Le même, dans l'Exhortation sur le chap. 8. de S. Matthieu, porte les hommes à se convertir, en leur promettant le pardon, s'ils font penitence; & dépeint la grandeur de la penitence de David.

Saint Jean Climaque, au livre qu'il a intitulé, de la penitence rigoureuse, fait une affreuse peinture de la penitence que faisoient de saints Religieux, & des étranges austérités dont il avoit été témoin.

S. Pierre Damien, dans la vie de Saint Romuald, parle des rigueurs de la penitence.

Saint Bernard, *Serm. de quadrupl. debito*, s'exhorte lui-même à faire une rude penitence pour les pechez.

Le même, *Serm. de duplici baptis.* exhorte puissamment les freres à la penitence.

Le même, *Serm. 31. de vigilia Nativ.* parle des degrez de la penitence, c'est-à-dire, par quelle voye elle porte les pecheurs à satisfaire à la justice de Dieu.

Le même, *Serm. de convers. ad Clericos*, exhorte à ne se point rebuter des rigueurs de la penitence.

Le même, *in libro qui dicitur modus bene vivendi*, exhorte sa sœur à la penitence & montre avec quels sentimens on la doit faire.

Le même, *Serm. 3. de Circumcisione*, montre qu'il est difficile de faire une véritable penitence, dans le tumulte, & parmi les affaires du siècle.

S. Basile, *Hom. 8. Tom. 1.* montre par l'exemple des Ninivites, que dans les calamitez publiques la penitence apaise la colere de Dieu.

Albert le Grand, *in Paradiso anima, verbo Penitentia.*

Grenade en parle dans le Traité de l'oraison, & de la consideration; & dans le memorial, Traité de la penitence & de la confession, ch. 1.

M. de Sainte Marthe, Prêtre, Tome 1. a fait un Traité de la necessité de la penitence.

Le Pere Bonal, dans le Chrétien du temps, Part. 3. c. 7. parle amplement de la penitence de l'ancienne Eglise, & justifie la conduite de celle d'aujourd'hui de s'être relâchée de cette grande rigueur.

Le Catechisme du Concile de Trente parle assez amplement de la satisfaction, au Traité du Sacrement de penitence.

Tome IV.

Le Pere Chahu, dans le livre intitulé, *la Science du Salut*, chap. 4. fait un long Traité de tout ce qui regarde la penitence, & dans l'article 7. de ce chap. il traite de la satisfaction.

Le Pere Haineuve, dans la troisième Partie de l'Ordre, Discours 27. parle de la penitence & de toutes les parties.

Bellarmin, *de gemitu Columba*, chap. 10. de la version du Pere Brignon.

Le Pere Dozenne, *Morale de Jesus-Christ* sur la penitence.

Le P. Gegou, livre intitulé: *L'usage du Sacrement de penitence*, fait un long Traité de la penitence, & de la satisfaction qu'on doit faire à la Justice divine pour les pechez qu'on a commis.

Le Pere Antoine de S. Martin de la Porte, dans la troisième Partie des Conduites de la Grace, Traité huitième, parle de la satisfaction enjointe par le Confesseur; des penitences publiques de la primitive Eglise, & de tout ce qui regarde cette matiere.

Le Pere Nepveu, premier Tome de ses Reflexions Chrétiennes, pour le quatorzième jour de Janvier, parle de la severité de la penitence & de la satisfaction. Le même, pour le douzième jour de Fevrier, traite de la même chose, & montre que la penitence doit être proportionnée au peché. Le même, pour le seizième jour de Mars, parle des fruits de penitence. Pour le neuvième jour de May, Tome second, il parle de la necessité de la penitence. Dans le troisième Tome, pour le sixième jour de Juillet, il compare la penitence de cette vie avec celle des damnés. Le même, pour le neuvième jour d'Août, montre que la penitence doit être proportionnée aux pechez. Le même, pour le neuvième jour de Septembre, parle de l'esprit de penitence. Tome quatrième, pour le treizième jour de Decembre, il parle de l'exercice de la penitence.

Tous ceux qui ont fait des Retraites, ont aussi parlé de ce sujet dans leurs Meditations, ou dans leurs Entretiens.

On trouve grand nombre d'anciens Sermons sur la penitence; & plusieurs en ont fait des Avents entiers; & parmi les nouveaux,

Monsieur Biroat a pris la penitence pour dessein & pour sujet d'un Aventure particulier.

Le P. Masson, Prêtre de l'Oratoire, en a fait trois Sermons de suite dans son Aventure.

Monsieur Biroat, Sermon pour le second Vendredi de Carême, parle uniquement de la penitence d'expiation.

Le P. Bourdaloue, dans les Sermons imprimés sous son nom, Sermon pour le Vendredi de la cinquième Semaine, parle de la severité de la penitence.

Le même, dans le Sermon de Sainte Madeleine, parle des conditions que doit avoir la penitence, sur le modele de cette sainte penitence.

Le P. Texier, Sermon pour le Mercredi de la première Semaine de Carême.

Le même, dans son Aventure, montre que la penitence doit être accompagnée d'œuvres satisfactoires.

L'Auteur des Discours Chrétiens, Discours sur le troisième Dimanche après la Pentecôte, parle des sentimens que la penitence doit inspirer à un Chrétien.

Reina, *conc. 7.* parle de la penitence des Ninivites, & montre que les Chrétiens font

O 2

inc. 100  
101  
102

Les Livres  
spirituels  
& autres.

Les Prédicateurs modernes.

inexcusables de ne les pas imiter.

Le P. Giroult, dans son Carême, sur l'Evangile de Sainte Madelaine, montre les qualitez que doit avoir notre penitence.

Monsieur de la Font, Prône pour le quatrième Dimanche de l'Avent, parle de la penitence d'expiation, ou de satisfaction pour les peines dûes à nos pechez.

Dans les Essais de Sermons pour l'Avent, il y a plusieurs Sermons de suite sur la penitence. Dans les Essais pour la Dominicale, Sermon pour le quatrième Dimanche de l'Avent.

M. l'Abbé de Monmorel, dans le Tome 3. de

ses Homelies, a un Discours entier sur la penitence, pour le troisième Dim. d'après la Penitencôre.

L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, Sermon pour le quatrième Dimanche de l'Avent, montre combien la penitence doit être severe.

Louis de Grenade, dans ses Lieux Communs. *V. Penitentia.*

Busée, in *Vividario.*

Labatha, in *Theauro.*

Lohner, in *Bibliotheca.*

Summa *Pradicantium.*

Berchorius, &c.

Ceux qui ont fait des recueils sur ce sujet.

Verb. *Penitent.*

### PARAGRAPHÉ TROISIÈME.

Passages, exemples, & applications de l'Ecriture sur ce sujet.

**A** Go penitentiam in favilla & cinere. Jobi 42.

Diffimulas peccata hominum propter penitentiam. Sapient. 11.

Posui vestimentum meum cilicium. Psal. 68.

Achab operuit cilicio carnem suam, jejuna- vitque & dormivit in sacco. 3. Regum c. 21.

Peccavi, & verè doliqui, & ut oram dignus, non recepi. Jobi 33.

Si penitentiam non egerimus, incidemus in manus Domini, & non in manus hominum. Eccli. 2.

Accingite vos cilicio, plangite & ululate, quia non est aversa ira furoris Domini à nobis. Jerem. 4.

Postquam convertisti me, egi penitentiam: confusus sum, & erubui, quoniam sustinui opprobrium adolescentie mea. Jerem. 31.

Si penitentiam egerit gens illa à malo suo, quod locutus sum adversus eam: agam & ego penitentiam super malo, quod cogitavi ut facerem ei. Jerem. 18.

Nellus est qui agat penitentiam super peccato suo. Jerem. 8.

Si impius egerit penitentiam ab omnibus peccatis suis, quæ operatus est, & custodierit præcepta mea, & fecerit judicium, & justitiam, vitâ vivet, & non morietur; omnium iniquitatum ejus, quas operatus est, non recordabor. Ezech. c. 18.

Convertimini, & agite penitentiam ab omnibus iniquitatibus vestris. Ezech. 18.

Si dixero impio, morte morietis, & egerit penitentiam à peccato suo, & in mandatis vitæ ambulaverit, nec fecerit quidquam injustum, vitâ vivet, & non morietur. Ezechiel. 33.

Convertimini ad me in toto corde vestro in jejuniis, & in fletu, & in planctu. Joël. 2.

Vidit Deus opera eorum, quia conversi sunt de via sua mala, & misertus est. Jonæ 3.

Penitentiam agite, appropinquavit enim regnum caelorum. Matth. 3.

Si in Tyro, & Sidone factæ essent virtutes, quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio, & cinere penitentiam egissent. Matth. 11.

Viri Ninivita surgent in judicio cum generatione ista, & condemnabunt eam, quia penitentiam egerunt in prædicatione Jonæ. Matth. 12. & Luc. 11.

Facite fructus dignos penitentia. Luc. 3. & Matth. 3.

Nisi penitentiam egeritis, omnes similiter peribitis. Luc. 13.

Gaudium erit in caelo super uno peccatore penitentiam agente. Luc. 15.

Annuntiat (Deus) hominibus, ut omnes ubique penitentiam agant. Act. 17.

**J**E fais penitence dans la cendre & dans la poussiere.

Vous dissimulez les pechez des hommes afin qu'ils fassent penitence.

J'ai pris pour mon vêtement, un cilice.

Achab couvrit son corps d'un cilice, jeûna; & dormit avec un sac.

J'ai peché, j'ai vraiment offensé Dieu, & je n'ai point été puni comme je le meritois.

Si nous ne faisons penitence, nous tomberons dans les mains du Seigneur, & non dans les mains des hommes.

Couvrez-vous de cilice, pleurez, & poussez en haut vos cris & vos hurlemens, parce que nous n'avons point détourné de dessus nous la colere & la fureur du Seigneur.

Après, Seigneur, que vous m'avez converti, j'ai fait penitence; j'ai été confus, & j'ai rougi de honte, parce que l'opprobre de ma jeunesse est tombé sur moi.

Si cette Nation fait penitence des maux pour lesquels je l'avois menacée, je me repentirai aussi moi-même du mal que j'avois resolu de lui faire.

Il n'y a personne qui fasse penitence de son péché.

Si l'impie fait penitence de tous les pechez qu'il a commis, s'il garde mes préceptes, & s'il agit selon l'équité & la justice, il vivra certainement, & ne mourra point; je ne me souviendrai plus de toutes les iniquitez qu'il a commises.

Convertissez-vous, & faites penitence de toutes vos iniquitez.

Si après que j'aurai dit à l'impie, vous mourrez, il fait penitence de son péché, s'il marche dans la voye des commandemens de la vie, & s'il ne fait rien d'injuste, il vivra tres-assurément, & ne mourra point.

Convertissez-vous à moi de tout votre cœur, dans les jeûnes, dans les larmes, & dans les gemissemens.

Dieu considéra leurs œuvres, il vit qu'ils s'étoient convertis en quittant leur mauvaise vie, & il eut compassion d'eux.

Faites penitence, car le Royaume du Ciel est proche.

Si les miracles qui ont été faits au milieu de vous, avoient été faits dans Tyr & dans Sidon, il y a longtemps qu'elles eussent fait penitence dans le sac & dans la cendre.

Les Ninivites s'éleveront au jour du jugement contre ce peuple, & le condamneront, parce qu'ils ont fait penitence à la prédication de Jonas.

Faites des fruits dignes de penitence.

Si vous ne faites penitence, vous perirez tous de la même maniere.

C'est une joye dans le Ciel lors qu'un seul pecheur fait penitence.

Dieu fait annoncer à tous les hommes qu'ils fassent penitence.

*Annuntiabam gentibus, ut penitentiam agerent, & converterentur ad Deum, digna penitentia opera facientes. Act. 26.*

*Sicut exhibuistis membra vestra servire immunditia, & iniquitati ad iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra servire iustitia in sanctificationem. Ad Roman. 6.*

*Castigo corpus meum, & in servitutem redigo, ne forte cum aliis predicaverim, ipse reprobus efficiar. 1. ad Corinth. 9.*

*Memor esto unde excideris, & age penitentiam. Apocal. 2.*

J'ai annoncé aux Nations qu'ils fissent pénitence, & qu'ils se convertissent à Dieu en faisant de dignes fruits de pénitence.

Comme vous avez fait servir les membres de votre corps à l'impureté & à l'injustice, pour commettre de mauvaises actions; faites-les servir maintenant à la piété & à la justice pour mener une vie sainte.

Je traite rudement mon corps, & je le réduis en servitude, de peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois reprové moi-même.

Souvenez-vous de l'état d'où vous êtes déchû, & faites pénitence.

Exemples de l'Ancien & du Nouveau Testament.

L'exemple d'Adam.

Le premier exemple que nous ayons d'une pénitence rigoureuse, c'est celle du premier pecheur; sçavoir, le premier homme, qui étant à peine sorti des mains de son Créateur, comme le chef-d'œuvre de sa puissance, viola les ordres, & le commandement de son Souverain; c'est pourquoi en punition de sa rebellion, non seulement il fut dépouillé de tous les avantages qu'il avoit reçus; mais encore chassé du Paradis terrestre, condamné à manger son pain à la sueur de son front, & à souffrir toutes les misères de cette vie, & ensuite la mort. De manière que comme il fut le premier pecheur, il fut aussi le premier pénitent, & comme il ne pecha pas seulement pour lui, mais qu'il envelopa toute sa posterité dans son crime, & rendit tous les hommes qui naissent de lui, coupables de sa prévarication; ils ont aussi été condamnés aux mêmes peines. Ce qui a fait dire à Tertullien, que l'homme étoit né pour la pénitence: *Homo penitentia natus*; & que personne n'en est dispensé, quand il n'auroit commis d'autre crime, que d'être né d'un pere criminel.

La pénitence de David.

David est sans contredit, le modele de pénitence, non seulement le plus illustre, pour la dignité de sa personne, & du rang qu'il a tenu dans le monde; mais encore le plus signalé pour la rigueur & la severité avec laquelle il l'a pratiquée: car sans parler des punitions que Dieu exerça sur ce grand Roi, auxquelles il se soumit avec une resignation admirable, il ne faut que faire reflexion sur celles auxquelles il se condamna lui-même; puisqu'il témoigne qu'il avoit toujours son crime devant les yeux, pour être un motif toujours récent de le détester & de le punir, quoi qu'un Prophete eût assuré du pardon.

Serm. 27. in Matt.

Et voici ce qu'en dit Saint Chrysostome. Ne considérez pas seulement que ce saint Roi est tombé, mais examinez avec soin ce qu'il fait pour se relever de sa chute, combien de soupirs il jette, combien de larmes il verse, comme il s'entretient tous jours dans des sentimens de pénitence, comme il ajoute les nuits aux jours étant couvert d'un cilice, & lavant son lit de ses larmes. Si David a eu besoin de tous ces remedes pour expier ses pechez, comment pourrons-nous nous sauver, nous qui commettons tant de crimes, & qui en faisons si peu de pénitence?

La pénitence des Ninivites.

Le Prophete Jonas venant de sortir du ventre de la Baleine, & tout dégoutant encore de son naufrage, n'eut pas plutôt prononcé d'une voix terrible, par les ruës de Ninive, ces épouvantables paroles, que le Dieu du Ciel lui avoit mises en la bouche: *Adhuc quadraginta dies, & Ninive subvertetur*; qu'aussi-tôt les habitans de cette Ville superbe & dissolue, qui n'avoient point d'autre oc-

Jona 3.

cupation que les jeux, les festins, & les spectacles, parurent consterner, abatus, & changer en autant d'austeres penitens. Vous eussiez vû, dit Saint Ambroise, dans cette grande Ville, des visages pâles & défaits, des yeux noyez de larmes, des femmes échevelées qui crioient misericorde; des hommes pieds nus, & la tête couverte de cendres; qui marchoient par les ruës faisant une pénitence publique; d'autres couverts de cilices, & étendus sur les cendres, qui jetoient de profonds soupirs. Le Roi même, qu'on croit avoir été le voluptueux Sardanapale, touché de Dieu à la parole de ce Prophete, se leva de son trône, & se dépouilla de sa pourpre Royale; au lieu de ce faste avec lequel il avoit coûtume de paroître, on le vit en public, vêtu d'un sac de pénitent, & couché sur un monceau de cendre, dit l'Ecriture. Il prêcha aussi-bien que Jonas, par ses exemples, & par ses Edits, la pénitence à tout son peuple: *Indutus est sacco, & sedit in cinere*; Voilà, dit le Fils de Dieu, le juste sujet de la confusion, & de la condamnation des Juifs, & encore plus des Chrétiens impenitens: *Viri Ninivite surgent*; puisque c'est bien un autre Prédicateur que Jonas qui le prêche, c'est le Fils de Dieu même qui leur dit: *Nisi penitentiam egeritis, omnes similiter peribitis*; si vous ne faites pénitence, vous êtes perdus, il n'y a point d'autre moyen d'éviter la damnation éternelle, point d'autre secret pour être sauvé.

Ibidem;

Luc. 13.

La pénitence de Manassés.

Comme dans l'ancienne loi, on n'a gueres vû de Prince plus impie, plus cruel, & qui ait mené une vie plus détestable que le Roi Manassés, aussi n'a-t-on gueres vû de pénitence plus sincere, & plus rigoureuse que celle de ce Prince. La justice divine, pour tirer vengeance de ses crimes, le livra entre les mains d'un ennemi superbe & victorieux, dont Dieu se servit pour punir les crimes de celui qu'il vouloit ramener à son devoir, par le moyen d'une severe pénitence. L'état en effet où il fut réduit, ne pouvoit être plus déplorable. Dépouillé de son Royaume, & tombé du trône dans un affreux cachot, chargé de fers, accablé de misères, & hors d'esperance d'en pouvoir être délivré; le changement de sa fortune, qui lui paroissoit si cruel, en produisit un favorable dans son cœur, & en devenant malheureux, il cessa de l'être: car Dieu touché de ses soupirs & des regrets d'un cœur contrit & humilié, fut fléchi par la grandeur de sa pénitence, qui quoi-que forcée d'abord, fut ensuite acceptée par le criminel avec une entiere soumission, comme le témoigne la prière qu'il fit à Dieu, en demeurant d'accord que sa punition étoit encore trop douce, pour la multitude & l'énormité de ses crimes: mais Dieu se contenta de cette satisfaction, lui fit misericorde, & le rétablit dans ses Etats. Voilà là

force & l'effet de la penitence, qui arrête les coups que la justice divine est prête de lancer sur les têtes des coupables.

La penitence fautive & intervenue d'Achab,

3. Regum 21.

L'écriture nous représente un prodige tel, qu'il semble que Dieu même en fut surpris, comme il paroît par la manière dont il parla à Elie. C'est la penitence d'Achab; avez-vous vu, dit Dieu à Elie, Achab qui s'humilie devant moi? Le plus méchant de tous les Rois, au jugement de l'écriture, trembla néanmoins à la parole d'un Prophète. Bien loin de se mettre en colère contre Elie, il ne se mit en colère que contre lui-même; *Il déchira ses vêtements, il couvrit sa chair d'un cilice, il jeûna, il dormit couché sur le sac & sur la cendre, & il marcha la tête courbée vers la terre.* Peut-on à l'extérieur porter la penitence plus loin? Ce Prince ne rougit point de paroître en cet état devant tout son peuple; il veut bien avoir autant de témoins de sa confusion, qu'il en avoit eu de son impiété. Il afflige une chair déjà condamnée à être la pâture des chiens; & la voix de sa conscience se joignant à celle d'Elie, excite au fond de son cœur un tonnerre qui l'épouvante, & qui le fait passer par-dessus les égards humains, afin d'éviter un mal, dont il sçavoit que tous les hommes ne le pourroient pas sauver. Cependant quoi que toute cette penitence fût intéressée, & qu'Achab dans cette humiliation, pensât plus à sa sûreté particulière qu'aux intérêts de Dieu qu'il avoit outragés en tant de manières, Dieu ne laissa pas d'y avoir égard, & il dit à Elie qui ne souhaitoit sur la terre que la conversion de ce Prince, qu'à cause de cette humiliation d'Achab, il ne lui feroit pendant sa vie rien de ce qu'il avoit résolu de lui faire; mais qu'il reservoit ses vengeances sur son fils.

Quelques autres exemples tirez de l'écriture.

Il y a plusieurs autres exemples de penitence dans l'écriture, qu'on peut étendre, & mettre en leur jour. Comme celle des habitans de Bethulie, lesquels ayant appris qu'Holopherne venoit avec une puissante armée assiéger leur ville, se revêtirent tous de cilices, prirent toutes les autres marques de penitence, & détournèrent, par ce moyen, la désolation dont ils étoient menacés, Dieu se servant de Judith pour cela.

Job. 42.

Le saint homme Job, tout innocent qu'il étoit, cet homme droit & craignant Dieu, ne laissoit pas de faire une rude penitence pour les fautes légères qu'il commettoit: *Ego ago penitentiam in favilla & cinere.*

Les Machabées, & ceux qui s'étoient joints à eux, aux approches de l'armée de Timothée, se mirent en penitence, & prosternèrent devant l'Autel en cet état, implorèrent le secours du ciel, qui ne leur manqua pas, puis qu'avec des forces fort inégales, ils remportèrent une glorieuse victoire.

L'Exemple du Fils de Dieu.

Pour sçavoir quelle doit être la penitence des Chrétiens, il faut considérer quelle a été celle de Jésus-Christ, qui est le modèle qu'ils doivent imiter, & entre un grand nombre de circonstances que nous pourrions en rapporter, il suffit d'en remarquer une; sçavoir, que ce Sauveur du monde, pour contenter l'ardeur extrême qu'il avoit d'honorer par ses souffrances la majesté de son Père Éternel, voulut y contribuer de l'homme tout entier: & ce fut pour cela qu'il abandonna son corps à la rigueur des supplices, aux travaux de la penitence, à une vie laborieuse, & son ame à toutes sortes d'opprobres & de confu-

sions. Nous sçavons quels ont été ses jeûnes, sa solitude, & son silence, puisque nous lisons dans l'écriture, qu'au sortir de son Baptême, il entra dans le désert, qu'il y fut quarante jours dans un jeûne perpétuel. Ses veilles nous sont connues, aussi-bien que ses grandes fatigues. L'écriture nous apprend qu'il passoit les nuits en oraison. Nous ne pouvons ignorer que sa pauvreté ne lui ait fait endurer des nécessitez excessives, puis qu'il a manqué, comme il dit lui-même, des choses, que la nature ne refuse pas aux oiseaux du ciel, & aux plus vils animaux de la terre. Aussi voyons-nous qu'il a fait de la penitence le sommaire de la prédication de l'Évangile. C'est par là qu'il a commencé sa sienne selon Saint Matthieu; par là que les Apôtres ont commencé la leur, après leur mission; par là que Saint Jean a commencé à faire retentir sa voix dans le désert, & c'est par là que nous devrions commencer & finir tous nos discours.

Si jamais personne a donné de vives marques de penitence, c'est l'illustre Madeleine. Il ne faut que jeter les yeux sur ces torrens de larmes, dont elle arrosa les pieds du Sauveur. Ses larmes ne furent pas de ces torrens passagers qui s'écoulent avec rapidité, & qui se tarissent en un moment; la source n'en finit qu'avec sa vie. Ses vanitez, son luxe, ses attachemens, ses scandales firent un heureux naufrage dans ces eaux amères & profondes. Que dirai-je de la satisfaction qu'elle s'imposa elle-même pour expier ses fautes? Elle commença d'abord par le sacrifice qu'elle fit de toutes les choses qui avoient été les instrumens de ses desordres; ses yeux qui avoient allumé tant de passions coupables, qui avoient jetté tant de regards criminels, elle les condamna à des larmes perpétuelles; ses cheveux dont elle avoit fait des filets, & des pièges dangereux, où le démon avoit fait tomber tant d'ames, elle s'en sert pour le plus bas, & le plus humiliant de tous les usages; ses parfums destinés à entretenir son luxe, & sa sensualité, elle les répand aux pieds de Jésus-Christ, & elle remplit toute la maison du Pharisien de l'odeur & de l'édification de sa penitence; son corps, dont elle avoit fait son idole, & auquel elle avoit rendu la première les hommages qu'elle avoit ensuite exigés des autres, elle en fait une victime de la mortification Chrétienne.

La penitence de la Madeleine.

La prédication de Saint Jean-Baptiste a excité les pecheurs à la penitence: mais son exemple l'a persuadée plus fortement. A peine a-t-il reçu la vie, qu'il semble la vouloir perdre par le jeûne le plus austère qui fut jamais. Il se couvre d'une peau de chameau, qui est plutôt le supplice de son corps que le vêtement; ce qui fait admirer à Saint Bernard, dans cet homme extraordinaire, une sorte de penitence toute nouvelle: *Novum in novo homine penitentia mirare fervorem.* Le Sauveur du monde nous le représente sous l'idée d'un homme qui ne mangeoit, ni ne beuvoit: *Venit Joannes neque manducans, neque bibens.* Comme il veut donner au monde l'exemple de toutes les vertus, il s'attache particulièrement à celle qui en est la nourrice, dit Saint Bernard: car si ce grand Saint n'étoit pas coupable, il sçavoit qu'il n'étoit pas impeccable; s'il n'avoit aucun péché à punir, il en avoit à prévenir. D'ailleurs, dit Saint Chrysologue, ce maître de la peniten-

La penitence de Saint Jean-Baptiste.

Matt. 11.

ce, qui en prêchoit le baptême, devoit en porter les caractères les plus visibles. Ainsi tout prêche en lui cette vertu, dit le même Pere, la nourriture qu'il prend, le lieu qu'il habite, le vêtement dont il est couvert, le lit où il repose. *Joannes victu, vestitu, cubitu, loco, penitens.*

La severité de la penitence dans la primitive Eglise.

Il n'y a rien qui dût faire plus de confusion aux impenitens de notre siècle, que de leur représenter le théâtre ancien de cette penitence publique, telle qu'elle est décrite dans l'Histoire Ecclesiastique, dans les Conciles, dans les Ecrits de Tertullien, de Saint Cyprien, de Saint Basile, de Saint Gregoire de Nazianze, de Saint Jérôme, &c. Sans doute c'étoit un beau spectacle, & digne des yeux de Dieu & de l'Eglise, de voir des personnes de tout sexe & de toute condition s'aller mettre dans l'ordre des penitens, se couvrir de cilices, ou d'habits tout déchirez, se prosterner contre terre, à la porte des Eglises, les yeux baissés, le visage défiguré, les cheveux négligés, la tête couverte de cendres, & tout baignez de leurs larmes, crier misericorde, & recevoir avec humilité les

longues & rudes penitences qu'on leur imposoit. Ils n'avoient point de honte de se déclarer pecheurs, parce qu'ils aimoient mieux guerir les playes interieures de leurs ames, que de ménager devant les hommes une vaine reputation de probité. Ils se condamnoient volontiers à quelques années de pleurs, de travail & d'opprobre, pour éviter une éternité de peines. Ils se privoient de l'entrée de l'Eglise, pour n'être pas éternellement exclus du Temple de la gloire; ils demeuroient en patience hors du camp d'Israël, comme les Lépreux, jusqu'à ce qu'après leur purification, ils fussent remis par l'autorité Sacerdotale, qui les avoit separez. Il est vrai que l'Eglise, pour de justes raisons, a supprimé toutes ces anciennes pratiques, aussi bien qu'elle a usé de son droit & de son pouvoir en abrogeant la penitence solemnelle & publique, pour les pechez publics & scandaleux; mais elle ne peut supprimer ni ôter l'obligation de faire une penitence proportionnée à la qualité de nos crimes, si nous voulons en avoir une entiere & parfaite remission.

Applications de quelques passages de l'Ecriture à ce sujet.

Il faut tâcher de proportionner notre penitence à nos pechez.

*Quantum in deliciis fuit, tantum date illi tormentum & luctum.* Apocal. 18. Ces paroles regardent particulièrement ceux qui ont mené une vie débordée, & qui ont demeuré long-temps dans le peché; car s'ils se contentent de mener une vie commune, comme s'ils n'avoient jamais été dans le desordre, on ne peut pas dire qu'ils fassent des fruits dignes de penitence. *Quantum in deliciis fuit, tantum date illi tormentum & luctum.* Il faut qu'ils pratiquent autant de jeûnes, de mortifications, & de bonnes œuvres, qu'ils ont commis de crimes, d'iniquitez, & de dissolutions. C'est cette Babylone condamnée à autant de gemissemens & de larmes, qu'elle s'est livrée à de plaisirs & de delices: *Quantum in deliciis fuit, &c.* Vous avez vieilli dans le peché; il faut que vous mouriez dans la penitence. Vous avez donné à vos sens tout ce qu'ils vous ont demandé, il n'est point de sorte de volupté que vous n'avez recherchée, votre esprit esclave de vos passions vous a suggeré des raffinemens honteux dans le vice; comment voulez-vous reparer tout cela, si votre penitence n'est aussi grande que votre déreglement, si vous n'êtes aussi mortifié que vous avez été sensuel, si vous n'êtes aussi ingénieux à expier le peché, que vous l'avez été à le commettre? *Quantum in deliciis fuit, &c.*

Il faut continuer sa penitence pour laver entièrement & expier ses pechez.

*Amplius lava me ab iniquitate mea.* Psal. 50. Seigneur, nettoyez davantage mon ame. Il y a une reconciliation commencée par le pardon de la coulpe, & une reconciliation achevée par la continuation de la penitence. C'est pour cela, que quoi que David eût appris de la bouche du Prophete Nathan, que son peché lui avoit été pardonné, il ne se contentoit pas de ce pardon; mais il disoit à Dieu: *Amplius lava me ab iniquitate mea, & à peccato meo munda me:* Ah, Seigneur! nettoyez encore mon ame, accordez-moi un plus ample pardon. Que voulez-vous davantage, grand Prophete & grand Roi? dit Saint Chrysostome: *Quid amplius queris?* Dieu vous l'a dit, & cela est fait; votre peché est effacé. *Prislinum meum decorem quero,* lui fait répondre ce même saint Docteur. C'est, mon Dieu! que je

voudrois devenir ce que j'étois auparavant; il est vrai que vous avez mis la main sur ma playe, vous l'avez fermée, mais il est resté des cicatrices, que je souhaiterois qui fussent entièrement ôtées, afin qu'il n'y eût rien en moi qui fût désagréable à mes yeux. Je suis encore redevable à votre justice, exercez à mon égard votre misericorde toute entiere, & faites-m'en ressentir les effets, en me remettant avec mon crime, la peine que j'ai justement meritée: *Amplius lava me ab iniquitate mea.*

*Facite fructus dignos penitentia.* Luc. 3. Ces fruits dignes de penitence, sont les mortifications volontaires, & les bonnes œuvres que l'on pratique pour reparer le mal qu'on a fait, & le scandale qu'on a donné. Mais où voit-on aujourd'hui ces austeritez, ces penitences, & ces bonnes œuvres qui reparent nos desordres? ô corruption de nos mœurs! ô relâchement des severitez de la primitive Eglise! Est-ce ainsi que l'on fait penitence, sans en produire aucuns fruits! O Dieu, que d'arbres steriles, que de figuiers inutiles dans le champ de l'Eglise, qui n'ayant que des feuilles & des apparences trompeuses de penitence, ne doivent attendre que la malediction de Dieu, qui les desséchera, & les rendra sans aucun suc de pieté, sans vertu, & sans religion, pour être bientôt coupez, ou retranchez par un terrible abandon de Dieu! *Numquam ex te fructus nascatur in sempiternum:* Matth. 22. Va, malheureux Chrétien! qui as lassé ma patience; il y a tant de temps que tu te contentes du moins une fois chaque année, où est le fruit de ta penitence? où sont tes prieres, tes jeûnes? où sont les austeritez, & les rigueurs proportionnées à tes offenses?

Il y a des penitences steriles qui ne produisent aucun fruit.

La force & l'efficacite de la penitence.

*Omnis vallis implebitur, & omnis mons humilabitur, & erum prava in directa, & aspera in vias planas.* Luc. 3. Saint Jean-Baptiste nous a voulu représenter par ces paroles l'admirable efficacite de la penitence, par les choses qui nous paroissent difficiles, & qui demandent beaucoup de travail. Rien ne semble plus difficile & plus merveilleux que de remplir de profondes vallées, d'abatre de hautes montagnes, d'unir & de redresser des che-

mins tortus & raboteux ; c'est sous ces figures que ce saint Précurseur fait connoître les prodigieux effets de la penitence : toute vallée sera remplie, c'est-à-dire, toute ame que le peché aura renduë vuide, sera remplie de toutes sortes de bonnes œuvres par la penitence : *Et omnis mons humiliabitur* ; c'est un autre effet de la penitence, d'abaisser les montagnes, c'est-à-dire, de détruire l'esprit d'orgueil qui fait que le pecheur s'éleve, & se revolt contre Dieu ; en effet, il n'est pas moins difficile de dompter l'orgueil de l'homme, que d'abaisser & d'abatre les plus hautes montagnes. Mais il n'est rien d'impossible à la penitence ; ce fut elle qui humilia Achab, & qui lui fit appaiser la colere de Dieu. Enfin la penitence redresse & unit les chemins tortus, en reformant nos mœurs sur la loi du Seigneur, & sur l'Evangile, qui doit être l'unique regle de notre conduite, & nous faisant marcher dans la voye de notre salut, d'où le peché nous avoit éloigné par des routes écartées.

Il faut faire penitence promptement & sans différer.

*Ne tardes converti ad Dominum, & ne differas de die in diem. Eccli. 5.* Ne differez point votre conversion, & ne remettez point à un autre temps votre penitence. Lors qu'une playe est encore toute fraîche, la guérison en est aisée ; mais celle qu'on a laissé vieillir, ne pouvant être que difficilement guérie, il faut quelquefois y appliquer le fer & le feu. Vous sçavez que dès le même jour que le premier homme pecha, Dieu lui en fit faire une rude penitence ; il ne voulut pas qu'il différât à la commencer, de crainte qu'il ne s'imaginât que la peine à laquelle Dieu l'avoit condamné, ne fût qu'une pure menace, & que l'impunité ne le fît continuer dans son crime ; le châtement subit servit à lui faire concevoir la grandeur de son peché, & à en continuer le regret aussi long-temps que durerait la punition. Ainsi rien n'est plus efficace pour nous inspirer de la douleur de nos desordres que la peine qui les suit immédiatement, ni n'est plus utile pour vivre toujours dans un esprit de componction, que de continuer d'en faire penitence par des austeritez proportionnées à la grandeur de nos crimes. Ces deux choses sont mutuellement la cause & l'effet l'une de l'autre ; l'esprit de componction fait pratiquer l'austerité ; & l'austerité entretient l'esprit de componction, en nous rappelant le souvenir de nos offenses.

On acheve par la penitence ce qui manque aux souffrances de Jesus-Christ.

*Adimpleo ea que defunt passionum Christi. Ad Coloss. 1.* J'accomplis en ma chair ce qui reste à souffrir à Jesus-Christ ; il est assez difficile d'allier ces paroles avec celles que notre Seigneur profera sur la croix, avant que de rendre l'esprit : *Tout est accompli* ; car s'il est vrai, comme il n'y a pas lieu d'en douter, qu'il y ait achevé par ses douleurs, & par sa mort l'œuvre de notre redemption, comment peut-on s'imaginer que Saint Paul dise avec raison, qu'il acheve ce qui manque aux souffrances de Jesus-Christ ? La Passion du Sauveur, dit Saint Augustin, est une œuvre, non seulement de plénitude, mais aussi de surabondance : *Plenitudinis opus nedum, sed & superabundantia.* Or il est évident qu'il ne manque rien aux douleurs par lesquelles il a satisfait pour nous à son Pere ; il faut donc concevoir d'autres douleurs que celles de la croix, & entendre un autre corps que celui dans lequel il a souffert, pour ne point rencontrer de contradiction dans les paroles de l'Apô-

tre, & il faut expliquer Saint Paul par lui-même, & voici comment : vous êtes tous ensemble, dit-il aux Corinthiens, & en leurs personnes à tous les Chrétiens : *Vous êtes tous le corps de Jesus-Christ*, & chacun de vous est un des membres. Ces paroles nous découvrent qu'outre son corps naturel, il a aussi un corps mystique, dont tous les fideles sont les membres. Les souffrances de son corps naturel ont été bornées par le temps de sa vie mortelle ; mais celles de son corps mystique ont commencé avec les siècles, & ne finiront qu'avec eux, & c'est pour cette raison que Saint Jean l'appelle : *L'Agneau qui est immolé depuis la création du monde.* Ce qui justifie que les souffrances du corps mystique de Jesus-Christ ne sont point encore consommées, & que c'est avec raison que S. Paul dit, qu'il accomplit par les maux & les persecutions qu'il endure, ce qui manque aux souffrances de ce divin Sauveur ; il faut donc que les Justes consentent d'être crucifiés afin de continuer la passion mystique dont parle cet Apôtre ; ce qui se fait par la penitence, c'est-à-dire, par les peines volontaires que l'on s'impose pour la satisfaction des pechez qu'on a commis, ou par les souffrances que Dieu envoie, & qu'on accepte en cette vûe.

*Postquam convertisti me, egi penitentiam : confusus sum, & erubui, quoniam sustinui opprobrium adolescentie mee. Jerem. 31.* L'amour d'un penitent, quand il est sincere & violent, ne trouve rien qui l'arrête. Il veut bien que tout le monde sçache qu'il a été pecheur. Depuis qu'il a cessé de l'être, la confusion & la honte que lui pourroit causer la publication de ses déreglemens passez, est si fort au-dessous de celle qu'il est persuadé qu'il a méritée, qu'elle ne lui fait nulle peine ; & l'Esprit saint qui le possède, ferme toutes les avenues de son cœur à ce qui seroit capable de s'opposer à la consolation qu'il trouve dans ses gemissemens, & dans ses larmes. C'est ce que nous voyons dans Madelaine. Elle entre dans une maison étrangere, dans un festin sans être appelée, & va se jeter aux pieds de son medecin, sans craindre tout ce qu'on pourroit dire, ou de sa vie passée, ou de son action presente. Allez, heureuse pechereffe, attachez-vous à votre Sauveur ; suivez la passion sainte qui vous transporte, comptez pour rien le sentiment de ceux qui vous condamnent, &c.

*Pater, peccavi in celum, & coram te, jam non sum dignus vocari filius tuus. Luc. 15.* Trempe de mes larmes, & penetre d'une vive & amere douleur de mes crimes, je dis à Dieu : Seigneur, j'ai été un prévaricateur de votre loi, j'ai peché contre le Ciel, & devant vous, je ne suis pas digne d'être appelé votre fils ; le passé ne m'offre que des sujets de tremblement ; il ne me reste plus qu'un avenir incertain, que votre bonté me laisse pour faire penitence ; que ne puis-je consacrer tous les momens de ce peu de jours qui me restent à pleurer mes égaremens ! Beauté si ancienne, & si nouvelle, que je vous ai tard connue, que je vous ai tard aimée ! Je reconnois, ô mon Dieu, que votre misericorde est infinie sur moi, de m'avoir attendu avec tant de longanimité & de patience : où serois-je maintenant si vous m'aviez enlevé de ce monde, dans le cours de mes desordres ? Ah ! vous m'avez tiré non seulement de l'enfer, mais même de la plus affreuse profondeur de cet abîme,

1. ad Cor. 13.

Apoc. 13.

L'amour de la penitence ne fait rien trouver de difficile à un pecheur véritablement converti.

Sentimens d'une penitence véritable & sincere.

abîme. Que ne puis-je vous donner, non pas les larmes de mes yeux, mais tout le sang de mes veines, pour reconnoître une si grande grâce ! Je vous sacrifie ce qui reste de jours qui doivent achever le cours de mon peleri-

nage. Je desavoué ce que l'infirmité humaine, l'inconstance de ma volonté, la force de la tentation, pourront me faire faire de contraire à cette résolution de vous servir jusqu'au tombeau. *L'Abbé du Sarry.*

PARAGRAPHE QUATRIEME.

Passages & Pensées des Saints Peres sur ce sujet.

**P**roductior est poena quam culpa, ne parva putaretur culpa, si cum illa finiretur & poena. Augustinus, Tract. 124. in Joannem.

Si cito rediret homo ad pristinam valetudinem, Indus illi esset peccando cadere in mortem. Idem, Serm. 34. de divitiis.

Oportet ut poenitentia fructificet, ad hoc ut vitam impetret. Idem, lib. de poenitentia, c. 27.

Factum est quod praedixit Deus: eversa est enim Ninive qua mala erat, & bona est aedificata qua non erat. Idem, lib. 21. de civit. c. 24.

Poenitentia à poena nomen accepit; quia anima cruciatur, & caro mortificatur. Idem, in Serm. comm. Serm. 4.

In poenitentia majorem quisque debet exercere severitatem, ut à se judicatus, non judicetur à Domino. Idem, lib. de 50. Homil. Homil. 50.

Poenitentia est anticipatum Dei judicium. Abbas Rupertus.

Facilius inveni qui innocentiam servaverint, quam qui congruam egerint poenitentiam. Ambros. lib. 2. de Poenit. c. 10.

Tanta est poenitentia medicina, ut mutare videatur suam Deus sententiam. Idem, ibidem.

Poenitudo necessaria est, sicut vulneratis sunt necessaria medicamenta. Ambros. ad virginem lapsam.

Peccavit David, quod solent Reges; sed poenitentiam gessit, flevit, ingemuit; quod non solent Reges; confessus est culpam, & observavit indulgentiam. Idem, de David, lib. 1.

Quem verè poenitet, laborem poenitentia non abhorreat. Greg. Homil. in Evang.

Idcirco omnis peccatorum confessio recipitur, si poenitentia fructus subsequatur. Idem.

Delictum sine ultione non deserit Dominus; aut enim ipse homo poenitens punit, aut Deus cum homine vindicans punit. Idem, l. 9. Moral. c. 17.

Poenitentia quasi secunda post naufragium tabula sit miseria. Hieronym. Epist. ad Demetriadem.

Non Deus nostris cruciatibus pascitur, sed delictorum morbos medicamentis contrariis medetur. Idem.

Quam magna deliquimus, tam grandia desicamus; alio vulnere diligens & longa medicina non desit; poenitentia crimine minor non sit. Cyprianus de lapsis.

Deus mediam peccati satisfactionem despicit. Idem.

In quantum tibi non pepereris, in tantum tibi parceret Deus. Tertull. de Poenit.

Exhomologasis, est prosternendi & humiliandi hominis disciplina. Idem, lib. de Poenit. c. 9.

Homo poenitentia natus. Idem.

Oneraria res est poenitentia. Idem.

Poenitentia in peccatorem pronuncians, pro Dei indignatione fungitur. Idem.

O poenitentia misericordiae mater, & magistra virtutum, magna opera tua, quibus reos resolvis, ac relictis delinquentes, lapsos relevas, recreas desperatos. Chrysost. de Poenit.

**L**A peine dure plus que la faute, afin qu'on ne crût pas que la faute fût legere, si avec elle finissoit la peine.

S'il étoit facile à l'homme de recouvrer sa première santé, ce seroit un jeu pour lui, que de se donner la mort en commettant le peché.

Il faut que la penitence produise des fruits, pour obtenir la vie au pecheur.

Ce que Dieu a prédit est arrivé: La Ninive qui étoit corrompue a été détruite, & sur ses ruines a été bâtie une autre Ninive toute sainte.

Le mot de penitence tire son origine de celui de peine; parce que le propre de la penitence est d'affliger l'esprit & de mortifier la chair.

Dans votre penitence exercez contre vous une rigoureuse severité, afin que vous étant jugé vous-même à vous ne soyez pas jugé de Dieu.

La penitence est le jugement de Dieu anticipé.

Il est plus aisé de voir des personnes qui ayent conservé leur première innocence, que d'en trouver qui ayent fait une penitence entiere & parfaite après avoir peché.

L'efficacité de la penitence est si grande, qu'elle force Dieu, pour ainsi dire, à changer l'arrêt qu'il avoit porté.

La penitence n'est pas moins nécessaire à ceux qui ont peché, que les remedes le sont à ceux qui ont été blesez.

David a peché, & en cela les Grands de la terre suivent son exemple; mais il a fait penitence, il a gemi, il a pleuré, il a confessé son crime, il en a demandé le pardon; c'est en quoi ils ne l'imitent pas.

Il faut que celui qui est vraiment penitent embrasse tout ce que la penitence a de plus penible.

Si l'on vous reçoit à penitence, ce n'est qu'afin que dans la suite vous en pratiquiez les œuvres.

Dieu ne laisse aucune faute impunie; & il faut nécessairement, ou que le pecheur penitent se condamne, à la peine que merite son crime, ou que Dieu se joignant à l'homme le punisse lui-même.

Comme ceux qui ont fait naufrage se sauvent à la faveur de quelque planche qu'ils rencontrent, aussi ceux qui ont eu le malheur de pecher ne se peuvent sauver que par la penitence.

Dieu ne se plaît pas à nous voir souffrir, mais par des remedes efficaces il veut guerir les maladies de notre ame.

Notre penitence doit être proportionnée à l'énormité de nos fautes; plus la playe de l'ame est profonde, plus il faut apporter de soin pour la guerir; il faut que notre penitence égale la griéveté de notre peché.

Dieu dédaigne toute satisfaction qui n'est pas entiere.

Dieu usera de misericorde envers vous à proportion que vous vous épargnerez moins.

La penitence est l'art d'abaissier & d'humilier l'homme.

L'homme est né pour faire penitence.

La penitence est un fardeau.

La penitence, en jugeant le pecheur, fait en lui la fonction de la colere de Dieu.

Salutaire penitence, que vous faites de grandes choses! c'est par votre moyen que nous obtenons misericorde; c'est vous qui nous enseignez toutes les vertus; vous rendez la liberté aux coupables, vous reparez leurs forces, vous les relevez de leurs chutes, & vous leur animez le courage.

*Martyrium horrore quidem mitius, sed diuturnitate molestius.* Bernard.

*Peccator perdit animam suam, non ponendo eam ut martyr, sed assidendo eam ut poenitens.* Idem.

*Poenitentia veterem hominem cum actibus suis gladio poenitentiae enecat.* Abbas Guericus.  
*Ferat, ferat amarum poenitentiae curam, qui servare debitam noluit sanctitatem.* Petrus Chrysolog. Serm. 169.

*Putant levi poenitentiae compendio, de omnibus peccatis transigi.* Petrus Blesens.

*Tota vita Christiani perpetua debet esse poenitentia.* Concil. Trident. sess. 14. c. 9.

*Nos poenitentiam verbis pollicemur, factis vero nihil.* Greg. Nyssenus.

La penitence est une espèce de martyr qui effraye moins par sa rigueur; mais qui est plus difficile à supporter par sa durée.

Le pecheur se détruit lui-même, non pas en se sacrifiant comme fait un Martyr; mais en se mortifiant comme fait un véritable poenitent.

La penitence par ses rigueurs donne la mort au vieil homme, & détruit ses œuvres.

Il est juste que celui qui n'a pas voulu se conserver dans l'innocence comme il le devoit, goûte à longs traits toute l'amertume de la penitence.

On s'imagine avoir satisfait à Dieu pour tous ses pechez par une courte & légère penitence.

Toute la vie d'un Chrétien doit être une penitence continuelle.

Nous promettons assez de faire penitence, mais nous ne la faisons jamais.

## PARAGRAPHÉ CINQUIÈME.

*Ce qu'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.*

Définition de la penitence dans le sens que nous la prenons ici.

LA penitence est une vertu, par laquelle le pecheur deteste ses pechez, entant qu'ils sont une offense de Dieu, & prend une ferme & efficace resolution de les expier, & de ne les plus commettre à l'avenir. C'est la définition la plus reguliere qu'en donnent les Theologiens: par où il paroît, 1°. Que ce n'est pas assez d'avoir une sincere douleur, & d'être touché d'un vif repentir de ses pechez, si on ne les punit par une satisfaction convenable qu'on fait à la justice divine; 2°. Que ce n'est pas assez, comme veulent les Heretiques, de quitter le peché par une sincere conversion de vie & de mœurs, si on ne l'expie par des peines volontaires, qu'on accepte en cette vûë, ou par de bonnes œuvres qui reparent le tort & l'injure qu'on a fait à la souveraine Majesté qui est offensée.

Plus ample notion de cette vertu, & à quelle autre vertu elle se rapporte.

La penitence ainsi expliquée & définie, est une vertu particuliere, commandée de Dieu dans l'Ecriture, laquelle se rapporte à la justice commutative, & vindicative, entant que d'un côté elle entreprend de faire raison à Dieu, de reparer l'égalité qui a été violée, & de rendre à Dieu la gloire qu'on lui a ravie; & de l'autre côté, elle veut punir celui qui est coupable, & en tirer une juste satisfaction. Or la penitence n'est point une vertu particuliere, par la seule douleur interieure du peché commis, puisque la charité a bien cette douleur. Il faut donc que la penitence soit une douleur armée du glaive de la vengeance. C'est ainsi que Saint Thomas en parle; l'acte par lequel la penitence est une vertu speciale, pour détruire le peché, entant qu'il est offense de Dieu, est une vengeance, que le poenitent exerce sur lui-même, afin d'expier le peché dont il se repent: *Poenitentia est quadam dolentis vindicta, puniens in se, quod dolet admisisse*; De maniere que la penitence comme vertu propre & particuliere, dit nécessairement punition & châtement du pecheur.

Le besoin & la nécessité que nous avons de faire penitence pour les pechez même pardonnez.

Le besoin & la nécessité que nous avons de faire penitence pour nos pechez même pardonnez, se tire de trois principes reçus de toute la Theologie. Le premier est que dans toute sorte de peché mortel il y a deux choses; sçavoir, la coulpe & la peine. La coulpe, consiste dans l'injure que nous avons faite à Dieu, laquelle demeure même habituelle dans l'ame du pecheur, jusqu'à ce que nous l'ayons retractée, & que Dieu l'ait effacée par sa grace. La peine, consiste dans l'obligation que nous avons de satisfaire à ce peché, &

de souffrir les rigueurs qu'il merite, puisque le peché mortel traîne après soi une éternité de supplices. Le second principe est que Dieu peut pardonner la coulpe du peché sans remettre toute la peine, & separer entre la misericorde, & la justice ce double pardon: il relâche à la verité la peine éternelle qui est dûë au peché, quand il pardonne la coulpe; mais pour ce qui est de la peine du temps, il se reserve le droit de prendre ou de recevoir les satisfactions proportionnées à l'injure qu'on lui a faite: & cette obligation de payer & de satisfaire pour les peines dûës au peché, est appellée dans la Theologie, les restes des pechez. Le troisième principe enfin, est, que jamais Dieu ne pardonne entièrement & absolument un peché, & ne guerit parfaitement cette maladie spirituelle, qu'il ne soit entièrement satisfait, & qu'il n'ait reçu des satisfactions proportionnées à la grandeur de l'injure, & à la malice du peché. De ces trois principes, l'on infere la nécessité de faire penitence; parce que pour recevoir une parfaite guerison de nos maladies, & un pardon entier de nos pechez, il faut nécessairement en ôter les restes, & les effacer entièrement: car tandis qu'ils demeurent dans l'ame, Dieu d'un côté a des droits de nous punir, & de notre côté nous avons des obligations de lui satisfaire; Or nous ne pouvons lui donner ces satisfactions que par le moyen de la penitence proportionnée à la grandeur de nos offenses.

On pourroit demander comment la penitence peut satisfaire à Dieu? La raison se prend d'une excellente qualité que les saints Peres donnent à la penitence, quand ils disent qu'elle tient la place de la justice de Dieu, qu'elle la prévient, & qu'elle en fait les fonctions, & que par ce moyen elle l'appaie. Il y a deux justices, & deux actions en Dieu, dont il se sert à l'égard des pecheurs; l'une, consiste à en tirer les peines & les châtimens que meritent leurs crimes: l'autre, à pardonner la coulpe; la justice commutative demande des reparations proportionnées à la grandeur des injures; la justice vindicative exige des vengeances conformes à sa colere. Or la penitence se presente elle-même pour exercer ces deux fonctions; elle participe de la justice commutative de Dieu; puisqu'elle lui donne des reparations proportionnées à ses injures. Que si Dieu conserve contre le pecheur quelque reste de colere, qui le porte à exercer sa justice vindicative; la penitence

Comment nous pouvons satisfaire à Dieu par le moyen de la penitence.

tenance entre dans ce sentiment de colere; elle expie ses injures, elle prévient ses fonctions; elle fait sur ce pecheur avec quelque proportion, ce que la justice divine eût fait elle-même: *Pro Dei indignatione jungitur*, comme parle Terrullien.

Difference de la penitence & du Baptême.

Quoi que Saint Paul appelle quelquefois le Baptême penitence; ce qui a donné occasion à quelques saints Peres d'appeller la penitence un Baptême laborieux; il est cependant à propos de remarquer trois differences entre le Baptême & la penitence. La premiere, est que le Baptême efface pleinement le peché avec une facilité extrême; trois ou quatre gouttes d'eau nous en délivrent: mais la penitence ne nous en délivre qu'avec des jeûnes & des austeritez, d'où vient qu'on l'appelle: *Baptismus laboriosus*. Seconde difference; le Baptême efface tout à la fois la coulpe & la peine; la penitence prise pour la douleur d'avoir offensé Dieu efface la coulpe, après quoi la penitence d'expiation efface la peine peu à peu. A proportion que les rigueurs qu'exerce le penitent sont grandes, les supplices qu'il avoit meritez deviennent moindres. Troisième difference; le Baptême enveloppe une application formelle du sang de Jesus-Christ; mais la penitence n'a pour l'ordinaire que des applications partielles des merites du Sauveur; elle l'applique premierement pour la remission de la coulpe, & puis elle efface les peines peu à peu, & à proportion que nous endurons. Mais cette vertu a cela de commun avec le Baptême, qu'après avoir donné des satisfactions proportionnées à la grandeur du peché, elle en efface encore les restes, elle fait peu à peu ce que le Baptême fait avec une goutte d'eau tout à la fois.

L'erreur des Lutheriens & des Calvinistes sur le sujet de la penitence.

C'est une erreur également visible & dangereuse, des Lutheriens & des Calvinistes, qui font consister uniquement la penitence dans le changement, & l'amendement de la vie, & qui rejettent les rigueurs, les austeritez, & tous les exercices laborieux de la penitence pratiqués avec tant d'exactitude dans les premiers siècles, comme de vaines observations, ou de purs reglemens de police & de discipline; cependant Saint Jean-Baptiste fait assez voir que la penitence qu'il prêchoit aux Juifs, lorsqu'ils venoient recevoir son Baptême en foule, enferme autre chose que la cessation de mal faire, & que le changement de vie: car voyant que la plupart de ceux qu'il baptisoit, en versant sur eux de l'eau du Jourdain, pensoient par un moyen si foible éviter la juste colere de Dieu, qu'ils s'étoient attirée par leurs offenses; il les traite d'engeance, & de race de viperes, & leur annonce qu'ils ne doivent pas esperer d'expier leurs crimes, ni de détourner les effets de la vengeance du Ciel, s'ils ne font des fruits dignes de penitence: *Facite fructus dignos penitentia*.

Sur quoi est fondée l'obligation de faire penitence.

Les Theologiens fondent cette obligation de satisfaire à la justice divine, sur trois facheux restes que nos pechez, quoi que remis, & pardonnez, laissent après eux: ils laissent dans le cœur de Dieu un reste de colere & d'averfion qu'il faut appaiser: ils laissent un reste de peine qu'il faut racheter: ils laissent dans le cœur des pecheurs, quoi que convertis, un reste de langueur & de mauvaises habitudes qu'il faut détruire. Ce qui montre donc la nécessité d'ajouter à la conversion sincere du cœur, & au changement

de la vie les rigueurs & les austeritez de la penitence, c'est en premier lieu le besoin de satisfaire pleinement à la justice divine, qu'on a irritée par ses offenses. Secondement, le besoin d'expier les restes des pechez que l'on a commis, quoi qu'on en ait obtenu pardon. Troisièmement, le besoin d'arracher les restes des mauvaises habitudes qui pourroient faire revivre ces pechez.

La satisfaction que Dieu demande des pecheurs ne consiste pas seulement dans le regret interieur, ni dans le soin & les précautions qu'ils apportent pour se préserver de rechûte; mais encore dans les peines & les châtimens qu'ils s'imposent pour venger & pour punir les dereglemens passez de leur vie: *Non solum*, dit le Concile de Trente, *ad nova vita custodiam, & infirmitatis medicamentum, sed etiam ad præteritorum peccatorum vindictam & castigationem*: Et si cela n'étoit, les anciens Conciles, & les saints Peres auroient eu grand tort de nous faire le vilage de la penitence si austere & si affreux, & ils auroient aussi eu grand tort de déclamer avec tant d'ardeur contre la conduite de ceux qui admettoient les pecheurs à la Communion avant que d'avoir passé par les exercices laborieux de la penitence. C'est donc un abus de s'imaginer qu'il soit permis aux Confesseurs de n'imposer que de legeres penitences pour les crimes les plus énormes. Le Concile de Trente leur enjoint au contraire, à peine de s'en rendre participans, d'être soigneux de garder une proportion raisonnable entre les satisfactions qu'ils prescrivent, & la qualité des pechez, dont les penitens se font acausez.

La doctrine du Concile de Trente sur ce sujet.

Seff. 14. c. 8.

Ce n'est pas sans raison que les Prélats de l'Eglise ont autrefois dressé des regles de penitence si ponctuelles, tant pour les transgressions passées, que pour arracher jusqu'aux racines des anciennes habitudes, que les pechez y ont laissées, soit enfin pour se précautionner par un sage regime, contre les tentations, & les perils de la rechûte. La pratique de ces Canons, qui ordonnoient la mesure de peine à chaque peché, étoit tres-rigide, mais tres-sainte, & tres-salutaire, puisque c'étoit une discipline inspirée de Dieu, & venue par une tradition Apostolique; ils ont été observez durant quelques siècles dans l'Eglise, quoi que diversement, en divers temps, & en divers lieux. Mais à mesure que les temps ont changé, la methode de ces rigoureuses penitences s'est adoucie à proportion des besoins, & des dispositions des ames, par la sage conduite des ministres & des dispensateurs des mysteres de Dieu. Il est hors de doute que lorsque ces Canons étoient en vigueur, quoi qu'ils ne fussent pas absolument de nécessité de salut, ils étoient de nécessité de précepte: parce que tout Chrétien doit obéissance à l'autorité de l'Eglise, qui les jugeoit en ce temps-là nécessaires par rapport à l'état present des fideles. Mais comme dans la suite des temps la charité s'est refroidie, & la premiere ferveur du Christianisme s'est ralentie, l'Eglise a été obligée de se relâcher sur le chapitre de la penitence, pour ménager la foiblesse de ses enfans. Ce qu'on doit inferer de la penitence ancienne, & de l'indulgence dont les ministres du Seigneur en usent maintenant, c'est que l'Eglise étant infaillible dans ses loix, & dans sa discipline, aussi-bien que dans la foi, elle a pu selon les temps moderer cette premiere severité, qu'elle avoit elle-

Des anciens Canons de l'Eglise & de la severité de l'ancienne penitence.

même établie pour de justes raisons ; & on ne peut l'improver sans temerité & sans erreur : mais aussi il ne faut pas oublier que c'est toujours sans préjudice des droits de la justice de Dieu, qui doit être satisfaite dans cette vie ou dans l'autre, & il faudra payer un jour au centuple, ce que nous pourrions maintenant acquitter à fort peu de frais par la pénitence, laquelle, quelque rigoureuse qu'elle puisse être, est toujours fort peu de chose, en comparaison de ce que merite le péché.

La pénitence d'un Chrétien véritablement converti doit durer toute sa vie.

C'est une erreur, & une illusion bien dangereuse, de se persuader, que la pénitence, qui est si souvent recommandée dans l'Écriture, soit seulement une pénitence de quelques momens, de quelques heures, ou de quelques jours. Soit que nous prenions la pénitence pour la douleur de nos fautes, soit que nous la regardions comme une juste punition de nos crimes, elle a besoin de temps; il est vrai que la justification, si on la prend de la part de Dieu, elle se fait en un instant par l'infusion de la grace; mais de la part du pecheur, la préparation pour recevoir cette grace, demande du temps. Que si nous considérons la pénitence, pour une punition, & une expiation de nos crimes, le Concile de Trente nous enseigne que toute la vie d'un Chrétien, qui est déchû par la faute de cet état de sainteté, où Dieu l'avoit mis par son baptême, doit être une perpétuelle pénitence: *Tota vita Christiani, perpetua debet esse penitentia.* Sur quoi il faut remarquer que quand ce Concile dit, qu'un Chrétien qui a perdu la grace de son baptême, doit toujours faire pénitence, il ne prétend pas nous obliger à un jeûne perpétuel, à porter toujours la haire & le cilice, & à vivre dans un repentir actuel de nos fautes. Non, jamais notre devoir n'ira au-delà de notre pouvoir; l'infirmité humaine n'est pas capable de cet état; mais le Concile veut dire, que tout Chrétien, qui par un péché a mérité la colère d'un Dieu, & a été depuis justifié par la grace, & par sa miséricorde, doit conserver toute sa vie un souvenir habituel de son ingratitude, & faire paroître dans la conduite de sa vie, une profonde humilité, une sainte haine de soi-même, une résignation parfaite aux ordres de Dieu, & une sainte terreur dans la piété; parce que ces vertus sont les fruits de la véritable pénitence.

La fin de la pénitence, nous doit convaincre qu'elle doit être severe & rigoureuse.

Si nous considérons quelle est la fin de la pénitence, cela nous fera voir jusqu'où l'esprit de cette rigoureuse vertu nous doit porter, & quelles sont les obligations qu'elle nous impose. Or la fin de la pénitence est d'appaiser Dieu & de le satisfaire. C'est donc au sentiment de tous les Theologiens, un acte de justice, qui doit mettre les choses, autant qu'il est possible, dans l'égalité; il doit donc proportionner, autant qu'il se peut, la réparation à l'offense, la satisfaction à l'injure; or la créature ne peut pas mettre une proportion d'égalité, que les Theologiens appellent de condignité, l'offense envers Dieu étant en quelque maniere infinie. Il faut donc du moins la mettre par une proportion de congruité & de bienséance, c'est-à-dire, aussi rigoureuse que notre foiblesse, & la discrétion le pourront permettre.

La confiance qu'un pecheur doit avoir

Ce qui doit remplir l'ame des pecheurs d'une sainte confiance dans la vertu de pénitence, c'est que cette vertu, qui suppose toujours le Sacrement reçu ou à recevoir, est souve-

rainement efficace, pour effacer les plus grands pechez, par les merites du sang de Jesus-Christ. De telle sorte que si un homme avoit commis lui seul tous les pechez qui se peuvent commettre, il pourroit s'en laver, en faisant une véritable pénitence; Dieu a pris soin d'établir cette grande vérité dans l'Écriture, & il s'est déclaré sur ce sujet en termes si exprés, qu'il n'y a plus aucun sujet d'en douter; & nous sommes infiniment redevables à sa miséricorde, d'avoir voulu que la plus consolante vérité de notre Religion fût la plus claire, & la plus incontestable. Il ne faut que ces paroles du Prophete Ezechiel pour en être convaincu: *Si l'impie fait pénitence de ses desordres, je ne me souviendrai plus de ses iniquitez, & les œuvres de justice qu'il operera, lui rendront la vie, que les œuvres d'iniquité lui avoient fait perdre.*

Ezechiel 18.

La pénitence doit être rigoureuse, c'est le sentiment de tous les Docteurs, fondez sur l'Écriture, & sur les Conciles; ce qu'on n'aura pas de peine à se persuader, si l'on considère, qu'elle n'est autre chose qu'une satisfaction que le pecheur fait à la Majesté de Dieu, qu'il a irrité par ses offenses; une justice anticipée que le penitent exerce contre lui-même, pour satisfaire la justice divine: car c'est ainsi que les Peres la définissent. Il faut que le penitent se substitue en la place de Dieu, qui devoit le punir; & que l'indignation de Dieu contre le péché, passe dans le cœur de celui qui l'expié par la pénitence. De sorte qu'il faudroit, s'il étoit possible, haïr le péché autant que Dieu le haït: mais comme cela ne se peut, il faut que cette haine soit du moins aussi forte que nous la pouvons concevoir. De là vient que la plupart des pénitences sont insuffisantes, parce qu'elles ne sont pas accompagnées de cette rigueur. Or cette rigueur consiste non seulement dans l'humiliation de l'esprit & dans la contrition du cœur; mais encore dans la mortification du corps: c'est pour cela que quand l'Écriture parle de pénitence, elle marque ordinairement, le jeûne, le cilice, le travail, pour nous dire que le corps aussi-bien que l'esprit doit porter la peine du péché.

La pénitence doit être rigoureuse & proportionnée au péché.

Le corps étant le complice, & souvent même l'exécuteur des crimes que le cœur conçoit, il faut qu'il en partage le châtiment autant qu'il en est capable. Il nous en doit coûter pour rentrer véritablement dans la grace de Dieu, afin que le souvenir des peines que nous aurons eues à nous délivrer des liens du péché, nous fasse craindre d'y retomber, parce que sans cela, la facilité de recevoir le pardon de nos fautes, ne feroit qu'autoriser une licence malheureuse de les commettre; & la malice de l'homme qui abuse de tout, dit Saint Augustin, ne manqueroit pas de faire servir le remede institué pour l'expiation des pechez, de prétexte à s'y abandonner sans scrupule. Ne nous flatons point, dit l'Apôtre Saint Paul, comme vos corps vous ont servi à commettre le crime, il faut qu'ils vous servent à le réparer; comme vous en avez fait des idoles de la vanité, il faut que vous en fassiez des victimes de la pénitence; comme vous les avez sacrifiés au monde par ces voluptez criminelles, où vous les avez plongez, par cette sensualité & cette mollesse dans laquelle vous les avez entretenus, il faut les sacrifier à Dieu par une mortification continuelle.

Le corps ayant contribué au péché, doit contribuer par la pénitence à satisfaire à la justice de Dieu.

PARA;

PARAGRAPHE SIXIEME.

Les endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs modernes sur ce sujet.

La penitence confidérée comme venue, ou comme partie du Sacrement, accorde la justice avec la miséricorde.

Dans la penitence ce n'est pas Dieu seul qui agit; il se décharge en quelque façon sur la volonté du pénitent, de l'expiation du péché; & il substitue en sa place le pecheur pour faire l'emploi de sa miséricorde, dit Tertullien: *Negotium curans divina misericordia*. La penitence est comme un moyen admirable, dont Dieu s'est servi pour accorder sa miséricorde & sa justice partagées à l'égard du pecheur. La miséricorde représente à Dieu qu'il n'y a rien de si grand & de si glorieux pour lui, que de faire grace à des coupables; que le salut des hommes est le plus bel ouvrage de sa sagesse; qu'il n'a pas imprimé l'image de sa divinité dans l'homme, pour en laisser les traits éternellement effacés par le péché. D'un autre côté la justice représente, que c'est ouvrir la porte à tous les crimes, que de les laisser impunis; qu'il faut faire redouter les jugemens de Dieu aux pecheurs, qui ne se croient point coupables lors qu'ils ne se voyent point punis. Que fait Dieu, pour accorder ces deux divines perfections, & pour conserver les droits de l'une & de l'autre? Il donne le pardon des coupables à la miséricorde, & l'obligation de faire penitence à la justice: la justice obtient que le pecheur sera puni; & la miséricorde obtient que cette punition ne viendra pas de Dieu, mais du pecheur contrit, qui se punira lui-même par la penitence. C'est ainsi que la justice & la miséricorde s'accordent parfaitement, & comme parle le Prophete, se donnent un baiser mystérieux: *Justitia, & pax osculata sunt*. Essais de Sermons, pour le quatrième Dimanche de l'Avent.

Psal. 84.

Après le peche remis par la confession, le pecheur a encore besoin de faire penitence.

La confession, dit Saint Bernard, est le remede qui emporte la fièvre; mais la penitence est comme un régime de vie qui rétablit les forces, & dont on a besoin pour recouvrer une santé parfaite; sur-tout si l'on a demeuré long-temps dans le crime: car il en est des maladies de l'ame, comme de celles du corps, qui laissent toujours après elles une certaine langueur, dont on a de la peine à revenir quand elles ont été longues. Le péché, dit le même Pere, est une flèche, que la confession arrache de l'ame; mais la flèche ôtée, il reste une playe dangereuse qu'il faut guerir; la playe guerie, il demeure une cicatrice difforme qu'il faut fermer; & après la cicatrice fermée, il y a encore une certaine stérilité qu'il faut emporter, afin que l'ame ait un éclat & une blancheur quelquefois plus vive que celle de l'innocence. A la vérité un pecheur, qui ne travaille point à faire de dignes fruits de penitence, peut avoir reçu le pardon de ses fautes dans la confession; mais si la vertu de la penitence, & ses exercices renouvellent, ne conservent en lui la grace du Sacrement, il se rengagera bientôt dans les liens du péché. Les mêmes.

Il faut punir le corps par la penitence, comme complice des crimes de l'ame.

La mortification du corps doit suivre l'humiliation de l'esprit, & la contrition du cœur dans la penitence. Le cœur à la vérité la doit commencer, puisque c'est du fond du cœur que forrent tous les pechez, comme dit le Fils de Dieu; il doit être le plus rigoureusement puni par la contrition: mais le corps étant le complice & l'exécuteur des crimes que le cœur conçoit, il faut qu'il en partage

Tome IV.

le châtement, & la peine. Cependant examinez-vous, Chrétien, qu'est-ce que votre vie a de plus rigoureux & de plus austere qu'elle n'avoit avant que vous fussiez tombé dans les fautes que vous sçavez, & dont vous devez faire néanmoins une severe penitence? Toutes ces douceurs ménagées avec tant d'artifice par l'amour propre; toutes ces réserves que l'on fait dans la rupture des attachemens criminels; cette superfluité d'ornemens, & de parures, que l'on se permet toujours; ces conversations qui ne paroissent innocentes qu'en comparaison des desordres qui les ont précédées; ces murmures secrets contre les rigueurs d'une loi, qui nous défend des choses pour lesquelles nous soupirons encore; ces affections d'autant plus dangereuses qu'elles enlèvent à Dieu tout ce cœur qu'il demande de nous. Quoi! se précautionner avec des soins extrêmes contre les rigueurs des saisons! rompre les jeûnes de l'Eglise pour les plus légers incommoditez! réduire enfin toute la reforme de la vie à une pratique extérieure de devoirs, qui n'est point animée par l'esprit de la penitence! Tout cela s'accorde-t-il avec la rigueur que prescrit cette vertu? Les mêmes.

Le moyen le plus propre à proportionner notre penitence à nos pechez, c'est d'accepter dans un esprit d'expiation toutes les peines qui nous arrivent par l'ordre de la providence en cette vie; nous n'aurions pas assez de force, pour choisir de nous-mêmes les penitences qui nous sont propres, Dieu nous épargne des efforts dont il voit que nous ne sommes pas capables; il nous ôte ces biens pour lesquels nous avons trop d'attaché; il efface cette beauté qu'on idolâtre; il ménage ces ruptures auxquelles on n'avoit pensé; nous n'avons qu'à joindre notre volonté avec celle de Dieu dans ces rencontres; mais sur tout, ce sont les peines, qui sont des suites immédiates de nos pechez, que nous devons recevoir en esprit de penitence. Telles sont ces maladies que le dérèglement de la jeunesse cause dans un âge plus avancé; ces confusions attachées aux scandales qu'on a causés; ces embarras où nous plongeant les vains projets de la cupidité & de l'ambition. Les mêmes.

Le moyen de faire une véritable penitence.

Saint Jean demandoit aux Juifs des fruits dignes de penitence, des œuvres proportionnées à la grandeur & au nombre des fautes qu'ils avoient commises: *Facite fructus dignos penitentia*. Il n'est point de sortes de voluptez auxquelles vous ne vous soyez abandonnez; votre esprit devenu l'esclave des passions brutales, dont il devoit vous découvrir le dérèglement, vous a inspiré des manieres d'offenser Dieu, qui ne sont peut-être connues que de vous. Comment voulez-vous reparer tous ces desordres, si vous n'êtes aussi mortifié, que vous avez été sensuel; si vous n'êtes aussi ingénieux à expier le péché, que vous l'avez été à le commettre? Comment voulez-vous reparer tous ces entretiens impies, qui ont fait de votre bouche comme un sepulcre ouvert, d'où une odeur de mort s'est répandue dans tous les lieux où vous avez passé? Comment voulez-vous, dis-je, reparer tout cela, si votre vie n'est aussi réglée, aussi

Il faut être des fruits dignes de penitence. Luc. 3.

P

édifiante, qu'elle a été libertine & scandaleuse? Car voilà proprement ce que c'est que la pénitence, dit S. Thomas: opposer la mortification à la sensualité, l'édification au scandale, le recueillement à la dissipation; en un mot, la bonne vie à la mauvaise. *Les mêmes, dans le Panegyrique de S. Paul.*

Pour faire pénitence, il faut changer de vie, & expier ses pechez.

Ad Rom. 12.

Sans prétendre ici examiner à fond les qualités de la pénitence Chrétienne; n'est-il pas certain que pour faire pénitence, il faut changer de vie, & qu'il se faut punir d'une manière proportionnée aux pechez dont on est coupable? Il faut changer de vie, & c'est ce changement que le grand Apôtre exige, lors qu'il parle de cette heureuse transformation, qui se doit faire en nous, par le renouvellement de l'esprit: *Reformamini in novitate sensus vestri.* Mais de plus il faut se punir d'une manière proportionnée au péché, puisqu'il n'y a point de vérité plus solidement établie dans l'Eglise. Que nos gemissemens & nos pleurs, dit Saint Cyprien, soient proportionnez à la grandeur & au nombre de nos crimes. Apportons de longs & de salutaires remèdes à de profondes playes, & que la pénitence ne soit pas moindre que le crime: *Quam magna deliquimus, tam grandia desleamus; alto vulneri diligens & longa medicina non desit; poenitentia crimine minor non sit.* Or où sont les penitens qui changent de vie? où sont les penitens qui expient leurs pechez d'une manière proportionnée à leur malice? Quoi! pensez-vous que de vaines protestations de douleur & de repentir suffisent pour apaiser Dieu? Vous avez fait des promesses à ce Dieu qui voit les cœurs, & qui penetre les replis les plus cachez des consciences; mais quel effet peuvent avoir des promesses trompeuses, & qui ne produisent aucun fruit de pénitence? Vous dites que vous détestez la vanité, & l'on vous voit chargé d'ajustemens & de parures: vous condamnez l'ambition, & vous roulez dans votre tête de nouveaux projets qui vous troublent: vous vous recriez contre l'avarice, & vous êtes avides d'amasser des richesses: vous reconnoissez l'injustice de la vengeance, & l'on ne peut vous porter à vous reconcilier avec votre ennemi... Il y en a aussi peu qui se punissent d'une manière conforme à leurs pechez, qu'il y en a peu qui changent de vie. *Les mêmes, pour le troisième Dim. après la Pentecôte.*

Pour faire une véritable pénitence, il faut pratiquer des vertus opposées aux crimes que nous avons commis.

Psal. 87.

La pénitence, disent les Theologiens, n'est autre chose qu'une compensation du péché: c'est une satisfaction que le pecheur rend à la Majesté de Dieu, qu'il a irrité par ses offenses: une justice anticipée que le pecheur exerce encore tous les jours contre lui-même, pour apaiser la justice divine. Il faut donc non seulement que le pecheur se substitue à la place de Dieu, qui devoit le punir, & que l'indignation de Dieu contre le péché passe dans le cœur de celui qui l'expie par la pénitence, selon cette parole du Prophete: *In me transferunt iram tuam.* Mais afin que la proportion qui se doit trouver entre la pénitence & le péché soit véritable, il est nécessaire que le penitent oppose après sa conversion des vertus contraires aux vices auxquels il étoit adonné auparavant. *Les mêmes, dans le Panegyrique de S. Augustin.*

La haine du péché nous doit porter à le

Quand Dieu voulut détruire les Amalecites, il commanda qu'ils passassent tous au fil de l'épée, & qu'il n'y en eût aucun excepté. Image fidelle de la haine du péché, & de

tout ce qui y porte, quand on veut faire une véritable pénitence. Cette conduite n'a rien que de juste. Car la haine du péché étant une fois fortifiée dans une ame, elle la porte à détester tout ce qui lui est contraire, & qui a pu contribuer à son malheur. C'est alors que cette ame regarde le péché comme la plus grande injure qu'elle puisse faire à Dieu; c'est alors qu'elle prend la résolution de se venger sur elle, de rompre ses commerces, & ses engagements criminels, & de détruire par des actes contraires, les mauvaises habitudes qu'elle a contractées, la dissipation d'esprit par la retraite, la vanité par la modestie, la démangeaison de parler par le silence, l'oisiveté par le travail, la mollesse par l'austerité, l'intemperance & la gourmandise par l'abstinence, & par le jeûne. *Monsieur Joly, dans ses Oeuvres mêlées, manière de vivre saintement pendant le Carême.*

Quand un pecheur véritablement converti, est résolu de faire pénitence pour satisfaire à la justice divine, son cœur doit être prêt à tout entreprendre, à tout exécuter, & à tout souffrir; & pour marquer sa conversion entière & parfaite, il doit dire comme Saint Paul: *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* Parole courte, mais vive, mais efficace, ajoûte Saint Bernard. Mais que nous sommes éloignés de cette générosité chrétienne! Car qui nous présenteroit à l'entrée de nos conversions le tableau des difficultés de la pénitence; qui nous marquerait tous les endroits tristes d'une vie nécessairement austère & laborieuse: Ici tu seras persécuté, raillé, méprisé; là attaché sur un lit comme sur une croix, tu souffriras une fièvre cruelle: ici tu perdras cette personne qui t'est si chère; là par un complot secret, tu verras renverser ta fortune. Ah! que je craindrois qu'un prompt & fatal desespoir ne nous fît tout quitter, & dire comme ces lâches dont il est parlé dans l'Ecriture: Il y a des lions & des bêtes cruelles sur le chemin, & c'est un meurtre que de s'avancer dans une route si périlleuse. C'est un effet de la Providence de cacher à ceux qui se convertissent, les épreuves par où elle les veut faire passer, & de leur développer leur pénitence, peine à peine, de peur qu'ils n'en soient rebutez. Dieu ménage leurs craintes, & épargne à leur foiblesse la connoissance importune d'un fâcheux avenir. C'est cependant la première disposition où doit être un pecheur converti, de tout souffrir pour Dieu par un esprit de pénitence. *Monsieur Flechier, Sermon de la Conversion de Saint Paul.*

Pour faire une véritable pénitence, il faut corriger le péché en substituant à sa place de bonnes œuvres, & sur-tout, celles qui répoussent & qui sont opposées à ce péché. Remords d'un cœur serré par ses propres iniquités! desirs superficiels, qui n'allez pas jusqu'aux satisfactions effectives! volentez foibles & demi-formées, qui ne produisez aucun fruit! vous êtes tout au plus des témoignages du péché; mais vous n'êtes pas des réparations du péché. Il faut rétablir ce qu'on a détruit, & le rétablir même par les endroits, par où l'on sçait qu'on l'a rompu. Il faut redresser ce qu'on a fait contre la loi de Dieu, par la pratique de la loi de Dieu même, dans les parties où l'on sçait qu'on l'a violée, en quoi l'on se trompe ordinairement. Il y a certains endroits sensibles dans le cœur, où personne n'a presque le courage de toucher, & l'on se jette sur des endroits

détruire par la pénitence.

Il faut un grand courage, pour se soumettre à tous les travaux de la pénitence.

Pour faire une véritable pénitence, il faut repaître ses pechez par de bonnes œuvres contraires.

indifferens. On fait volontiers des aumônes, quand on est naturellement liberal. On aime les longues prieres, avec attention ou non, Dieu le sçait, c'est une formalité de devotion qui ne coûte gueres. On ne refuse pas quelque austerité, pourvu qu'on la choisisse soi-même, & qu'elle vienne du fond de la propre volonté; mais quand il faut se roidir contre une vieille prévention, ou contre un péché dominant, on se rebute au premier effort, ou voudroit bien être autre, mais on demeure toujours le même, & quoi qu'on veuille avoir l'honneur d'être converti, on n'en veut pas avoir la peine. *Le même.*

Comme chacun se croit différent des rigueurs de la penitence.

L'amour propre est si ingénieux, qu'en core que nous soyons persuadés de la nécessité de la penitence, il trouve toujours le moyen de nous en exempter en particulier. Chacun se justifie à soi-même, chacun renvoye l'austerité de la vie ou aux grands pecheurs, ou aux grands Saints, & ne croit être ni l'un ni l'autre. Ceux qui dans le sang de leur frere ont assouvi leur brutale vengeance; ceux qui par des calomnies concertées, ou par des arrêts surpris ou achetés, ont ruiné des familles entières; ceux qui se sont enrichis des dépouilles des pauvres; ceux qui ont abusé des sacrez mysteres, en couvrant leur ambition, & leurs interêts sous le voile de la religion, & de la justice, nous les condamnons à toutes les rigueurs de la loi, & nous disons que la penitence est faite pour eux. Nous assujettissons à ces mêmes regles, ceux qui ont embrassé l'état religieux; voyons-nous un Ecclesiastique recueilli, morifié? nous trouvons que c'est la profession; ils ont choisi la croix, il faut qu'ils la portent. Nous jugeons que les uns à cause des desordres de leur vie, sont obligés à la penitence, que les autres y sont engagés à cause de la sainteté de leur profession, & nous faisons pour nous un troisième état de dispense & de liberté. Nous ne sommes pas assez méchans pour être des premiers, nous ne sommes pas assez devots pour être des seconds: nous n'avons pas les raisons de suivre les uns, nous n'avons pas le courage d'imiter les autres: ainsi donnant aux uns un titre de penitence par justice, & aux autres un titre de penitence par choix & par état, nous nous regardons à l'égard des uns comme justes, & nous donnons une malheureuse impunité à nos passions, parce qu'elles ne vont pas jusqu'aux derniers excez. Nous nous regardons à l'égard des autres comme foibles, & nous nous dispensons d'être penitens, parce que nous n'aspirons pas à être parfaits. *Le même, Sermon de Saint Sulpice.*

Les satisfactions que Dieu exige pour nos pechez sont justes, quelque rigoureuses qu'elles puissent être.

Quelque rigoureuses que pussent être les satisfactions qu'un Dieu irrité voulût exiger de nous après le péché, il faudroit bien nous y soumettre; nous aurions tort de nous plaindre de sa justice, quand bien même il auroit attaché à de longues années de la plus ennuyeuse penitence l'expiation de la plus legere iniquité: il suffit de connoître la disproportion, l'inégalité, qui se trouve entre un Dieu offensé, & l'homme qui l'offense, pour juger qu'il ne pouvoit y avoir rien d'inique dans toutes les obligations que le Seigneur pouvoit nous imposer à l'égard de la penitence. Il pouvoit nous mettre le recouvrement de la grace au prix qu'il auroit voulu. Malheureux que vous êtes, pourroit-il

Tome IV.

nous dire, quel besoin ai-je d'user de condescendance à votre égard, & de faire un pacte avec vous, pour vous recevoir en grace à certaines conditions? Affligez-vous, brisez vos cœurs par la douleur, & vos corps par d'affreuses austeritez, votre desobéissance merite plus que tout cela; mais n'esperez pas que l'amertume de votre cœur, & que l'abondance de vos larmes efface jamais la moindre de vos offenses. Je ne vous dois rien après votre revolte, & je puis sans injustice ne revenir point à vous, quelque effort que vous fassiez pour retourner à moi. Tel est le droit, Chrétiens, que le péché donne à votre Dieu sur vous. Or de là je puis conclure que quelque rudes qu'eussent pu être les obligations, que le Seigneur eût imposées aux penitens, jamais elles n'eussent été injustes du côté de Dieu, puisqu'en toute rigueur il pouvoit n'accepter aucune de nos satisfactions. Ainsi nous n'avons nul sujet de nous plaindre de la severité de la penitence. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

Qu'est-il nécessaire d'étaler ici les macerations épouvantables de l'ancienne Eglise? J'ai honte de proposer l'exemple de ces premiers Chrétiens à un siècle aussi relâché que le nôtre. Ils étoient si convaincus que Dieu ne pouvoit trop exiger d'eux pour les remettre en grace, qu'ils ne donnoient point de bornes à leur ferveur. Les uns prisonniers volontaires s'étoient renfermez dans une tour affreusé, exposez à toutes les injures de l'air, & de ces profonds cachots ils pouvoient sans cesse de lamentables cris vers le ciel; dans une insomnie presque perpetuelle, ils ne voyoient luire le Soleil que pour se croire indignes du jour qui les éclairoit; & la nuit étendre ses voiles, que pour se priver du repos qu'elle procure au reste des hommes. D'autres confinez dans des grottes obscures, s'étoient enchainez dans le lieu qu'ils avoient destiné à leur penitence, & punissoient par une captivité volontaire de leur corps, le libertinage de leur esprit. Ces rigueurs au reste n'étoient pas particulieres aux plus grands Saints, le commun des fideles faisoit également éclater sa ferveur. En ces heureux temps, on voyoit des pechez, dont on ne gemit peut-être pas aujourd'hui, expiez par des penitences de sept ans; mais quelles penitences encore? Le pecheur contrit mêlant ses larmes avec son pain, donnoit de la force à la priere par ses larmes: *Jejunius precas alere.* Toujours les gemissemens à la bouche, & les larmes aux yeux, il pouvoit des rugissemens effroyables à la porte des Eglises, où il n'osoit entrer par respect: *Ingemiscere, lacrymari, rugire dies ac noctes ad ostium templi.* Humble dans ses prosternations, il se couchoit la face contre terre, en la presence d'un Prêtre, & il fléchissoit les genoux devant tous les autres fideles: *Presbyteris advolvi, & charis Dei adgeniculari;* c'étoit là la rigueur ordinaire de la penitence de nos temps, dit Tertullien: *Hac omnia sunt exomologesis.* *Le même.*

Si cette rigoureuse penitence étoit nécessaire dans les premiers temps de l'Eglise, elle est encore autant nécessaire aujourd'hui. N'est-ce pas le même Dieu que nous adorons? n'avons-nous pas la même loi, & par conséquent la même obligation? Mais de plus nos pechez sont en plus grand nombre, & souvent plus énormes: cependant il n'y a rien de moins en pratique que la penitence;

La rigueur des penitences dans la primitive Eglise.

La rigueur de la penitence n'est pas moins nécessaire aujourd'hui que dans la primitive Eglise.

rien de plus commun que le peché, rien de plus rare que l'expiation. Ah! esprit de penitence, que tu es inconnu aujourd'hui dans l'Eglise! On ne voit plus de jeûnes, on ne voit plus de macerations, on ne voit plus de changement de vie: on croit que c'est assez d'avoir confessé son peché, & on se divertit comme auparavant; on retombe dans ses premières fautes sans peine, & on ne veut pas plus se convertir que se punir. *M. Biroat, dans le premier Sermon, pour le premier Vendredi de Carême.*

La penitence tient la place de la justice de Dieu.

La penitence est une compensation avec laquelle elle égale la justice divine: *Hac penitentia compensatione redimendam proponit impunitatem.* Que si Dieu conserve quelque reste de colere qui le porte à exercer sa justice vindicative: *Pro Dei indignatione fungitur*, dit Tertullien; la penitence entre dans ce sentiment de colere, elle expie ses injures, elle prévient ses fonctions, elle fait sur le pecheur avec quelque proportion, ce que la justice divine eût fait elle-même. Que faites-vous, mon Dieu, contre les pecheurs, pour exercer votre vengeance, sur la terre, dans le purgatoire, & dans l'enfer? Vous humiliez les uns, & vous punissez les autres; vous leur faites souffrir des douleurs & des peines, & vous leur arrachez des regrets & des soupirs. Ah! justice divine, ce que vous arrachez par force, & contre l'inclination de ces coupables, lorsque vous y mettez la main; la penitence le fait, mais plus doucement, & plus agréablement. *Le même.*

La penitence doit être constante, & durer tout le temps de notre vie.

Ce n'est pas assez de faire penitence, il faut la faire pendant toute notre vie, & la consumer par notre mort. Quand nous serions assurés que Dieu nous auroit pardonné nos fautes, nous ne serions pas moins obligés à la penitence; parce que si nous ne sommes plus dans l'extrémité d'une maladie mortelle, au moins sommes-nous obligés d'avouer que notre santé est bien foible. Nous sommes des convalescens que le moindre dérèglement peut faire retomber, & le peu de santé que nous avons, ne se peut conserver que par les mêmes remèdes, par lesquels nous l'avons acquise. *M. de Sainte Marthe, Prêtre, dans le Traité de la Nécessité de la Penitence.*

Les pecheurs fuyent la penitence.

La délicatesse des pecheurs fuit les travaux de la penitence, & cherche des moyens pour s'en excuser; ils trouvent des prétextes pour s'exempter de tout ce qui est rude & difficile dans la penitence, & ils n'en voudroient avoir que le fruit. Après avoir beaucoup travaillé pour le monde, les moindres peines nous deviennent insupportables, quand il faut les souffrir pour notre salut, & souvent notre corps n'est foible que parce que notre ame est dans la lâcheté & dans la tiédeur; nous ne pouvons rien faire à l'extérieur, parce que nous n'avons rien de la charité qui fait vouloir efficacement, & nous n'avons pas même le courage de la demander à Dieu. *Le même.*

De la lâcheté & de l'ignorance des Chrétiens de ce temps sur l'article de la penitence. *Ad Rom. 2.*

O temps! ô mœurs! ô que Saint Paul irrité de l'ignorance dans laquelle souvent nous voulons vivre, auroit plus sujet de dire aux Chrétiens de ce siècle, qu'il ne le disoit aux Romains: *Ignoras quoniam benignitas Dei ad penitentiam te adducit?* Ignorez-vous que la bonté de Dieu vous porte à faire penitence? que sa miséricorde vous comblant de nouveaux bienfaits, vous charge en même temps de nouvelles obligations? qu'à moins de mé-

priser sa longue tolérance, & les richesses de son infinie charité, une mortifiante & amère douleur de vos fautes doit répondre à la bonté qu'il a de vous les pardonner? L'ignorez-vous? *Ignoras?* Quelle raison auriez-vous de l'ignorer? quel endroit de l'Ecriture, quelle parole des Prophetes, quel oracle de Jésus-Christ pourroient vous entretenir dans cette erreur? L'ancienne & la nouvelle loi vous avertissent qu'à cause que le Seigneur vous souffre, qu'il vous attend, qu'il vous appelle, qu'il vous pardonne, vous êtes obligés par cette raison-là-même d'implorer sa miséricorde, par l'abondance de vos larmes, & par la rigueur de votre penitence. L'ignorez-vous? *Ignoras?* Les exemples des plus fameux pecheurs, qui, quoi qu'absols & reconciliez, ont mené une vie penitente & austere, devroient bien vous tirer de cette ignorance: comme celui de l'Apôtre Saint Pierre, qui après avoir renoncé son maître, moins par malice que par foiblesse, se condamna à des pleurs, & à des austérités qui ne finirent qu'avec sa vie. *Ignoras?* L'ignorez-vous encore? *Pris du Dictionnaire Moral, second Discours sur les Indulgences.*

Comment il faut faire une salutaire penitence.

Vous me demandez de quelle maniere il faut vivre, pour faire une salutaire penitence; voici ce que j'en sçai, répond Saint Augustin. Il faut mortifier les appetits déreglez. Il faut souvent, afin de châtier sa chair, ne lui accorder que ce dont elle a besoin pour sa conservation. Il faut enfin souffrir patiemment pour l'amour de Dieu, & pour son propre salut, les croix que sa Providence vous envoie. En est-ce assez pour une salutaire penitence? oui. Est-ce vous en demander trop? non. Apprenez cependant de là vos plus importants devoirs. *Le même.*

Confiance que nous devons avoir dans la penitence comme dans notre dernière ressource.

Nous avons reçu le Baptême que S. Jean promettoit aux Juifs; mais hélas! nous en avons perdu la grace: il est vrai qu'il nous en reste un second, qui est celui de la penitence, & que le Concile de Trente appelle après les Peres, tantôt un Baptême penible & laborieux, tantôt la seconde planche après le naufrage. Ainsi, dit Tertullien, tel qu'un homme dont le vaisseau s'est brisé contre un rocher, près d'être enseveli dans les flots, s'il peut le saisir d'une planche, s'y tient étroitement attaché, y met toute sa confiance, toujours néanmoins occupé du danger qui le menace, & craignant toujours, ou que les forces ne lui manquent, ou qu'une vague ne l'engloutisse. Tel doit être un Chrétien, qui a perdu la grace après le Baptême, c'est-à-dire, dont le vaisseau qui devoit le préserver dans la mer orageuse du monde, a échoué contre l'écueil des passions: près d'être englouti dans les abîmes, s'il s'attache à la penitence, elle le soulèvera, & le soutiendra au-dessus des flots, & s'il ne la quitte jamais, si penetré de crainte il en fait tout le sujet de son espérance, le souffle de l'Esprit Saint le poussera enfin dans le port de la miséricorde divine. *M. l'Abbé de Monmorel, Homélie sur le 4. Dimanche de l'Avent.*

Comment il faut faire des fruits dignes de penitence. *Luc. 3.*

Faites des fruits dignes de penitence: *Facite fructus dignos penitentia.* Il ne faut pas se contenter d'en pousser des fleurs qui passent, il faut en produire des fruits qui demeurent. Aussi voyons-nous, que quoi qu'un Prophete eût assuré David que le Seigneur avoit transféré son peché, & qu'il ne mourroit point de la mort éternelle, comme l'explique Saint Au-

gustin ; ce saint Roi passa néanmoins le reste de sa vie dans les rigueurs de la penitence : *Je laverai*, dit-il, *toutes les nuits mon lit de mes pleurs*, & *je l'arroserai de mes larmes*... Voulez-vous sçavoir, dit Saint Chrysostome, comment vous pouvez faire de dignes fruits de penitence ? c'est en menant une vie toute differente de celle que vous avez menée auparavant. Avez-vous du bien d'autrui ? non seulement restituez-le, mais donnez du vôtre : avez-vous pris des plaisirs défendus ? abstenez-vous de ceux qui pourroient vous être permis : avez-vous donné dans les excès du vin, & de la bonne chere ? compensez-les par un jeûne rigoureux : avez-vous fait quelque tort à votre prochain, par vos paroles, ou par vos actions ? reparez-le par des bienfaits, & par de bons offices : car, dit ce Pere, ce n'est pas assez d'ôter la flèche du corps de celui que l'on a blessé, il faut d'ailleurs appliquer les remèdes nécessaires pour guerir la playe que l'on a faite. Il faut cesser de faire le mal, & commencer à faire le bien.

*Le même.*

Il est certain que le propre de la penitence est d'effacer les pechez ; mais il ne faut pas croire que toute sorte de penitence efface toutes sortes de pechez : or pour comprendre combien elle doit être severe, il faut remarquer que la penitence produit deux effets : elle desarme le Seigneur, & elle éteint le feu de l'enfer ; mais afin qu'elle desarme le Seigneur, il faut qu'elle arme le penitent contre lui-même, & qu'elle fasse passer en lui les traits de la colere de Dieu : *In me transferunt ira tua* ; Et afin qu'elle éteigne le feu de l'enfer, il faut que cette penitence, qui fait ici-bas la fonction de la justice divine, ait quelque sorte de proportion avec les tourmens infinis dont elle délivre. En faut-il davantage pour nous faire conclure combien elle doit être severe ? Aussi le Concile de Trente nous assure que la vie chrétienne doit être une penitence continuelle. *Le même.*

La penitence doit être pour effacer les pechez, & éteindre le feu de l'enfer.

*Psal. 37.*

La penitence chrétienne consiste dans de grands gemissemens, & de grands travaux, que la justice divine exige de nous. Il est douloureux, dit Tertullien, d'éprouver dans les endroits les plus sensibles, ou la dureté du fer, ou l'activité du feu, ou les douleurs aiguës d'une poudre, qui penetre les chairs, & les ronger jusqu'au vif : mais ces remèdes, quelque violens qu'ils soient, sont soufferts par celui qui en attend la guerison, non seulement avec patience ; mais même sont recherchés avec empressement. J'ai péché contre Dieu, & je cours risque de perir éternellement. C'est pour cela, continué ce Pere, que je souffre, que j'endure, que je me tourmente, afin de me reconcilier avec celui que j'ai offensé par mon péché : *Deliqui in Deum, periclitator in eternum perire, itaque nunc pendeo & maceror, ut Deum reconciliem mihi, quem delinquendo lesi.* Faire penitence, c'est renoncer aux aises du corps, & aux plaisirs des sens ; donner moins de temps au sommeil, que la nature n'en demande, l'interrompre par des gemissemens, l'entre couper par des soupirs, en donner une partie à la priere ; porter le cilice, jeûner au pain & à l'eau, faire servir à la penitence tout ce qui avoit servi au péché ; vivre enfin de telle sorte, que l'on meure entierement à l'usage prophane du monde. Tel est le langage des Peres sur ce sujet ; leurs expressions peuvent être differen-

*Tomme IV.*

*Tertull. de Penit. l. 11.*

tes, mais leurs sentimens sont les mêmes. Telle a été, & plus rigoureuse encore, la penitence des premiers Chrétiens qui étoient hommes comme nous, mais bien moins criminels que nous ne sommes ; qui n'avoient point à faire à un autre Dieu que nous, & qui n'aprehendoient point un autre enfer que celui que nous avons lieu d'aprehender. *Le même.*

Les premiers Chrétiens comprenant la grandeur & l'éternité des peines qui leur étoient préparées, prenoient avec avidité les remèdes qui devoient les en préserver, & ne les quittoient jamais ; loin de murmurer contre la rigueur de l'Eglise qui les condamnoit à une penitence de plusieurs années pour un seul péché mortel, ils adoroient la misericorde de Dieu, qui se contentoit d'une penitence passagere pour l'expiation des pechez, auxquels un feu éternel étoit destiné : soutenus & fortifiés de ces sentimens, ils ne la finissoient qu'avec leur vie ; & de crainte que leurs jours ne fussent pas assez longs, ils donnoient à la severité de la penitence ce qu'ils craignoient de ne pouvoir donner à la durée. Ces heureux temps sont passez. La plupart des Chrétiens d'aujourd'hui se font une malheureuse habitude de passer toute leur vie à confesser les pechez qu'ils ont commis, & à commettre les pechez qu'ils ont confessés ; à se repentir alternativement de leurs crimes, & de leurs penitences. Si l'Eglise a changé sa discipline en ce point, sçachez que son esprit n'a point changé ; si elle se relâche de son ancienne severité pour courir après des enfans qui l'abandonnent, tremblez de cette douceur qu'elle a pour vous ; puisque tout pecheur doit être puni pendant sa vie, ou après sa mort, par ses propres mains, ou par celles de Dieu. Ainsi plus l'Eglise, cette mere tendre, vous sera facile, plus le Seigneur vous sera severe ; plus vous aurez emprunté de sa misericorde, plus vous devrez à sa justice ; moins vous lui payerez en cette vie, plus vous lui serez redevables en l'autre. *Le même.*

Les premiers Chrétiens ne se plaignoient point de ce que la penitence fût trop severe.

Ajoutons que faire penitence, c'est pleurer les pechez que l'on a commis, & ne commettre plus ceux que l'on a pleurez ; d'où il s'ensuit qu'il ne suffit pas d'expier les pechez commis par une penitence severe ; mais qu'il faut d'ailleurs se garantir de ceux que l'on pourroit commettre par une penitence perseverante. Il faut pour ce sujet châtier le corps, & le tenir dans la servitude, être toujours armé du glaive de l'Evangile, pour égorgier les passions à mesure qu'elles renaissent ; pour retrancher les malheureuses productions d'une nature corrompue ; pour immoler au Seigneur tout ce qui est desagréable à ses yeux. *Le même.*

Il ne suffit pas de punir ses pechez, il faut s'en préserver à l'avenir par la penitence.

Il faut que la penitence soit severe, & nous ne la faisons consister que dans quelques prieres recitées avec mille distractions, dans quelque legere aumône, qui ne nous incommode en rien, dans quelques jeûnes, où les sens trouvent autant leur compte que dans d'autres repas : il faut enfin qu'elle soit perseverante ; & le plus souvent un même jour la voit naître & mourir : après avoir passé des années dans le crime, on ne se peut résoudre à passer un jour dans la penitence ; parce qu'on s'imagine fausement que le Seigneur nous remet nos pechez dès qu'on lui promet seulement de bouche qu'on ne les commettra plus ; ainsi on ne songe point à effacer par la peni-

En quoi les Chrétiens de ce temps font consister la penitence.

tence des crimes que l'on suppose expiez, & on ne craint point la maladie à venir, parce qu'on compte trop sur la facilité du remede: mais, dit Tertullien, où il n'y a point de crainte, il n'y a point d'amendement, & où il n'y a point d'amendement, la penitence est necessairement vaine & inutile. *Le même.*

Pour essentielle que soit la penitence pour tous les hommes, que ne font point la plupart pour s'en dispenser? de combien de raisons, ou pour mieux dire, de combien de prétextes ne se ferr-on pas pour eluder toutes celles que l'Eglise nous enjoint? S'est-on imaginé, par exemple, qu'on ne peut faire le Carême, sans endommager sa santé; quoi que peut-être on n'en ait jamais essayé; pour décharger entierement sa conscience, ou plutôt pour se défaire de tous remords, on en charge celle du Medecin, dont plusieurs sont trop faciles à donner des attestations, quoi que souvent trompez par ceux qui la demandent. On fait faire une civilité à son Pasteur, & dès-lors on ne se croit plus obligé à rien. *Le même.*

On se fert de mille prétextes pour eluder l'obligation de la penitence.

Le dégoût de la penitence empêche plusieurs de se convertir.

On peut dire que la crainte des dégoûts de la penitence est l'obstacle le plus ordinaire à la conversion d'une infinité de pecheurs. On en voit, qui laissez dans la voye de l'iniquité, éprouvent que le peché même est la peine du pecheur, qui bien loin d'en goûter les douceurs n'en ressentent que les amertumes, qui gemissent sous le joug du demon, & menent une vie si miserable, qu'ils sont à charge aux autres & à eux-mêmes: malgré cet état si déplorable, qui croiroit qu'ils ne peuvent se résoudre de changer? S'ils font quelques efforts pour retourner au Seigneur, quand le précepte de l'Eglise les y contraint, à la premiere penitence qu'on leur impose, ils se dégoûtent & se reburent. *Le même.*

S'il semble rude de faire penitence en cette vie, il sera bien plus rude de la faire en l'autre.

La voix qui nous dit: *Faites penitence*, c'est la voix de la justice & de la misericorde, tout ensemble, qui font aux criminels la grace de les établir juges d'eux-mêmes. Ne dites donc point que cette parole, faites penitence, est une parole bien rude; mais souvenez-vous de ce que dit Saint Bernard, qu'il sera bien plus rude d'entendre cet arrêt épouvantable: *Allez au feu éternel.* Les plus grandes rigueurs de la penitence paroissent legeres à celui qui considere bien les supplices de l'éternité. Car enfin, ne pensez pas trouver un milieu pour vous exempter de l'un & de l'autre; il faut necessairement choisir l'un des deux: mais considerez que c'est une heureuse necessité, puisqu'en payant vos dettes par la penitence, vous amassez en même temps des biens immenses; & qu'en cessant d'être ennemi de Dieu, vous êtes mis au nombre de ses enfans destinez à posseder son Royaume. *Le P. Dozenne, dans la Morale de JESUS-CHRIST.*

Il faut prendre & porter volontairement la croix par esprit de penitence.

C'est par notre volonté que nous avons peché, c'est donc par notre volonté que nous devons faire penitence. La charité doit faire naître les bons fruits dans le même fonds où la cupidité a donné naissance aux mauvais fruits; & c'est la regle que Saint Paul prescrivoit aux premiers fideles, en leur disant, comme vous avez fait servir votre corps à l'iniquité, faites-le desormais servir aux œuvres de la justice. Mais qui est assez genereux pour s'attacher soi-même volontairement à la croix? où trouve-t-on des croix volontaires? J'en vois bien de forcées, de nécessaires, & d'inévitables; j'en vois tout au plus de to-

lerées, d'acceptées, & d'agréées; mais il s'en trouve peu de souhaitées & de recherchées. On regarde les croix volontaires comme le partage des personnes consacrées à Dieu: on les bannit du monde où l'on en auroit plus de besoin, & on les confine dans les deserts, où regne ordinairement l'innocence; comme si la croix & la penitence n'étoient plus que pour ceux qui sont moins coupables. Une ame véritablement chrétienne, qui sent qu'elle a besoin de penitence, & qui veut se sauver, ne devroit non plus être sans croix, que sans foi, & sans religion. Prenons donc dans la suite de notre vie, cette pratique de Saint Paul, que nous avons trop negligée jusqu'à present: *Nous devons toujours porter la mortification de JESUS-CHRIST sur notre corps.* Dans la Retraite Chrétienne de Monsieur Tiberge.

Comme un vrai penitent est convaincu que ses pechez doivent être punis en ce monde, ou en l'autre, ou par les mains de Dieu, ou par ses propres mains; comme il s'agit d'appaïser la colere divine irritée contre lui, & d'éviter l'enfer qu'il a mérité, il châtie en lui tout ce qu'il y a de criminel, & fait servir à la réparation de son crime tout ce qui a servi à le commettre. C'étoit l'avis que Saint Ambroise donnoit autrefois à une Vierge qui étoit tombée dans le peché; coupez ces cheveux qui ont été l'entretien de votre vanité, & l'occasion de votre chute, lui écrivoit-il; que ces yeux, qui ont jeté des regards criminels, deviennent deux sources de larmes; que ce visage, dont un mauvais amour vous a fait tant cherir le teint & la beauté, devienne pâle & défat: en un mot, affligez de peines & de jeûnes tout ce corps, en la beauté duquel vous avez eu une criminelle complaisance; couvrez-le de cendres & d'un cilice, en sorte qu'il ne fasse plus que de l'horreur. *L'Abbé de Monmorel, Discours sur l'Evangile du troisième Dimanche après la Pentecôte.*

Loin d'ici ces Heretiques charnels, qui ne veulent autre chose dans toute sorte de penitence, que la cessation du peché, & une nouvelle vie; qui sous prétexte que la penitence est un second baptême, prétendent que le peché nous y doit être remis, comme dans le premier, gratuitement, & sans qu'il nous en coûte, ni du sang, ni des larmes. C'est un second baptême à la verité; mais diffèrent en cela du premier, que dans celui-ci les pechez nous sont remis par voye de regeneration, & pour ainsi dire, comme par une seconde création, qui nous fait de nouvelles créatures en Jesus-Christ: au lieu que dans le baptême de la penitence, la remission nous est donnée par voye de guerison & de remede, & par consequent avec douleur, abstinence & regime. *L'Auteur des Discours Chrétiens, Discours sur les sentimens de la Penitence.*

L'on sçait bien que les hommes ont averfion de la penitence, comme les malades ont horreur des remedes; car qui ne voudroit guerir sans diète, sans amertume, & sans douleur? La chair est ennemie des choses difficiles; & comme il ne faut point douter qu'un Medecin complaisant qui défendroit l'usage de la lancette & du rasoir ne fût le mieux regu: ainsi je me persuade qu'il y a peu de pecheurs qui ne souhaitent que l'on trouve le secret de guerir les playes de leur ame, sans qu'il soit besoin de faire aucune operation, ni sur la blessure, ni sur le corps. *Le même.*

Sentiment de Saint Ambroise sur la penitence.

La penitence n'est pas une simple cessation de peché, comme veulent les heretiques.

On a naturellement averfion de la penitence.

On fait peu de penitence aujourd'hui.

Helas ! mes chers Auditeurs, il n'est plus temps d'exhorter les Chrétiens à des penitences & à des satisfactions au-delà de leurs fautes. A peine ose-t-on vous prêcher aujourd'hui dans les termes de l'Apôtre, & dans ceux du saint Concile de Trente, que vous devez au moins proportionner vos penitences à vos défordres. Les sentimens de la Religion sont si foibles chez vous, la délicatesse y est si grande, que vous prenez pour une severité insupportable ce que Saint Paul regarde comme une condescendance à votre infirmité : *Humanum dico, propter infirmitatem carnis vestrae*. C'est en vain pour vous que l'Apôtre vous avertit de faire servir à la penitence, ce qui a servi au peché : *Sicut exhibuistis membra vestra, &c. ita exhibete, &c.* C'est en vain pour vous que les Saints se sont attachés à cette regle, & qu'ils l'ont si fidelement observée. N'entrons point là-dessus dans un détail qui n'est pas de mon sujet; passons sous silence ces austeritez rigoureuses qu'ont pratiquées tant de saints penitens, soit dans l'ancienne loi, soit dans la nouvelle; considérons seulement le précepte que l'Evangile nous en fait. *Le Pere Giroult, Sermon de Sainte Madeleine.*

Ad Rom. 6.

Ibidem.

Comment il faut faire une véritable penitence.

Comprenez la leçon importante que vous fait le grand Saint Jean-Baptiste dans l'Evangile, de ne vous point épargner vous-mêmes, de vous declarer ouvertement pour le parti que vous devez prendre, de rendre au Seigneur ce que vous lui avez enlevé, & selon le sentiment de Saint Paul, de travailler à le glorifier par cela même qui fut le sujet & la matiere de vos offenses : *Sicut exhibuistis membra vestra, &c. ita exhibete, &c.* C'est là proprement faire une penitence convenable, selon la parole de Saint Augustin : *Competentem penitentiam*. C'est là détruire directement les habitudes mauvaises, par des actions contraires, comme le prescrit le Concile de Trente; c'est là satisfaire à Dieu de bonne foi. *Le même.*

August. in ejus vita.

L'obligation de faire des fruits dignes de penitence.

Cette obligation de faire des fruits dignes de penitence, dit deux choses; elle marque premierement que le pecheur doit faire des fruits de penitence; en second lieu, qu'il doit faire des fruits dignes de penitence. L'explication la plus naturelle de ces paroles, est que non seulement le pecheur est obligé d'expier ses pechez par la penitence; mais encore que sa penitence ne peut être suffisante, à moins qu'elle ne soit proportionnée à ses pechez. Ainsi voilà proprement ce que l'on doit entendre par des fruits dignes de penitence, une penitence proportionnée, une longue & severe penitence, lors que les pechez sont énormes & considerables. On entend toujours parler de la penitence, entant que vertu, sans laquelle on ne peut satisfaire à Dieu pour les restes des pechez. Tous les Peres, en établissant cette necessité de la penitence, ont eu soin de marquer que pour être suffisante, elle doit être proportionnée au peché. Voici les paroles de Saint Cyprien; que nos gemissemens & nos pleurs soient proportionnez à la grandeur de nos offenses; apportons de salutaires remedes à des playes profondes, & que la penitence ne soit pas moindre que le crime. Qu'on ne dise point que ces maximes severes convenoient à la pureté des premiers siecles; que les fideles n'ont plus le même zele; qu'il est necessaire d'user de condescendance; que l'Eglise s'est relâchée, & qu'elle n'o-

blige plus ses enfans de se soumettre à toutes les maximes severes qui ont été établies par les saints Peres, & par les anciens Canons; à quoi il faut répondre, que quand les saints Peres ont enseigné que la penitence doit être proportionnée au peché, c'est une verité qui ne peut changer, & qui subsistera dans toute la suite des siecles... Il est vrai que l'Eglise s'est relâchée dans les points de discipline: elle consent, par exemple, que l'on donne la grace de l'absolution plutôt & plus facilement qu'on ne l'accordoit autrefois; mais quant à ce qui regarde les maximes essentielles de la penitence, l'Eglise ne s'est point relâchée, & elle ne le peut pas. Jugez si son intention a jamais été de dispenser les fideles d'accomplir une penitence proportionnée à l'énormité de leurs pechez, & voyez comme elle en parle dans le Concile de Trente, où elle enjoint aux Ministres du Seigneur de les leur imposer. *Monsieur Lambert, Homelie sur la fête de Saint Matthieu.*

Sur quoi est fondée la rigueur de la satisfaction que l'on doit faire pour le peché.

La satisfaction regardée dans son essence, n'est autre chose qu'une compensation de la peine éternelle que Dieu nous remet, en nous pardonnant notre peché, par une peine temporelle, au lieu de la peine éternelle que nous avions meritée. Si l'on conçoit bien cette définition, on verra jusqu'où doit aller cette peine temporelle, & on conclura qu'elle ne doit pas être quelque chose de si leger qu'on se l'imagine; car enfin, si dans la compensation, on n'exige pas une parfaite égalité entre la chose qui compense, & celle qui est compensée, il doit y avoir néanmoins quelque rapport, & quelque proportion. Si l'on ne nous oblige pas de donner autant qu'on nous remet, on doit donner au moins autant qu'on le peut raisonnablement selon ses forces. Or en verité une personne, qui dès-là qu'elle a commis un peché mortel, a merité un enfer, c'est-à-dire, une peine en quelque maniere infinie, garde-t-elle les regles d'une juste compensation, quand elle se contente de reciter quelques prieres vocales, bien souvent sans composition, & sans devotion? Une personne qui a tant de fois merité le feu éternel par une infinité de pechez énormes, croit-elle satisfaire à Dieu & à son devoir, & garder quelque proportion, en finissant presque sa penitence avec sa confession; en renfermant dans l'espace de peu de jours, & peut-être de peu d'heures, la penitence des crimes qui ont duré plusieurs années? *Le P. Neveu, dans la maniere de se préparer à la mort.*

Le même sujet.

Les Peres de l'Eglise, & le Concile de Trente appellent la penitence un Baptême laborieux, & ce Concile ordonne aux Prêtres d'imposer aux pecheurs des penitences proportionnées aux pechez, de peur que si, par une trop lâche condescendance, ils imposent des penitences legeres pour de grands pechez, ils ne se chargent eux-mêmes d'un fardeau, dont ils prétendent mal à propos décharger les autres. La penitence doit être proportionnée, premierement à la grandeur & à la griéveté des pechez. C'est ce qu'enseigne si expressément Saint Augustin ce grand Docteur, & cet illustre penitent : *In satisfactione, dit-il, ingenium peccatorum, non verba tantum, sed & opera quaruntur*; pour la satisfaction des pechez considerables, des pechez mortels, on ne demande pas seulement des paroles, c'est-à-dire, des prieres vocales, il faut des larmes, des gemissemens, & de gran-



des aumônes, de longs jeûnes: *Addenda sunt lacryme, gemitus, uberiores elemosina, continua longo tempore jejunia.* La penitence doit être en second lieu proportionnée à la multitude & à la durée des pechez. En effet, n'est-il pas étrange que des gens qui ont vieilli dans le crime, qui ont blanchi, pour ainsi dire, sous le joug de l'iniquité, qui ont passé plusieurs années dans une vie mondaine & déréglée, veuillent borner leur penitence à quelques jours & peut-être à quelques heures? Il faudroit que des gens qui ont presque toujours péché pleuraient toujours, & que ceux qui se sont permis les plaisirs les plus illégitimes, se retranchassent les plus légitimes. La penitence enfin doit être proportionnée à la qualité des pechez; premierement, dans les choses essentielles. Ainsi ceux qui ont du bien d'autrui, doivent se résoudre non seulement à le restituer, mais encore à le faire le plutôt qu'ils peuvent; ceux qui ont terni la réputation d'autrui par la médisance, sont obligés de détruire ce qu'ils ont fait, de la manière la plus efficace qu'ils pourront; ceux qui ont mené une vie scandaleuse, sont obligés de réparer le scandale, par une penitence publique, & par des marques éclatantes d'une véritable conversion. *Le même.*

La sagesse de Dieu éclaire dans la satisfaction qu'il exige des pecheurs.

Dieu pouvoit tirer la satisfaction du peché, ou en le punissant dans toute sa rigueur, ou en le pardonnant, sans imposer aucune peine au pecheur, par une miséricorde toute pure; ou enfin, par un mélange de justice & de miséricorde, qui en faisant grâce au pecheur, punit le peché, & expie l'un par la justice, en sauvant l'autre par la clemence. Il s'est servi de cette troisième voye comme la plus conforme à sa sagesse; il remet la faute, & il change la peine d'éternelle qu'elle devoit être, en temporelle: car s'il avoit puni le peché dans toute sa rigueur, il ne l'auroit pas expié; s'il l'auroit pardonné, sans imposer aucune peine aux pecheurs, ils auroient abusé de sa clemence, ils se seroient fait un jeu, dit Saint Augustin, de leurs continuelles rechûtes. Ainsi pour mettre une digue à ce torrent d'iniquité, qui auroit inondé toute la terre, il a voulu retenir les pecheurs par la crainte des châtimens éternels qu'il leur prépare dans l'autre vie; & il n'a pas voulu leur remettre le peché dans celle-ci, sans une satisfaction que la justice trouve dans la penitence. *Dans les Essais de Sermons pour l'Avant.*

Dieu ne demande dans nos satisfactions que ce que nous pouvons, & rien au-dessus de nos forces.

Quand on est redevable aux hommes, ils exigent avec rigueur ce qui leur est dû; mais Dieu se contente du peu qu'on lui donne. La foiblesse de votre temperament ne vous permet pas de faire de grandes austeritez, faites l'aumône: votre indigence vous en ôte le pouvoir, priez: vous ne pouvez même faire de longues oraisons, élevez votre cœur de temps en temps à Dieu. Vous êtes pauvre & malade, souffrez avec patience cette pauvreté, & cette maladie, faites entrer vos souffrances dans le sacrifice de la croix, & les unissez avec celles de Jésus-Christ. Dieu est un créancier commode, qui reçoit tout en paiement, & qui n'exige rien au-dessus de nos forces. *Les mêmes.*

Nous devons faire servir à notre penitence & à notre sanctification

C'est une admirable conduite à laquelle nous ne faisons point de reflexion, & qui cependant devoit être le grand sujet de notre reconnaissance envers Dieu, que les mêmes choses qui nous pervertissent, sont, si nous

voulons, celles qui nous sanctifient, & que par un effet merveilleux de la grace, & de la charité, nous trouvons, sans sortir de nous-mêmes, le remède de nos maux dans les instrumens mêmes qui ont contribué à nous les faire; ainsi le concevoit S. Paul, quand raisonnant sur ce principe, il explique aux Romains, en quoi consiste l'essentiel de la penitence Chrétienne, & leur dit: *Sicut exhibuistis membra vestra servire immunditia, & iniquitati ad iniquitatem: ita nunc exhibete membra vestra servire justitie in sanctificationem.* Comme vous avez fait servir les membres de votre corps à l'injustice, & à l'iniquité pour commettre des actions criminelles, il faut que vous les fassiez servir à la justice & à l'équité pour mener une vie sainte; car c'est en cela que votre conversion paroît sincère, si ce qui étoit dans vous l'instrument du peché, devient la matière de votre penitence; si ce que vous avez profané étant dans la servitude du monde, vous le consacrez au service de Dieu, & lui en faites une victime & un holocauste digne de sa justice. Voilà la marque par laquelle vous devez faire tout le discernement de la véritable & de la fausse penitence. *Le P. Bourdaloue, dans les Sermons imprimés sous son nom, Sermon de Sainte Madeleine.*

les instrumens de nos crimes

Ad Rom. 6.

Comme c'est la mollesse qui m'a éloigné de Dieu, il faut que ce soit la sévérité qui me rapproche de lui. C'est pour cela que votre penitence doit être sévère & exacte; pourquoi? parce que dans ce jugement Dieu vous abandonne à vous-même: il faut que votre penitence détruise en vous votre amour propre, & c'est ce qu'elle ne peut faire, que par le zèle d'une sainte & innocente rigueur. S'il étoit question de condamner les autres, & de prononcer sur leurs desordres, à quel excès de sévérité ne nous porterions-nous pas? & quand il s'agit de notre personne, dont nous sommes idolâtres, & pour qui nous n'avons pas seulement de la tendresse, mais de la délicatesse, quelle mesure avons-nous à prendre, que la sévérité? & si nous ne la prenons, ne commettons-nous pas la dernière de toutes les injustices? N'avons-nous pas expérimenté cent fois que les choses qui nous paroissent légères quand nous les commettons, nous ont semblé des montagnes dans les autres? que ce que nous prenons pour un atôme dans nous, a paru comme un colosse effroyable dans notre prochain; qui fait cela? l'amour propre. Hé comment le combattons-nous, que par les rigueurs de la penitence? nous aimons jusqu'à nos vices, nous nous faisons des vertus de nos passions, & ce qui est insupportable dans les autres, nous est doux & agréable: cependant il faut que la penitence détruise tout cela; il faut que tout intéressez que nous sommes dans notre cause, nous ne soyons pas des juges corrompus, & le moyen de ne le pas être, est de nous juger, & de nous punir avec rigueur. *Le même.*

Combien la penitence doit être sévère.

Non, Chrétiens, la sévérité de la penitence n'a rien dont nos esprits se doivent choquer, & ceux qui se préoccupent contre elle, & qui en font comme un monstre dans la conduite du salut, ne la connoissent pas. Car à quoi se réduit l'essentiel de cette sévérité? à des choses que notre raison ne peut s'empêcher d'approuver, & auxquelles il faut que malgré elle, elle se soumette. Comme à arracher de nos cœurs l'affection du peché, à réparer le tort que nous connoissons

Nous n'avons pas sujet de nous rebuiter de la penitence; quelque sévère qu'elle soit.

avoir fait à notre prochain, à retrancher les occasions, qui de notre aveu nous engagent au peché, à subir les peines que l'Eglise nous impose. Or y a-t-il rien en tout cela, à quoi notre raison ne s'oppose? Et quand il y auroit quelque chose de fâcheux, serions-nous en droit de nous en plaindre? Il s'agit d'étouffer en moi une passion que je reconnois être la source de mes desordres, qui fait que j'oublie ce que je suis, & qui est incompatible avec mon devoir. Dieu me fait-il tort de me commander de l'arracher? Je ne le puis sans me faire violence; mais n'est-ce pas en cela que la penitence me doit être aimable; puisque, comme dit Saint Chrysostome, ce n'est que par cette violence que je puis me sauver? Si j'avois reçu une playe mortelle, & qu'une main charitable, par une incision douloureuse m'en guerit, me plaindrois-je contre elle de sa severité? Or dois-je trouver difficile pour mon ame un remede, que je ne trouverois pas difficile pour mon corps? Cependant voilà l'essentiel de ce que Dieu exige de moi, que je haïsse ce qui me perd, pour me conserver & me sauver moi-même. *Le même.*

Ce que c'est qu'un vrai penitent.

Qu'est-ce qu'un vrai penitent, & un homme veritablement contrit? C'est, dit Origene, un homme qui, comme Job, *afflige sans cesse sa chair, & s'entretient jour & nuit avec sa douleur*, tant elle lui est familiere; un homme qui, comme David, ne trouve ni au dedans ni au dehors de lui aucun repos quand il pense à ses pechez: *Non est pax ossibus meis à facie peccatorum meorum*; pechez dont l'amertume lui donne un dégoût universel pour toutes sortes de plaisirs; pechez dont l'insupportable fardeau l'accable, & le tient toujours courbé, pour ne lui laisser aucune satisfaction dans la vie; pechez pour l'expiation desquels il n'a jamais voulu goûter les delices de la cour, passant les nuits, où il pouvoit prendre un peu de repos, à gémir devant Dieu par l'amertume de sa douleur... *Job affligeoit sa chair*: Quels mauvais traitemens faites-vous à la vôtre? Au contraire avec quelle inquiète prévoyance n'en éloignez-vous pas tout ce qui peut l'incommoder? *Il s'entretenoit jour & nuit avec sa douleur*: Pensez-vous au vrai sujet de la vôtre? Si vous en avez, est-ce de vos pechez? & si c'est de vos pechez, est-ce comme la sienne, une douleur qui vous soit toujours présente?... David gémissoit sous le fardeau de ses pechez, dont il ne pouvoit porter la pesanteur: *Tantum onus grave gravata sunt super me*: Et les vôtres ne vous semblent pas un fardeau; ou bien c'est un fardeau commode, dont vous vous chargez avec plaisir. *Pris du Dictionnaire Moral, second Discours sur la contrition.*

Ce qu'on appelloit autrefois faire penitence.

Autrefois faire penitence, c'étoit gémir nuit & jour, comme David; ne manger qu'à regret, & soupirer avant que de manger, comme Job; se couvrir de sac & de cendres, comme les Ninivites; se creuser un tombeau dans des solitudes affreuses, comme les Tais & les Mariés Egyptiennes; se déchirer tout le corps avec des pointes de fer, & arroser de son sang la terre de son exil, comme les anciens Anachorettes; se faire cloier une cuirasse sur sa chair nue, pour brûler pendant l'été, & transfir de froid pendant l'hiver; comme les SS. Guillaume; pleurer publiquement dans l'Eglise son peché, étendre sur la terre les ornemens de la Majesté Royale, & en presence d'un grand peuple, demander pardon avec des gémisse-

mens, & des larmes, comme les Theodotes. Après de tels exemples, délicatesse de complexion, distinction d'âge & de sexe, égards & point d'honneur, privilege de condition, & de dignité, foiblesse de temperament; vous n'êtes que de foibles excuses. C'est assez d'avoir peché mortellement une seule fois dans sa vie, pour pleurer éternellement, si Dieu vous donnoit une vie éternelle, dit Tertullien: *Semel peccasse satis est ad fletus eternos*. Enfin, pour vous le dire d'une maniere qui vous effraye moins, vous ne pouvez jamais donner à votre penitence, l'intégrité & la perfection qu'elle doit avoir, à moins de faire à Dieu une convenable satisfaction de vos pechez. *Le même.*

Comment faire penitence de la maniere dont Dieu le demande pour satisfaire à la rigueur de la justice? Dieu qui n'a voulu en dispenser personne, en a fourni à tout le monde les moyens. Et voici comment; au lieu de vous plaindre de la servitude à laquelle vous engagez vos emplois, regardez-les au contraire comme l'un des moyens les plus propres à vous acquitter envers la justice de Dieu de vos dettes. Il veut bien vous tenir compte de ce même dont vous ne pourriez d'ailleurs legitimement vous dispenser. Il veut bien mettre au nombre des satisfactions que vous lui devez, ces jours & ces heures, où vous sacrifierez pour lui quelque chose de votre repos, & de vos plaisirs aux fonctions de votre état... Quel sujet de consolation, & quelle plus grande preuve de la bonté de Dieu, de sçavoir que nous lui pouvons satisfaire, non seulement par nos mortifications volontaires, non seulement par les penitences que ses ministres nous imposent; mais encore par les croix & les afflictions qu'il nous envoie, disent les Peres du Concile de Trente? Où est l'homme à qui il n'arrive quelque disgrâce? Tantôt c'est la perfidie d'un ami prétendu; tantôt c'est la vexation d'un irreconciliable ennemi. Aux uns c'est un procès qui les ruine; aux autres c'est une perte de biens; qui les reduit à la mendicité. Aux uns c'est une maladie longue & douloureuse; aux autres c'est un affront & un outrage... En un mot, chacun a ses peines & ses croix; mais aussi chacun peut trouver dans les croix, de quoi s'acquitter envers Dieu des restes de ses pechez; oui, envers Dieu qui est si bon, qu'il veut bien se satisfaire de ce dont, humainement parlant, vous ne pourriez vous dispenser de souffrir, pourvu que vous l'enduriez dans un esprit de penitence & de resignation à ses ordres. Vous voulez, mon Dieu, que je sois pauvre, je le veux: si j'avois du bien, j'en ferois par mes aumônes, des œuvres satisfactoires; mais puis que vous m'en avez ôté le moyen, que votre volonté soit faite. Si j'avois des rentes & des heritages, je me donnerois plus de repos; mais puisque pour gagner du pain, il faut que je travaille à la sueur de mon front, je m'assujettis volontiers à ce travail, que je vous offre en satisfaction de mes pechez. Si j'avois plus de santé que je n'en ai, je me mortiferois par mes abstinences & par mes jeûnes; mais âgé & foible comme je le suis, agréez, Seigneur, les peines que mes infirmités me causent. Voilà un bon moyen de faire penitence. *Le même, dans le second Discours sur les Indulgences.*

Comme tout le monde peut faire penitence; par le bon usage de ses afflictions, de son travail, &c.

Qui de nous peut sçavoir quand il a satisfait à Dieu pour son peché? A la verité, pour recevoir la grace de la justification, il suffit

il ne faut pas croire que le peché soit

entiere-  
ment remis  
par l'abso-  
lution,  
quant à la  
peine qui  
lui est due.

d'avoir déclaré ses pechez dans le Sacrement de penitence, avec une veritable douleur de les avoir commis, & une sincere volonté de ne les plus commettre; mais il reste toujours l'obligation de satisfaire à la justice divine, & quand on ne le fait pas, c'est une grande marque qu'on n'a pas eu cette sincere douleur, non plus que le desir efficace de satisfaire: Or comme nous ne pouvons avoir, sans une revelation particuliere, une entiere certitude, si nos pechez sont remis quant à la coulpe, nous ne pouvons non plus avoir d'assurance, si nous avons entierement satisfait. L'Eglise ne sçait pas même jusqu'où doit aller cette satisfaction. Quand ses Ministres en imposent quelqu'une en particulier aux penitens, ils ne prétendent pas qu'après l'avoir accomplie, ils demeurent quittes de l'obligation de satisfaire; ils prescrivent bien quelque peine, mais ils ne bornent point les droits de la justice de Dieu, ni les devoirs de la penitence à cette satisfaction qu'ils désignent. Le pecheur demeure toujours chargé de cette obligation rigoureuse de reparer l'offense faite à la Majesté de Dieu, & il doit travailler à cette reparation jusqu'à la mort qu'il doit recevoir comme la consommation de son sacrifice, & le dernier acte de ce sacrifice. La vie d'un Chrétien qui veut satisfaire veritablement à Dieu, doit être, dit Saint Augustin, une penitence continuelle, afin que la rigueur de la mortification serve de frein au dereglement de la passion: *Violentia penitendi debet coercere consuetudinem peccandi.* Sermon manuscrit.

Quelle doit  
être la sa-  
tisfaction  
que nous  
devons fai-  
re à la ju-  
stice divine  
par la pe-  
nitence.

Si Dieu s'est réservé à lui-même la vengeance des injures qui nous sont faites par les hommes, il reserve en cette vie à la penitence, la vengeance des injures qui lui sont faites: *Penitentia est quadam dolentis vindicta, puniens in se, quod dolet in Deum admisisse,* dit Saint Augustin. Car enfin le peché, quel qu'il soit, grand ou petit, ne peut demeurer impuni; il faut que l'homme le punisse en soi par des châtimens volontaires, ou que Dieu le punisse dans l'homme par sa justice: il n'y a point d'autre moyen pour appaiser sa colere, & pour arrêter ses vengeances, qu'une convenable satisfaction: ainsi il faut que la penitence garde de la proportion entre les peines qu'elle impose aux pecheurs, & entre les injures qu'ils ont faites à Dieu par leurs pechez. Ne vous y trompez point, disoit dans cette vûë Saint Cyprien; la colere de Dieu que vous avez irrité, ne s'apaise pas si aisément que vous le croyez; il n'est pas si facile de fléchir sa misericorde; il n'oublie pas si-tôt tout-à-fait l'outrage que vous lui avez fait: *Putasne tu Dominum cito placari, putasne eum facile tui misereri, quem tuum non esse dixisti?* Non, non, dit-il, il faut offrir à Dieu une pleine & une entiere satisfaction, pour obtenir un plein pardon. *Monsieur de la Font, Entretiens sur le quatrième Dimanche de l'Avent.*

L'Eglise  
qui s'relâ-  
ché de son  
ancienne  
rigueur, ne  
dispense  
point les  
pecheurs  
de faire  
penitence.

Il est vrai que l'Eglise par une sage condescendance à la foiblesse, ou au peu de zele de ses enfans, n'observe plus l'ancienne rigueur de n'accorder l'absolution qu'après l'entier accomplissement d'une longue penitence; mais quoi qu'elle se soit relâchée par prudence, de cette ancienne rigueur de sa discipline, elle ne dispense point les pecheurs de l'obligation de faire de dignes fruits de penitence; elle ne croit point qu'on puisse entierement appaiser Dieu & le fléchir, sans avoir besoin de pratiquer les exercices laborieux de la peniten-

ce. Car puisque c'est le même Dieu qui est offensé à present, puisque l'on commet les mêmes crimes, & qu'ils sont commis par des gens obligez à l'observance des mêmes loix: n'est-il pas visible qu'on ne peut satisfaire pleinement au même Dieu d'une maniere differente? Non, il n'est pas moins vrai à present qu'il l'étoit alors, que pour desarmer pleinement la colere de Dieu, il faut lui offrir une satisfaction proportionnée à la grandeur de ses offenses. *Le même.*

Il y a cette difference entre la remission que l'on obtient de ses pechez dans le Baptême d'eau, & dans celui de la penitence, que dans le premier, elle s'obtient aisément & à peu de frais, au lieu que dans le second, elle coûte beaucoup de larmes, de gemissemens, de soupirs, & ne s'achete que par beaucoup d'exercices laborieux. Il y a encore cette seconde difference, qu'au premier, nos pechez sont entierement effacez, & tout à la fois, quant à la coulpe & quant à la peine, au lieu que dans le second, Dieu reserre un peu la main en nous appliquant les merites de Jesus-Christ, il partage le pardon de la coulpe & de la peine. Il nous accorde, à la verité, le pardon de tous nos pechez, lorsque nous y apportons la douleur, & les autres dispositions qui sont nécessaires: il nous remet l'éternité des peines de l'enfer, que nous avons encourus par nos offenses; mais cette éternité est changée en des peines temporelles dont il se reserve le droit, si nous n'avons soin de les racheter par une penitence proportionnée à nos pechez. *Le même.*

Du Baptême de la penitence.

Soit que Dieu parle lui-même, soit qu'il emprunte l'organe de ses Ministres, je ne vois rien dont il fasse plus souvent mention, & dont il parle plus clairement que de la penitence. Je ne puis ouvrir les livres saints qui contiennent les oracles de Dieu, l'Ancien & le Nouveau Testament, que je n'y trouve, presque à chaque page, quelque verité importante qui regarde la penitence. La premiere parole que Dieu adresse à l'homme innocent, c'est de lui imposer une rude penitence, s'il a la temerité de violer l'ordre qu'il lui donne. Ensuite dans la seconde conference qu'il a avec lui, il lui impose cette rude penitence, parce qu'il n'a point eu égard à ses menaces, & qu'il est devenu prévaricateur d'un commandement si facile à exécuter. Les Prophetes n'ouvrent la bouche que pour porter un peuple pecheur à retourner à son Dieu par la penitence. Saint Jean, ce divin Précurseur, destiné pour préparer les voyes de celui qui vient pour effacer les pechez du monde, commence sa mission par ces paroles: *Faites des fruits dignes de penitence;* & celui dont il est l'Ambassadeur, commence aussi la sienne de la même maniere. Si nous ne faisons penitence, nous perirons tous infailliblement. Enfin les Apôtres, & ceux qui doivent tenir leur place, ne font que les échos de cette divine voix, pour prêcher la penitence. *Le P. Masson, Prêtre de l'Oratoire, douzième Sermon de l'Avent.*

De l'obligation de faire penitence en general.

La premiere chose qu'envisage la penitence, c'est d'appaiser Dieu irrité contre nous par nos pechez. Le peché est d'un tel poids, que s'il étoit d'un côté dans une balance, & de l'autre côté tout le bien que la nature humaine & angelique peut faire naturellement, le peché l'emporterait; parce que le peché renferme une malice infinie, à cause de l'objet infini qu'il offense: & les Theologiens assurent, que quoi que

La penitence doit avoir quel-que rapport & de la proportion à la gravete du peché.

que les peines de l'enfer soient extrêmes; quand néanmoins toutes les peines des damnés seroient unies ensemble; elles n'égaleroient jamais le supplice que mérite le péché: d'où vient qu'ils tiennent que Dieu mêle toujours quelque miséricorde parmi sa justice, & qu'il punit toujours au-dessous de ce qu'on mérite: *Circa condignum*. Or le péché étant de cette nature, irrite Dieu à un tel point, qu'il l'oblige à le punir durant une éternité, & la pénitence ayant pour fin de l'appaiser, & de faire éviter au pécheur les peines éternelles; quelle doit être donc sa rigueur? car la justice ne veut rien perdre de ses droits. Aussi Saint Bernard appelle la pénitence, *Compendium gehemae aeternae*; un abrégé de la peine de l'enfer: soit parce que la pénitence doit faire souffrir long-temps le pécheur; soit parce qu'il doit souffrir extrêmement; soit parce que son corps & son ame ayant contribué à son péché, il faut que l'un & l'autre contribue à la satisfaction. *Le même.*

Il semble, dit Tertullien, que Dieu se comporte comme un marchand, quand on lui fait un paiement de tout ce qu'on lui doit; il regarde & examine la monnoye de laquelle on le paye; il voit si l'argent est de poids, s'il n'est point rogné, s'il n'est point faux: *Examinat neve scalptus, neve rufus, neve adulter*. Dieu en fait de même: nos pechez sont des dettes que nous contractons auprès de lui: la pénitence est la monnoye avec laquelle nous lui satisfaisons; il regarde donc & examine si cette pénitence est de poids, si elle est proportionnée à la dette, si elle est bonne, si elle est véritable, s'il n'y a rien qui lui manque: car rarement on paye Dieu comme il faut, & une parfaite pénitence est si rare, que Saint Ambroise a avancé cette proposition terrible: qu'il étoit plus facile de trouver des personnes qui conservassent leur innocence baptismale, que d'en rencontrer qui fissent une véritable & une parfaite pénitence. *Le même.*

Le grand défaut de nos pénitences vient souvent de ce qu'elles sont trop legeres, & de ce qu'elles n'ont pas une ombre de proportion avec la griéveté de nos crimes. Saint Cyprien appelle cette conduite qu'on garde à notre égard: *Sub titulo misericordiae malum fallens, & blanda perniciis*: Une conduite, qui sous prétexte d'avoir compassion de notre foiblesse, & de nous traiter doucement, nous trompe, & nous perd par cette trop grande indulgence; une conduite qui va contre la force, & la sainteté de l'Evangile, contre la pureté de ses loix, contre les regles de la discipline Ecclesiastique. Qu'arrive-t-il de ces fortes de pénitences? Il arrive qu'on se forme mille fausses idées de notre Religion, qu'on abuse de nos Sacremens. Qu'arrive-t-il encore? Il arrive qu'on ne se met pas beaucoup en peine d'offenser Dieu, puisqu'il en coûte si peu pour lui satisfaire; qu'on ne se met pas beaucoup en peine de tous ses pechez pour énormes qu'ils puissent être, puis qu'on en est absous si aisément & à si bon marché. *Le même.*

Le temps des pénitences publiques n'est plus, quelque énormes que soient les crimes qu'on a commis; on ne se prosterne plus à l'entrée de nos Temples; on ne voit plus de fideles en habit humiliant se déclarer pecheurs à la face de toute une ville; l'Eglise ne nous prescrit plus les années que nous avons à pleurer, à gémir, à jeûner. Ces saintes & loua-

bles pratiques sont enfin abolies, pour de justes raisons; elles sont inouïes parmi nous, & à peine en reste-t-il quelque trace. Où trouverez-vous donc dans toute votre vie une pénitence proportionnée au nombre & à l'énormité de vos crimes, à moins que vous ne vous en foyez imposé de vous-mêmes, & que de votre côté vous n'ayez suppléé au défaut des Ministres du Dieu vivant? Pecheurs! ô vous qui m'écoutez, oseriez-vous vous flater que vous vous en êtes imposé à quelqu'une de la sorte, & que vous avez fait en secret ce que l'Eglise naissante a vu faire par son ordre à ses enfans l'espace de plusieurs années? Vous n'en avez nul scrupule, & loin de ces perplexitez continuelles auxquelles naturellement vous devoit exposer un pareil aveu; vous êtes d'une sécurité dont il est difficile de connoître la source & le principe. Car combien ont eu le malheur, je ne dis pas de se fouiller d'un péché mortel, mais de croupir dans des vices honteux, & de commettre peut-être avec cela une infinité de sacrilèges, & pendant le temps d'une jeunesse déréglée, de n'écouter que ce qu'une passion brutale peut inspirer à un cœur corrompu; d'avoir vieilli dans le crime & dans l'iniquité? & par conséquent, ils sont redevables à la justice de Dieu, & ils auroient dû, pour agir selon les principes de notre Religion, entreprendre une pénitence à tout le moins égale à celle qu'on pratiquoit dans la primitive Eglise: la Religion est la même, elle ne change ni de sentiment, ni de langage; elle reconnoît de nos jours cette obligation indispensable de laver ses pechez dans les larmes de la pénitence; qu'elle enseignoit autrefois aux premiers Chrétiens, en des termes si forts; & quoi que les Confesseurs se contentent d'une pénitence legeres & suffisante pour la validité du Sacrement, ils ne vous dispensent pas pour cela de la pénitence, qui doit être proportionnée à l'énormité de vos crimes, & tenir lieu des peines que vous avez méritées. *Le Pere Chamillard, Sermon de Sainte Madelaine.*

Il n'y a point de péché, sur-tout lorsqu'il a été réitéré pendant le cours de plusieurs années, qui ne laisse dans nos ames une fatale disposition au mal, & un penchant à le commettre encore de nouveau, même après notre conversion; ou bien si vous voulez, après le péché il reste une certaine foiblesse pour résister à l'occasion de le commettre, & à la passion qui nous a dominé. Ainsi quoi que nos pechez soient remis, & que Dieu ait ratifié l'absolution que nous a donné le ministre à qui il a donné le pouvoir de lier & de délier nos consciences; quoi que nous les ayons même lavés dans nos larmes; quoi que par la pénitence nous ayons satisfait pleinement à la justice divine, la foiblesse causée par le péché nous reste toujours, ce penchant au mal, & ces dispositions fatales à certains desordres; cela se fait sentir, & nous met sans cesse au hazard de retomber dans le précipice; d'où il sembloit que nous étions retirés pour jamais à la faveur de cette seconde planche qu'un Dieu veut bien nous tendre, autant de fois que nous voulons nous en servir. Car il en est de nos ames, dit Saint Chrysostome, à peu près comme de nos corps: le feu d'une fièvre violente nous consume-t-il, une longue maladie épuise-t-elle nos forces? il ne suffit pas de temperer les ardeurs de l'une, & d'empêcher

Dieu examine notre pénitence, si elle est proportionnée à la grandeur de nos pechez.

Des pénitences trop legeres que les Confesseurs imposent aux pecheurs.

Sur le même sujet.

Il y a une pénitence de précaution, & un remède pré-servatif contre le péché.

que l'autre ne nous conduise au tombeau; il faut après notre guérison, nous ménager; éviter jusqu'aux moindres excès, recourir de temps en temps aux remèdes, de peur que notre temperament affoibli ne se déränge de nouveau, & ne retombe dans ses premières indispositions. Par conséquent nous sommes obligés également de prendre de semblables précautions par rapport à nos ames: nous sommes donc obligés de recourir à un genre de penitence que j'appelle préservative, medicinale, & prévenante; penitence que les ames les plus innocentes, & les plus saintes ont elles-mêmes pratiquée sur la terre, quoi que leur conscience ne leur reprochât aucun péché mortel. *Le même.*

En quoi  
consiste  
l'esprit de  
penitence.

L'esprit de penitence qui doit animer les actions extérieures de cette vertu, doit consister dans la conviction intérieure que l'on est pecheur, & qu'en qualité de pecheur l'on mérite, & l'on doit même rechercher la punition de ses pechez, & accepter dans cette vûe toutes les privations, incommoditez, dégoûts, maladies, qui nous arrivent, & pratiquer les œuvres de penitence dont on est capable. Il ne faut pas s'imaginer qu'on soit effectivement dans cet esprit, si-tôt qu'on s'occupe de ces pensées; mais il est bon néanmoins de s'en occuper, la pensée jointe à la priere étant la voye ordinaire par laquelle Dieu forme les dispositions dans le cœur, & c'est pourquoi il se faut prescrire certains exercices, qui renouvellent en nous cet esprit de penitence, le mettant souvent devant les yeux. *Le même.*

La plupart  
des gens  
du monde  
ne savent  
ce que c'est  
que peni-  
tence.

Le monde est rempli de gens sensuels, dont la vie est toute animale & toute terrestre, qui ne se portent qu'aux voluptez sensibles, qui ne se refusent rien de ce que la nature leur demande, qui au lieu de reprimer cet appetit naturel dont toutes les inclinations sont vicieuses, ne cherchent qu'à le contenter, & à le satisfaire; leur vie est molle & relâchée; leurs voyes sont larges, & spacieuses; & tout leur soin, & toute leur étude est de se mettre dans une situation qui éloigne d'eux tout ce qui peut leur être désagréable, & qui leur donne tout ce qui leur peut plaire. Ce n'est pas assez pour ces insensés de vivre dans l'impenitence, & d'en faire une profession toute publique; ils ne peuvent souffrir une vie plus exacte que celle qu'ils mènent; ils taxent de singularité, d'imagination, de fantaisie, d'extravagance, d'excès, tout ce qui est contraire à ce qu'ils pratiquent, parce qu'ils regardent cette différence comme leur condamnation. Plaignons ces misérables comme des gens qui ont renoncé pour jamais à cette vie bienheureuse, que vous n'accordez, Seigneur, qu'à ceux qui se font violence, c'est-à-dire, qui pratiquent la penitence, ou la mortification. *L'Abbé de la Trappe, dans ses Reflexions Morales sur l'Evangile de S. Matthieu.*

Le Royaume  
des  
cieux est le  
prix & la  
recompense  
de la  
vie peni-  
tente.

Le Fils de Dieu nous avertit de faire penitence, parce que le Royaume de Dieu approche. Les gens qui ne recherchent que la volupté, qui n'aiment que le plaisir, ne sauraient s'accorder de cet avis. Ils ne peuvent, ou plutôt ils ne veulent pas concevoir la connexion qu'il y a entre la penitence, & le Royaume du Ciel; mais ils ont beau se cacher une vérité qui les importune, & qui se trouve opposée à toutes leurs actions. Il sera toujours vrai de dire que ce Royaume est à la penitence, ce que la couronne est aux com-

bats, & la recompense aux travaux, & tant que ces malheureux ne viendront point à bout de faire revoquer cette declaration du Fils de Dieu, si véritable & si constante, que depuis les jours de Jean-Baptiste, le Royaume des Cieux se gagne par violence, & qu'il n'y a que les violens qui l'emportent: *A diebus Joannis Baptiste regnum celorum vim patitur, & violenti rapiunt illud; il sera toujours vrai de dire, qu'il n'y a que ceux qui auront eu assez de force & de resolution pour marcher par des voyes âpres, dures & difficiles, à qui vous accorderez le bonheur de jouir de votre presence; & que pour ceux qui n'en veulent que de douces & de spacieuses, vous les exclurez pour jamais. Le même.*

Mat. 11.

De tout temps les saints Peres ont appelé la penitence, *Baptismum laboriosum*: Or quelle doit être cette austere rigueur, qui doit être une suite nécessaire de notre conversion & de notre penitence? Je dis après Tertullien, que nos pechez seuls en peuvent décider. Souvenez-vous donc, Chrétiens, qu'en venant ici aux pieds des Autels, demander pardon de vos crimes, vous devez en même temps prendre la place de Dieu: *Penitentia indignatione Dei fungitur*; prendre la place de sa justice, & vous condamner; prendre la place de sa colere, & vous punir: par conséquent vous devez prendre contre vous-mêmes les intérêts de ce souverain Seigneur; vous devez le venger & l'appaiser, quoi qu'il vous en coûte; vous devez à mesure que vous êtes plus ou moins coupables, vous faire plus ou moins sentir les effets de l'indignation qu'il a contre le péché; la penitence ne peut être vraie, chrétienne, conforme à la raison, qu'elle n'ait ce caractère. Qu'arrive-t-il donc quand par une molle indulgence pour nous, ou par quelque autre motif, nous refusons de nous assujettir à cette loi rigoureuse, mais juste, mais nécessaire, mais inévitable? Dieu rentre dans ses droits, & dès cette vie, ou dans l'autre, nous punit selon toute l'étendue de sa severité & de sa justice. Voilà sur quel principe les Peres ont raisonné; voilà la différence qu'ils ont dit être entre la penitence & le Baptême. Ajoutons que c'est en consequence de ce raisonnement qu'ils ont imposé des années de jeûne & de gemissemens aux fideles. *Le Pere Chamillard.*

Resolution  
de mener  
une vie  
penitente  
le reste de  
notre vie.

Oublions le peu de larmes que nous avons versées jusqu'à present, & les peines legeres que nous pourrions avoir souffertes pour porter la misericorde de Dieu à avoir pitié de nous. Croyons que nous n'avons encore rien fait qui soit capable d'appaiser sa colere, & que c'est aujourd'hui seulement que nous nous consacrons à la penitence. Abandonnons-nous si absolument à elle, que nous ne refusions jamais de marcher dans toutes les voyes par lesquelles il lui plaira de nous conduire; soumettons-nous à toutes ses rigueurs, & exécutons avec une fidelité constante & inviolable, ce qu'il lui plaira de nous prescrire & de nous prescrire. Croyez-moi, nous avons beaucoup plus à craindre de notre mollesse, dont nous avons déjà de si funestes preuves, que de notre ferveur prétendue, qui ne nous a encore porté à nulle extrémité. Je sçai bien qu'il n'y a rien dont les Directeurs avertissent plus soigneusement les personnes nouvellement converties, que de se donner de garde que leur zele ne devienne indiféret; mais quand nous serons sous la conduite d'un  
Superieur

Superieur aussi prudent qu'il est lui-même zélé pour notre salut, & que nous n'agrons que par ses ordres, ne soyons pas si vains & si présomptueux que d'apprehender de tomber dans des indiscretions dangereuses. *Auteur anonyme.*

Un pecheur doit recevoir par esprit de penitence les afflictions que Dieu lui envoie.

Un pecheur converti ne doit plus regarder ses maladies, & les autres afflictions que Dieu lui envoie du même œil dont les personnes du monde considerent les leurs. Il les doit envisager comme des effets de la miséricorde de Dieu, qui le voyant manquer de courage dans les exercices de la penitence, vient au secours de sa langueur, & le frappe doucement de sa main, pour lui épargner les coups rigoureux de son bras: ne seroit-ce donc pas à lui un extrême aveuglement, ou une effroyable temerité, que d'implorer le secours des créatures, pour venir parer aux coups favorables de cette main? Ne doit-il pas plutôt la baiser amoureusement, & dire avec le Roi Prophete: *Seigneur, me voilà préparé à toutes sortes de chatimens, & ma douleur sera toujours présente devant mes yeux.* Ainsi, Seigneur, ce seroit une insolence à moi, qui me seroit peut-être attirer la rigueur de votre justice, si je cherchois l'assistance des créatures, pour me mettre à l'abri de la colere, que votre amour plutôt que votre justice vous inspire... Comme un pecheur ne doit chercher nulle autre cause des maux qu'il souffre que ses pechez, pour entrer dans les desseins de Dieu, il faut qu'il demeure immobilement sous la main de sa justice, & qu'il endure avec une patience invincible tous les coups dont elle voudra le frapper, quelque rudes & douloureux qu'ils puissent être, jusqu'à ce que témoignant être satisfaite, elle se retire pour faire place à la miséricorde. *Le même.*

Notre penitence doit continuer aussi long-temps que notre vie.

Souvenons-nous toujours des pechez que nous avons commis; jettons sans cesse les yeux sur les biens infinis que nous avons perdus, & considerons à tous momens les supplices éternels que nous avons mérités, & nous ne serons jamais assez lâches pour abandonner les rigueurs & les austérités de la vie penitente. Nous ignorons si le Souverain Juge est appaisé; & nous serions si insensés, & si malheureux que d'essuyer nos larmes, & que de risquer notre salut, pour jouir de quelques momens de repos? Je doute fort qu'une penitence qui peut cesser, soit une véritable penitence. Donnons-nous donc bien de garde d'arracher jamais le trait dont il a plu au Seigneur de blesser notre cœur, à cause de l'extrême sensibilité que nous cause notre mollesse, & qui fait que nous avons peine à en supporter la douleur... C'est pour nous enseigner cette vérité que Jesus-Christ, qui est le modele des penitens, aussi-bien que des justes, ne voulut jamais descendre de la croix, où il étoit monté pour expier nos pechez, ne croyant point que son sacrifice fût achevé, qu'il n'eût versé tout le sang de ses veines. Nous n'apprenons point, que Saint Pierre, Saint Matthieu, ni Sainte Madelaine, qui ont été les premiers & les plus illustres penitens, à qui le Fils de Dieu a fait miséricorde, soient jamais sortis de la penitence, quoi qu'ils eussent de si legitimes raisons de s'en dispenser. Feuilletons enfin, tant qu'il nous plaira, l'histoire des Saints, nous n'en trouverons jamais un seul, & sur-tout de ceux qui ont eu de grands pechez à expier, qui ait arrêté

Tome IV.

le cours de ses larmes; & qui ait cessé de s'affliger par les austérités & les mortifications. Ne seroit-ce donc pas une présomption insolente, que de nous imaginer, étant aussi criminels que nous le sommes, que nous puissions satisfaire par quelques mois ou par quelques années de penitence, pour des pechez aussi grands, & peut-être plus énormes, que ceux que ces bienheureux penitens n'ont expiés que par des travaux & des souffrances qui n'ont pas moins duré que leur vie? Sur quoi nous pourrions-nous fonder pour nous former ainsi des privileges que Dieu n'a point accordés à ses Elus, ni même à son propre Fils, quoi qu'il n'eût que la figure d'un pecheur? Que la miséricorde nous préserve d'une créance si présomptueuse, & si punissable, & soyons bien persuadés qu'ayant une seule fois offensé la divine Majesté, quand notre vie dure- roit plusieurs siècles, nous aurions toujours juste sujet d'implorer sa miséricorde, & de faire une rigoureuse penitence. *Le même.*

Si vous desirez avoir une idée véritable de la penitence, donnez-vous bien de garde de vous la former sur la conduite de bien des gens, qui auroient le plus de besoin de la pratiquer: pelez plutôt avec attention, les expressions dont se servent les Saints Peres, lorsqu'ils parlent de cette vertu si nécessaire à tous ceux qui ont offensé la divine Majesté: leurs plus ordinaires expressions sont de l'appeler: *Un Bapême laborieux, la seule planche qui reste aux Chrétiens après le naufrage; un enfer temporel; une gêne salutaire, & un sacrifice continuel de larmes.* Il est donc évident par toutes ces diverses définitions, que si l'on en retranche les travaux & les larmes, l'on détruit entièrement son essence. Si elle n'étoit point plus incommode ni plus pénible qu'on la fait aujourd'hui, il faudroit nécessairement demeurer d'accord que ces grands hommes n'en auroient eu qu'une fautive idée; & ainsi qu'ils seroient tombez dans l'erreur, ou, ce qu'on n'oseroit penser, qu'ils auroient eu dessein de nous tromper, en la dépeignant avec des couleurs si affreuses. *Le même.*

L'idée que nous devons nous former de la penitence.

Y a-t-il rien de plus positif, que ce que dit l'Écriture, lorsqu'elle nous veut donner une parfaite image de la penitence? *Déchez vos cœurs, dit un Prophete, & non pas vos vêtements; retournez vers le Seigneur de tout votre cœur, & témoignez la sincérité de votre retour, par vos jeûnes, par vos larmes, & par vos gemissemens. Revêtez-vous d'un cilice,* dit Dieu par la bouche d'un autre Prophete, & couvrez-vous de cendre; imitez par la violence de vos soupirs, & par l'amertume de vos larmes, les pleurs & les cris d'une mere qui a perdu son fils unique. Y a-t-il rien de plus expiés, que ce que l'Eglise a prononcé par la bouche de tant de Prélats assemblez dans le Concile de Trente; sçavoir, que l'on ne pouvoit recouvrer la grace, que par beaucoup de larmes, & par de grands travaux? Y a-t-il rien encore de plus fort, que ce que disent les Peres, lorsqu'ils décrivent la nature de la penitence? De tout cela il s'ensuit que de retrancher les travaux & les larmes, c'est détruire entièrement la penitence; & j'avoué que je ne puis me ressouvenir de tout ce qu'ils disent sur ce sujet, sans être pénétré de douleur dans la vue de l'effroyable relâchement, où il me semble que nous vivons, lorsque je compare notre vie à celle que les penitens doivent mener. *Le même.*

Combien la penitence doit être severe.

Joël. 2.

Jerem. 6.

Il ne sert de rien, dit Saint Gregoire, de

Ce qu'on  
doit penser  
de la con-  
fession qui  
n'est suivie  
d'aucune  
rigueur, ni  
austerité.  
Gregor.  
lib. 6.  
Moral.  
cap. 15.

confesser ses pechez, si la confession n'est suivie du travail de la penitence: & nous ne devons tenir un pecheur pour veritablement converti, que lors qu'avoiant ses fautes par ses paroles; il tâche de les effacer par l'austerité & l'affliction d'une penitence qui leur soit proportionnée: *Cum digna afflictionis austeritate*; Et comme le Fils de Dieu maudit autrefois cet arbre qui avoit de si belles feuilles, & qui ne portoit point de fruit, il ne reçoit point aussi cet appareil de Confession sans les fruits de la penitence. Cela étant, que pouvons-nous penser de la penitence de la plupart des Chrétiens? mais plutôt quels sentimens devons-nous avoir de ceux qui se flattent d'une fausse sécurité de conscience, lors qu'ils ont recité l'histoire de leur vie criminelle au tribunal de la penitence? *Le même.*

Les gens  
du monde  
peuvent  
mener une  
vie peni-  
tente.

Il est difficile de trouver une condition où il y ait plus à souffrir que dans celle des gens du monde; c'est un état de peines, il ne tient qu'à eux que ce soit un état de penitence: sans aller chercher ailleurs de quoi souffrir, ils trouvent abondamment chez eux de quoi mériter, & mener une vie penitente, telle que doit être toute la vie d'un Chrétien, comme parle le Concile de Trente. Que cette conformité à la volonté de Dieu, que cette patience vous serviroit merveilleusement pour acquitter les dettes contractées par vos pechez, & qu'elle seroit propre pour satisfaire à la justice de Dieu. C'est une peine bien gênante d'élever avec soin une famille; il en coûte de rendre un domestique bon Chrétien; il est pénible de supporter avec patience, d'adoucir même par sa moderation & par sa sagesse, l'humeur bizarre d'un mari, ou le genie capricieux d'une femme: d'où vient qu'on compte pour rien ces mortifications presque continues? Pour être des mortifications de devoir, en seront-elles moins des moyens de faire penitence, en seront-elles moins acceptées de Dieu? Oseriez-vous dire qu'elles sont incompatibles avec votre âge, avec la faiblesse de votre santé, avec votre état? Il y a si long-temps que vous êtes dans ce pénible exercice. Cela est étrange: on vit, pour ainsi dire, dans l'exercice de la penitence; & faute d'en sçavoir faire un bon usage, on meurt sans avoir fait penitence. Que coûteroit-il de plus à cette personne qui vient de perdre son procès; à cette autre à qui la mort a enlevé le principal appui qu'elle eût, dont les champs ont été ravagés par la tempête, ou qui vient de faire de grandes pertes: que lui coûteroit-il de plus, si soumise aux ordres de la providence, elle profitoit du moins de cet accident, pour l'expiation de ses pechez? Peut-être lui falloit-il ce revers de fortune, ce coup de tempête pour la faire entrer dans le port; pourquoi se roidir contre la main bienfaisante qui la conduit? Ce sont ces grandes adverstitez bien ménagées, qui ont fait la plupart des Saints; elles sont ordinaires aux gens de bien, & elles peuvent faire des penitens; chacun cependant regarde ces accidens & ces occasions de satisfaire pour ses pechez, comme des effets de l'injustice des hommes, ou tout au plus du hazard, au lieu d'en faire l'usage qu'il devoit, en les acceptant par esprit de penitence. *Le P. Croiset, dans ses Reflexions Spirituelles.*

Suite du  
même su-  
jet.

Que coûteroit à un pauvre artisan de mériter beaucoup par son travail, & par même moyen de faire une rude penitence, s'il avoit soin d'offrir à Dieu pour cela son ouvrage &

ses peines; quelle vie plus laborieuse? Il ne tient qu'à lui qu'elle soit penitente, & que Dieu lui tienné compte de ses travaux. Hélas! abréger son repos pour prolonger son travail; voir souvent ses fatigues sans profit, ses soins aigris à tout moment par mille chagrins; & ses jours pleins d'amertume: c'est la condition de beaucoup de pauvres gens; mais à qui tient-il qu'ils ne trouvent dans cette triste condition, une source de bénédictions & de mérites? Ils ont dans leur état un trésor qu'ils ne connoissent point, parce qu'ils ne veulent pas s'en servir. Dieu donne un prix à leurs sueurs, dès qu'ils les offrent en satisfaction de leurs pechez. Ils n'en souffriroient pas davantage pour être plus patients dans leur travail. La patience dans mille fâcheux accidens, est une penitence salutaire, à qui sçait recevoir tout de la main de Dieu. *Le même.*

Je sçai que l'Evangile me commande de faire des fruits dignes de penitence, & qu'il bénit ceux qui pleurent. Je sçai que la penitence doit tenir la place de la justice de Dieu, & que lorsque cette justice rigoureuse n'est point prévenue par le pecheur, elle prononce contre lui une effroyable condamnation, en ordonnant, que l'on multiplie ses tourmens & ses douleurs à proportion de son orgueil, & des delices où il s'est plongé. Je sçai enfin que je ne puis m'écarter de cette voye sans m'égarer, ni suivre d'autre regle sans condamner la conduite des Saints, & sans accuser le Saint Esprit, qui la leur a inspirée, d'être un esprit d'erreur qui les a jetés dans l'illusion. Non, je ne puis croire que nous ayons jamais assez d'insolence, & d'impieeté pour dire que les Pauls, & les Antoinés, les Hilarions, & les Arfénes; que tous ces fameux Solitaires, qui ont autrefois rendu les deserts de l'Egypte, & de la Thebaïde si celebres, ayent été conduits par un esprit d'égarement & de mensonge. S'il se trouve donc des personnes, qui se dispensent des travaux & des mortifications propres de leur état, & qui sont comme attachés à leur profession; je n'en puis dire autre chose, sinon qu'il se peut faire qu'ils sont du nombre de ces justes, qui n'ont pas besoin de penitence; ou que ce sont des gens qui sous l'apparence d'une probité extérieure, manquent au plus essentiel devoir de la vie Chrétienne. *Livre intitulé: Entretiens de l'Abbé Jean, & du Prêtre Eusebe.*

Le nom seul de penitence, prouve évidemment qu'on ne la peut faire que par des œuvres pénibles, & des exercices laborieux. Cette vertu ayant pris son nom de la peine que l'ame se donne, en s'affligeant elle-même par la douleur & le regret d'avoir offensé Dieu, & en mortifiant le corps avec lequel elle est unie, & qui est plus ordinairement la cause de ses desordres: c'est la raison pourquoi l'Ecriture sainte, & les Peres ne parlent jamais de penitence, qu'ils ne parlent d'actions pénibles, de larmes & de gemissemens, de veilles, de jeûnes, de cilices, & de cendres, & de semblables exercices: *Retournez au Seigneur de tout votre cœur, & témoignez la sincérité de votre retour, par vos jeûnes, par vos gemissemens & vos larmes. Revêtez-vous de cilices, couvrez-vous de sacs, & de cendres, & imitez par la violence de vos gemissemens, & de vos soupirs, les pleurs ou les cris d'une mere qui a perdu son fils unique. Ne faut-il pas inferer de là que*

Il n'y a ni  
état ni con-  
dition qui  
puisse se  
dispenser  
de la peni-  
tence.

La peni-  
tence ne se  
peut faire  
que par  
des actions  
pénibles.

la penitence doit être pénible & laborieuse, & bien éloignée de tous les adoucissements qu'on y apporte aujourd'hui? *Le Pere Gegou, liv. intitulé: L'Usage du Sacrement de Penitence.*

Comme la penitence est une seconde table après le naufrage.

Les Peres & les Conciles, pour exprimer la rigueur de la penitence, se sont servis d'une expression, sur laquelle je vous prie de faire une serieuse reflexion. Ils l'ont appelée une seconde table après le naufrage; voulant dire par là, que le Baptême est comme un vaisseau favorable, que la divine misericorde a préparé pour nous sauver du déluge funeste, où perissent tous les enfans d'Adam, qui n'entrent point dans cette Arche sainte. Mais ce vaisseau vient-il à se briser contre quelque écueil, il ne reste plus aucun moyen pour échapper du naufrage, que d'embrasser la penitence, comme une planche du débris de notre vaisseau, & de ne la point quitter, que nous n'ayons gagné le rivage. Que ce portrait de la penitence semble naturel & fidele; mais qu'il est affreux! car representez-vous un pauvre malheureux qui a fait naufrage bien avant dans la mer, & qui malgré la violence des flots qui l'entraînent, tient fortement un ais, ou un morceau du débris de son vaisseau auquel il s'est d'abord attaché; tantôt élevé sur une vague presque jusqu'aux nuës, & tantôt précipité jusqu'au fond de l'abîme, & qui fait tous les efforts pour gagner la terre; un bout de mast, ou un morceau du timon vient le heurter, une vague l'aveugle, le jette impetueusement contre quelque rocher; enfin après avoir été long-temps le jouet des vents & des flots, après s'être vu mille fois au fond de la mer, & prêt d'être englouti, il est jeté sur le rivage, tout brisé, tout sanglant, & à demi mort. Voilà, disent les Peres & les Conciles, ce que c'est que la penitence: *Secunda post naufragium tabula*; une seconde planche que la misericorde nous a présentée pour nous retirer du naufrage: de sorte que pour se sauver par la voye de la penitence, il faut faire de grands efforts, & se refoudre à des exercices laborieux. *Le même.*

Exhortation à faire des fruits dignes de penitence.

Ne nous flatons point, Chrétiens, en une matiere où il y va de notre salut éternel. Il faut faire des fruits dignes de penitence, ou se refoudre à périr éternellement. Ces fruits paroîtront amers & dégoûtans; mais tous les remedes ne le sont-ils pas? N'examinons point leur amertume, songeons à la santé qu'ils nous doivent rendre, & à la mort éternelle, dont ils nous doivent délivrer. Que ne fait-on pas tous les jours pour recouvrer une santé altérée par quelque dangereuse maladie? on jeûne, on prend des potions ameres, on souffre des incisions douloureuses, on se prive du commerce & des divertissemens du monde. Et on refuse d'embrasser quelques mortifications legeres, & quelques exercices de penitence pour des pechez griefs, qui sont autant de maladies mortelles, dont nous ne sommes pas tout-à-fait gueris, & dont les restes nous menacent d'une fâcheuse rechûte, qui sera peut-être causé d'une malheureuse mort. Encore une fois, faisons des fruits dignes de penitence; & si notre delicatesse veut s'opposer à une resolution si sainte, si le monde se moque de notre conduite, si la crainte de cette honte nous retient, disons avec Tertullien, j'ai peché contre le Seigneur, sa justice a porté contre moi l'arrêt d'une mort éternelle, & je suis en danger de périr éternellement; c'est pour cela que je pleure & que

Tom. IV.

je gemis, que je châtie mon corps, & que je ne trouve point d'assez rudes penitences pour fléchir la misericorde divine. Quelques austeritez que j'embrasse, quelque disgrâce que je souffre, on me fera encore bien de la grâce, si l'on m'en quitte à ce prix: heureux si avec si peu de chose, je puis satisfaire à mon Dieu, & racheter les peines qui sont dûes aux desordres de ma vie. *Le même.*

Quand nous avons offensé Dieu, nous ne lui satisfaisons pas en cessant de l'offenser, si nous ne renonçons aux plaisirs & aux divertissemens legitimes que nous avons aimez, & si nous ne souffrons même quelque peine pour nous punir de l'avoir offensé. Ce n'est pas que Dieu prenne plaisir à nos peines & à nos douleurs; mais c'est qu'il ne peut guerir les maladies de nos ames que par des remedes qui leur sont contraires. Il veut donc que ceux qui sont tombez en se laissant aller à des choses illegitimes, se relevent en s'abstenant des choses même legitimes, & que le cœur qui s'est répandu dans de fausses joyes, & des divertissemens trop mondains, soit comme resserré par une tristesse, & une mortification Chrétienne, & salutaire: autrement il ne faut point esperer de faire penitence, ni de rendre satisfaction à Dieu. Quel abus en effet, de croire qu'on la puisse faire, en demeurant dans la jouissance des plaisirs, qui ne sont pas ouvertement vicieux, dans les divertissemens que le monde appelle honnêtes, dans la continuation du jeu & des visites inutiles? La penitence dit de la douleur, du regret, & de la tristesse: or peut-on avoir ces sentimens dans l'ame, & chercher en même temps les divertissemens & le plaisir? *Le même.*

Pour faire penitence, il faut s'abstenir des plaisirs & des divertissemens même permis.

L'Apôtre nous exhorte à racheter le temps à quelque prix que ce soit. Et Saint Gregoire expliquant ces paroles, dit, nous rachetons le temps, lorsque nous rachetons par les larmes, & par le travail de la penitence, le temps que nous avons perdu par les desordres, & par les déreglemens de notre vie. De ces paroles nous apprenons, que si un pecheur doit racheter par la penitence, le temps qu'il a perdu par ses desordres, & que si lors qu'on achete, comme dit Saint Augustin, il faut perdre quelque chose de ce qui nous appartient pour acquerir ce qui ne nous appartenait pas, il est clair que nous devons nous-mêmes nous priver volontairement du droit que nous aurions eu d'user des choses qui ne sont point défendues, pour reparer nos fautes passées, & pour acheter la remission de nos pechez. Ce qui nous fait voir encore qu'un penitent ne se doit pas contenter des exercices ordinaires de la pieté des fideles; mais qu'il en doit choisir de plus grands, comme des remedes proportionnez à la grandeur de ses playes, selon la parole de Saint Jean, faites des fruits dignes de penitence. *Livre intitulé: Instructions Chrétiennes. Instruction pour le vingtième Dimanche après la Pentecôte.*

Il faut acheter par la penitence le temps qu'on a employé dans les desordres. *Greg. l. 6. Moral. c. 6.*

Nous devons mesurer, Seigneur, notre penitence à l'horreur que vous avez pour nos pechez; mais qu'elle est grande cette horreur! car vous le haïssez autant que vous vous aimez vous-même: & cette haine vient de l'opposition infinie qu'il y a entre le peché, & votre sainteté souveraine; vous le haïssez infiniment, parce que vous êtes infiniment bon & saint: mais pour cela il faut faire reflexion sur tous les maux que le peché nous a faits, pour rechercher avec empressement le remede que vous nous avez donné pour reparer toutes

La penitence doit être grande à proportion de la haine que Dieu porte au peché.

R 2

nos pertes. Le péché nous separe de vous, la penitence nous en approche; le péché nous donne la mort, la penitence nous donne la vie; le péché nous fait des enfans du demon, la penitence nous fait enfans de Dieu; le péché nous précipite dans l'enfer, la penitence nous fait meriter le Paradis. Haïssons donc infiniment le péché qui nous fait des maux infinis; aimons infiniment la penitence, à la faveur de laquelle nous recevons tant de biens.

*Auteur anonyme.*

La penitence, ou la peine temporelle que Dieu exige des pecheurs, ne me pardonnez, mais que la haine qu'il porte au péché.

Il faut que la malignité du péché soit bien étrange, & que l'horreur que Dieu en a, soit extrême, puis qu'avec toute sa grande miséricorde, il ne le sçauroit pardonner, non pas même à ses plus intimes amis, sans en tirer une satisfaction legitime, comme nous l'apprenons de l'exemple de Moïse & de David. Il rend aux pecheurs gratuitement son amitié; il leur rend avec la grace, toutes les vertus infuses, & tous les dons du Saint Esprit; il les rétablit dans les merites de toutes les bonnes œuvres, que le péché avoit entièrement anéantis; il les embrasse à leur retour avec toutes les tendresses d'un Pere misericordieux; quant à la peine dûë à leurs péchez, il en remet la durée éternelle: mais pour la peine & le châtement entier, il ne les en dispense point, quelque bonté qu'il ait, & quelque joye qu'il témoigne du retour de ce

Num. 14.

prodigue: *Sciatis ultionem meam*, dit-il; je veux que le pecheur sçache jusqu'à quel point j'abhorre le péché, & que tout Dieu de miséricorde que je suis, nul ne m'offensera jamais impunément: *Non gustaremus peccati amaritudinem, si simul cum culpa remitteretur & poena*, dit Saint Augustin. Nous ne sçaurions point combien le péché est amer, nous n'en goûterions point l'amertume, & nous ne craindrions point d'y retomber après la penitence, si cette penitence, je veux dire, le regret de l'avoir commis, n'étoit suivie d'aucune peine. Faut-il, ô mon Dieu! que les Chrétiens soient si peu persuadés de cette verité? Ils commettent si aisément le péché; ils se mettent si peu en peine d'en faire penitence; ils s'imaginent qu'il ne s'agit que de le déclarer à un Prêtre avec quelque douleur, hélas! souvent superficielle & apparente, & après cela, qu'il n'y a plus rien à faire ni à craindre, & que Dieu n'y pense plus. Je ne sçai s'il y a aujourd'hui un abus plus pernicieux au salut des ames, ou une plus grande imprudence dans la plus grande partie des Chrétiens, qui au lieu de faire penitence en cette vie, & de satisfaire à la justice de Dieu, attendent que Dieu se fasse lui-même justice, ou dans ce monde ou dans l'autre. *Le Pere Gegou, livre intitulé: L'usage du Sacrement de Penitence.*

August. tract. 124 in Joann.

C'étoit la crainte de Saint Bernard: *Vapulem Domine malè operans*, disoit-il, *vapulem, forte misereberis flagellato*; Frappez-moi, Seigneur, & ne m'épargnez point, quand il m'arrivera de tomber en quelque faute; peut-être que ces châtimens vous porteront à avoir compassion de moi. Or si cette crainte a pénétré le cœur des plus saints; si cette pensée les a toujours tenus dans le tremblement; si elle les a obligés à faire de si rudes penitences toute leur vie; quelle impression ne doit-elle pas faire sur les ames mondaines, qui ont souillé leur vie dans toutes sortes d'abominations? Si des negligences ont fait craindre à ces saintes ames l'éloignement de Dieu, & les

Le peu de penitence que nous faisons, nous doit faire apprehender pour notre salut.

derniers malheurs qui en peuvent naître; que ne doivent pas apprehender des gens, qui après avoir noirci leur vie de toutes sortes de crimes, se sont contentés d'en faire une légère penitence? Les Saints ont tremblé toute leur vie dans ces pensées, au milieu de leurs penitences, & de leurs austérités; & des ames mondaines se tiendront en assurance, après une légère confession. *Le même.*

Un pecheur doit dire avec le Sauveur: *Baptismo habeo baptizari, & ecce quomodo cor ardet usque dum perficiatur.* Ce baptême, mon Sauveur, dont vous deviez être baptisé, étoit le baptême de votre Sang, où vous deviez être plongé pour nos péchez, dans votre douloureuse Passion; & vous ajoutiez, ah! combien me sens-je pressé, jusqu'à ce qu'il s'accomplisse? Pecheur que je suis, j'ai aussi à être baptisé dans le baptême de la penitence, qui est un baptême de larmes, & en quelque sorte un baptême de sang, s'il est vrai, comme dit un Pere, que les larmes qu'on y doit répandre soient une espece de sang; & encore un baptême de sang, parce que c'est un baptême d'une véritable & parfaite mortification. Ah! que je me sens pressé à porter les saintes rigueurs de ce baptême laborieux. O mon Sauveur! appliquez-moi ces saintes rigueurs du baptême de la penitence. Je reçois en esprit de penitence les maux que vous m'envoyerez, les pertes, les afflictions de corps & d'esprit, les maladies dans ce temps rempli de misères, loin de murmurer, je baïsse la tête sous vos faveurs: mais comme vous me faites ressentir la grace & la benediction particuliere qu'il y a à vous obéir, quand vous me commandez d'expier mes péchez par la penitence, j'accepte de bon cœur toutes les peines que votre miséricorde plutôt que votre justice voudra bien m'envoyer en cette vie. *Le même.*

Les saintes rigueurs que vous ordonnez, Seigneur, & que vous inspirez aux pecheurs vraiment penitens, ne sont pas seulement un effet de votre justice, mais encore un exercice de votre miséricorde paternelle. Sage Medecin! c'est un regime que vous prescrivez à vos malades, pour achever leur guérison, & ôter entièrement les principes du mal; c'est une sage & une misericordieuse précaution que vous prenez contre nos foiblesses, pour exciter notre vigilance dans les occasions qui nous font tomber. Appliquez-moi donc, ô mon Sauveur, par votre miséricorde, ces salutaires rigueurs qui me fassent durer le souvenir de mes péchez, qui les rendent horribles à mes yeux, en m'imposant moi-même des œuvres vraiment penales, qui mortifient ma chair, qui la crucifient, qui humilient mon esprit, qui m'impriment la crainte de la rechûte, & ne me permettent pas de me relâcher dans l'exercice de la penitence. O peines, qui êtes un frein à la licence & aux emportemens, que vous êtes aimables! O saintes précautions, je vous embrasse de tout mon cœur, & j'adore la miséricorde qui me les impose! *Le même.*

L'exercice de la penitence est comme une espece d'amende honorable par où le pecheur remplace en quelque sorte l'honneur que son offense avoit ôté à Dieu. En effet, il commence ce pecheur par s'humilier en avouant ses misères & ses foiblesses, les erreurs de son esprit, & les déreglemens de son cœur. Ensuite il reconnoit que Dieu seul est saint, &

Sentimens d'un pecheur dans le dessein d'expier ses péchez par les rigueurs de la penitence. Luc. 12.

Continuation des mêmes sentimens.

La penitence repare la gloire que le péché avoit ravie à Dieu.

qu'on s'écarte des voyes de la justice toutes les fois qu'on viole sa loi. Enfin, pour venger sur lui-même l'injure qu'il a faite à Dieu, il prend les armes en main, & se punit rigoureusement. L'orgueil lui a fait affecter l'indépendance; l'humilité le couvre de confusion en confessant ses égaremens: le plaisir a débauché son cœur; la contrition le brise par la douleur; & parce que sa chair a séduit sa raison, il la crucifie par ses austeritez. Tout cela, comme vous voyez, repare hautement la gloire de Dieu. Deplus le pecheur par la penitence reconnoit d'un côté sa bassesse, & de l'autre l'excellence de son Créateur, & après s'être soustrait à son empire, il s'y soumet tout de nouveau. *Auteur anonyme.*

plus dans vos démarches, dans votre conduite, certains airs, certaines manieres qui font bien connoître que le monde autrefois vous a été plus cher que Dieu: ne conservez plus rien de ces vains ajustemens, & de ces restes de luxe & de vanité, qui vous faisoient autrefois distinguer dans le monde: arrachez de votre esprit les plus douces idées, & les plus agréables caresses de ce monde qui vous avoit corrompu. *Le Pere de la Rue, Sermon de Sainte Madelaine.*

Voici le sentiment du Concile de Trente, Sess. 14. c. 2. Le fruit du Baptême est différent de celui de la penitence: car par le Baptême nous sommes revêtus de Jesus-Christ, & nous sommes faits en lui une nouvelle créature, en recevant une pleine & entiere remission de tous nos pechez; mais nous ne pouvons parvenir dans le Sacrement de penitence à cette premiere nouveauté sans de grands pleurs & de grands travaux, la justice divine l'exigeant ainsi: en sorte que ce n'est pas sans raison que la penitence est appelée par les Saints Peres, un Baptême laborieux. Ecoutez, enfans de l'Eglise, les paroles de votre mere: elle vous propose de grandes peines, & de grands travaux, un Baptême laborieux. Elle vous apprend que la justice divine l'exige ainsi. Cette rigueur de l'Eglise est de son esprit, qui ne s'écartera jamais, & qu'elle ne cessera d'opposer au relâchement. Que nous sert de dételler avec le Concile, la mollesse des Heretiques qui ont rejeté ces saintes rigueurs de la penitence, si nous tombons dans une semblable langueur, & que nous méprisons en effet ce que nous confessons de paroles. Cette rigueur de l'Eglise est juste; car elle imite la justice de Dieu, le pecheur vengeant sur lui-même l'injure qu'il a faite à cette bonté, à cette majesté infinie. Elle est salutaire, parce que c'est un nouveau Baptême, pénible à la verité & laborieux, mais enfin toujours un Baptême, par lequel en plurant nos pechez dans l'amertume de notre cœur, nous recevons cette premiere nouveauté, & integrité baptismale que nous avions perdue. *M. Bossuet, Evêque de Meaux, dans un livre sur le Jubilé.*

La penitence doit être rigoureuse.

La penitence satisfait Dieu plus efficacement que ne fait la rigueur de sa colere.

Parce que la penitence est severe, elle fait la fonction de la colere de Dieu, comme parle Tertullien; mais elle la fait bien plus efficacement que la colere même de Dieu, ou plutôt elle fait en nous ce que la colere même de Dieu toute seule n'y peut faire; pourquoi? c'est qu'au lieu que la colere de Dieu punit en nous le peché sans l'effacer; la penitence l'efface en le punissant: c'est que la colere de Dieu toute seule, quelque satisfaction qu'elle exige & qu'elle tire du pecheur, ne peut jamais faire que Dieu soit satisfait; ce qui se voit dans l'enfer, où l'éternité toute entiere des peines que souffrent les reprovez, ne satisfait jamais Dieu, parce que dans l'enfer, dit Saint Bernard, il n'y a que la colere de Dieu qui agit. Au lieu que la penitence par un heureux mélange de la colere & de la misericorde divine; de la colere divine dont elle fait l'office, & de la misericorde divine qu'elle attire, est la juste & entiere satisfaction que Dieu attend du pecheur. *Le Dictionnaire Moral.*

Necessité de la penitence.

Il n'y a que deux chemins pour aller au Ciel; ou l'innocence, ou la penitence: qui est-ce qui prétend y aller par l'innocence, sinon ceux que leur âge met dans l'impuissance de pecher? Il n'y a point de salut pour un pecheur sans penitence, sans mortification. Qu'est-ce qu'un pecheur, dit Tertullien? c'est un homme né pour la penitence & pour la mortification. Pour un pecheur, ou la penitence ou l'enfer: il faut ou pleurer & souffrir volontairement dans le temps, ou pleurer & souffrir malgré soi dans l'éternité. Si l'Evangile est vrai, il n'y a point de milieu: choisissez lequel des deux vous voudrez pendant que vous le pouvez: mais y a-t-il à choisir, y a-t-il à délibérer? Tout peché, dit Saint Augustin, doit être puni: ou par un Dieu vengeur, ou par l'homme penitent; voyez lequel vous aimez le mieux? Ne vaut-il pas mieux éviter les rigueurs de la justice de Dieu en les prévenant, ou plutôt les adoucir en s'en faisant l'exécuteur?... Dieu veut bien remettre les intérêts de sa justice entre vos mains, pourvu que vous vous en chargiez de bonne foi: quelque rudes que soient vos coups, ils seront toujours plus foibles que ceux d'un bras tourpuissant. La penitence, dit Tertullien, prend la place de la justice de Dieu. *Le Pere Neveu, Tome second de ses Reflexions.*

Ce sont nos actions qui doivent faire voir que notre penitence est sincere.

Ce sont vos actions & vos manieres d'agir qui doivent montrer que vous avez pris le véritable dessein de vous convertir, & de faire penitence. Quelque fermes que soient vos resolutions, quand vous ne les accompagnez pas de verus & d'actions, elles sont bientôt ébranlées & détruites. Ne souffrez

On se plaint quand le Confesseur ordonne quelques jeûnes, quelques aumônes, quelques mortifications: est-ce au criminel à disputer avec son Juge? Ah! que cela nous paroitroit peu de chose, si nous étions bien persuadés que nous avons mérité l'enfer, & que cette legere penitence nous délivre de la damnation. Oui, pecheur, ou il faut que tu sois puni par un Dieu vengeur; ou par un cœur penitent; il faut que la justice de Dieu soit satisfaite, ou par la contrition, ou par la punition: *Aut ab homine penitente, aut à Deo puniente.* Comme Dieu est éternel & infini, il faut qu'il hâsse le peché de la même maniere qu'il s'aime lui-même: or comme Dieu s'aime éternellement, il hâtra éternellement le peché. Ainsi la peine du peché n'aura point de fin, parce que la haine du peché en Dieu n'aura point de bornes. Il faut donc expier le peché dans cette vie par la penitence, ou nous resoudre à cette punition éternelle, que la justice de Dieu en fera dans l'autre. *Essais de Sermons pour l'Avent.*

Il faut nécessairement que le peché soit puni, ou par un Dieu vengeur, ou par le pecheur penitent.

La penitence est comme une digue puissante que nous opposons au torrent de nos passions, & de nos habitudes criminelles, qui nous entraînent dans le peché, si nous ne

La penitence est un souverain prélatif contre les pechez à venir.

leur faisons une forte resistance. Ah! dit Saint Augustin, qu'un cœur est éloigné du dessein de pecher, quand il est dans la resolution de faire penitence; lors qu'ayant toujours son peché devant les yeux, comme David, il est préparé à recevoir toutes les afflictions, & toutes les peines de la vie, pour l'expiation de ses fautes! Qu'un avare est éloigné de cet attachement déréglé qu'il avoit aux richesses, lors qu'il les répand dans le sein des pauvres! Qu'un impudique est éloigné de retomber dans ses voluptez honteuses, lorsqu'il fait un pacte avec ses yeux, pour ne les ouvrir sur aucun objet, dont la vûe puisse blesser la pureté de son ame! La penitence est un préservatif souverain contre les pechez, par les actes de charité, d'esperance, & de contrition qu'elle renferme, & par les merites du sang du Sauveur, dont elle renouvelle sans cesse l'application au pecheur penitent; elle attire une effusion de graces abondantes sur les pecheurs, en piquant, pour ainsi dire, Dieu d'une sainte émulation, en l'obligeant d'être d'autant plus indulgent & misericordieux au pecheur, qu'il voit le pecheur rigoureux & severé à lui-même. C'est la pensée de Tertullien, lors qu'il dit ces belles paroles: *Nos jejuniis aridi, invidiâ celum tundimus.* Mais où sont ces véritables penitens? *Les mêmes.*

La penitence doit être rigoureuse & pourquoi.

L'homme pecheur tient la place de Dieu, quand il se juge lui-même par la penitence; & c'est ce que Tertullien nous declare en termes formels. La penitence, dit-il, est une vertu, qui doit faire en nous la fonction de la justice de Dieu, & de la colere de Dieu; de la justice de Dieu, pour nous condamner; & de la colere de Dieu, pour nous punir. Car c'est là le sens de ces admirables paroles: *Penitentia, Dei indignatione fungitur.* Une vertu qui doit prendre contre nous les intérêts de Dieu; qui doit reparer en nous les injures faites à Dieu; qui aux dépens de nos personnes, doit venger & apaiser Dieu; qui à mesure que nous sommes plus ou moins coupables, doit nous faire plus ou moins sentir l'indignation & la haine de Dieu: je dis cette haine parfaite qu'il a du peché, & cette sainte indignation, qu'il ne peut s'empêcher, parce qu'il est Dieu, de concevoir contre le pecheur. Si la penitence est conforme à la droite raison, c'est-à-dire, si elle est ce qu'elle doit être, en voilà le vrai caractère. Or je vous demande: ce caractère peut-il lui convenir, à moins qu'elle ne panche vers la rigueur, & qu'elle ne nous inspire contre nous-mêmes ce zele, de severité qui lui est propre? *Le Pere Bourdaloue, dans ses véritables Sermons, premier Avent, Sermon de la Severité de la penitence.*

En quoi consiste la véritable & essentielle severité de la penitence,

Ce qui nous coûte, & ce que nous trouvons de plus difficile dans la penitence, c'est de nous interdire tout ce que notre propre raison nous fait connoître ou peché, ou cause du peché; d'arracher de nos cœurs des affections que nous jugeons nous-mêmes criminelles & sources du peché; de renoncer à mille choses agréables, mais que nous savons être pour nous des engagements au peché; de nous assujettir de bonne foi à tout ce que nous reconnoissons être des préservatifs nécessaires contre le peché; de reparer par des œuvres toutes contraires les malheureux effets du peché. C'est en quoi, dis-je, la penitence nous paroît severé. Hors de là, on se soumettroit à tout le reste; & pourvu qu'on en fût quitte pour ce qui étoit ordonné par les anciens Canons, on consentiroit sans pei-

ne qu'ils fussent renouvellez. On jeûneroit, on se couvroiroit du cilice & de la cendre; on se prosternerait aux pieds des Prêtres; mais d'étouffer une vengeance dans son cœur; mais de pardonner une injure; mais de rendre un bien mal acquis; mais de rétablir l'honneur flétri par une médisance; mais de sacrifier à son devoir une passion tendre; mais de rompre un commerce dangereux, & de se détacher de ce qu'on aime: voilà ce qui revolte la nature, & ce qui est rude & difficile. *Le même.*

On vit cet homme auparavant si peu touché de compassion se reduire à servir les pauvres dans les Hôpitaux, panser leurs playes, & leur rendre tous les offices qu'une humble charité pouvoit lui prescrire. On vit cet homme qu'une vaine passion portoit auparavant à s'élever au-dessus des autres, renverser de ses propres mains tous ces beaux projets de fortune qu'il avoit dressés, & ne rien reconnoître de grand que le mépris qu'il faisoit des grandeurs humaines; on le vit châtier son corps, le reduire en servitude, humilier son esprit, porter la croix, embrasser courageusement la mortification de Jesus-Christ. *Monsieur Flechier, Panegyrique de Saint Ignace.*

Peinture d'un penitent qui mène une vie austere, & qui s'applique carièrement aux bonnes œuvres.

La plupart des pecheurs convertis font des lâches, qui ne prennent point de mesures assez fortes pour se conserver: ils se proposent de ne plus faire le mal; mais ils ne se proposent pas de faire penitence du mal qu'ils ont fait; ils pensent à vivre avec Dieu comme s'ils avoient toujours été ses amis, & ils ne pensent pas qu'ayant été ses ennemis, quoi qu'il leur ait fait grace, ils demeurent dans l'obligation de satisfaire à sa justice, & qu'après s'être permis quantité de plaisirs défendus, ils doivent du moins s'en défendre quelques-uns de ceux qui sont permis. *Le Pere Valois, quatrième lettre de ses Retraites.*

Pour faire penitence, ce n'est pas assez de ne plus faire le mal, il faut faire le bien.

L'admirable sainte Paule étoit bien éloignée de vivre dans les desordres, où vivent la plupart des Chrétiens; & cependant voyez la maniere dont Saint Jérôme nous apprend qu'elle se traitoit durant son veuvage: *Ita levitia peccata plangebat, ut illam gravissimum criminum crederes ream.* Elle s'affligeoit, dit-il, & elle pleuroit avec tant d'abondance pour de legeres fautes, que l'on eût crû à la voir, qu'elle avoit commis les plus grands crimes; nous la prîmes d'épargner sa vûe en moderant ses austérités, & de conserver ses yeux pour lire l'Ecriture sainte: Laissez-moi, nous répondit-elle, défigurer un visage que j'ai autrefois fardé contre le commandement de Dieu; il faut que j'afflige ce corps qui a goûté trop de delices; il faut que j'expie la longueur de mes joyes & de mes divertissemens par des pleurs continuels; il faut que l'âpreté, & la rudesse des cilices succède à la mollesse & à la somptuosité des habits. *Monsieur Fromentiere, Sermon de la Penitence.*

Peinture de Ste. Paule.

Les Saints nous enseignent que la penitence doit durer jusqu'à la mort, & que le peché est un si grand mal, qu'on ne doit pas croire pouvoir l'expié par une douleur moins longue que la vie, & que Dieu, en nous le pardonnant, ne nous dispense pas de le pleurer & d'en faire penitence. De là vient la différence que nous voyons entre la penitence des Saints, & celle des pecheurs ordinaires; quoiqu'ils soient satisfaits pour leurs pechez, ils ne satisfont jamais à leur douleur; ils pleurent le peché, ils le détestent, ils le fuyent, ils le craignent toujours. Les autres au contraire en perdent bientôt le souvenir

La penitence doit durer toute la vie.

moins ils en sentent le poids, plus ils se persuadent aisément qu'ils en ont obtenu pardon, & sur cette fausse persuasion, ils vivent dans une fausse tranquillité. *Le Pere Alleaume, livre intitulé: Les souffrances de notre Seigneur durant sa Passion.*

La penitence des Ninivites condamnera les Chrétiens impenitens.

Imaginez-vous voir le Fils de Dieu, ce Juge redoutable & incorruptible, sur son tribunal au dernier jour du jugement; figurez-vous qu'il vous presente ces penitens étrangers, & que vous les montrant, il vous dit dans l'aideur de sa colere: Malheureux, qu'avez-vous à dire à cet exemple, qui confond votre dureté criminelle? C'étoient de pauvres Payens, & vous êtes des Chrétiens instruits de tous les Myfteres de mon Evangile. Ils n'avoient pour lumiere ordinaire que la sombre lueur de la nature, & vous avez la plus vive & la plus éclatante splendeur de ma grace. Ils ne virent venir à eux qu'un de mes serveurs, & je vous en ai envoyé plusieurs, l'un après l'autre, qui vous ont annoncé mes volontez, & qui ont publié mes ordres; ils ne furent préchez qu'une fois, & vous l'avez été toute votre vie; ils ne furent menacez que de la ruine de leur ville, & vous l'êtes de celle de votre ame, & de votre bonheur éternel, dont la perte est incomparablement plus triste, & plus irremédiable. Ces Payens ont fait penitence, & vous, avec tout votre Christianisme, vous ne vous êtes point corrigez; ils crurent un Prophete, & vous ne m'avez pas crû, moi Fils du Dieu vivant; ils jeûnerent, & vous avez continué vos festins & vos débauches; ils se couvrirent de sacs & de cilices, & vous avez toujours aimé la pompe & le luxe des habits; ils s'affligerent par une profonde & veritable tristesse, & vous avez couru avec un empressement furieux, après les joyes mondaines, & les divertissemens profanes. Malheureux Chrétiens, qu'avez-vous à répondre? étiez-vous moins instruits que ces étrangers? étiez-vous moins avertis? aviez-vous moins reçu de témoignages de mes soins, & de mon amour? aviez-vous moins à craindre de ma justice, & de ma vengeance? pour quoi êtes-vous donc demeurez impenitens? C'est là, indignes & infideles Chrétiens, ce qui vous condamne. *Auteur anonyme.*

Comment se doit comporter un véritable penitent.

Ne croyez pas, mes chers Auditeurs, que je veuille qu'un penitent, dès qu'il est converti, aille publiquement choquer le monde, & décrediter ceux qu'il y a connus les plus enfoncez; ce n'est pas là mon dessein; c'est seulement qu'il s'abandonne hardiment, & sans rien craindre, à l'accomplissement de ses devoirs, sans que le monde puisse en rien le détourner: de sorte que dans la pratique de la penitence, s'il trouve le mépris, il ne s'en relâche pas, & s'il y trouve la raillerie, il ne s'en décourage pas. Tellement que le mépris que le monde fait des Saints, & celui que les Saints font du monde, doit être reciproque. C'est ce que dit l'Apôtre Saint Paul par ces paroles: *Mihi mundus crucifixus est, & ego mundo;* que le monde lui est crucifié, & qu'il est crucifié au monde, c'est-à-dire, selon les Peres, qu'ils se renendoient le monde & lui, mépris pour mépris, & indifférence pour indifférence, & qu'ils étoient morts l'un pour l'autre; que si le monde le regardoit comme un mort; il avoit les mêmes yeux pour lui. Car quelque reguliere que soit votre vie, & votre conduite, soyez justes ou pecheurs, vertueux ou libertins, jamais vous ne pour-

rez éviter les discours malins du monde contre vous. Etes-vous dans le desordre, dans les débauches? on parlera de vous dans les cercles, dans les compagnies; vous ferez la fable & la risée de toute une ville. Si donc le monde est infidele à ses plus fideles partisans, qui vivent selon les maximes, quels seront ses traits malins contre ceux qui embrassent le parti de la vertu? *Le Pere de la Rue; Sermon de Sainte Madelaine.*

Quand je vous demande, que vous fassiez du moins autant pour Dieu dans votre penitence, que vous faisiez auparavant pour le monde, j'use de condescendance & de relâchement pour votre foiblesse: *Humanum dico, propter infirmitatem vestram.* Je pourrais vous dire: faites davantage, & je n'en demande qu'autant. Ah; de quoi vous plaignez-vous! On exige de moi, dites-vous, des services rudes & penibles; mais en avez-vous rendu de moins incommodes & de moins penibles au monde? n'avez-vous pas fait & souffert pour une vile créature, mille fois davantage; que nous ne vous en demandons pour Dieu? On vous demande maintenant que vous mortifiez votre corps par la penitence, & combien autrefois l'abrutissiez-vous par les plaisirs, & quelles douleurs lui faisiez-vous ressentir. Autrefois vous vieilliez sans cesse pour le monde, & pour les biens périssables: consacrez maintenant quelques heures du jour pour penser à Dieu & à la possession de ses biens éternels. On veut maintenant que vous rompiez avec ces amis qui vous corrompent, & vous ne pouvez vous y résoudre; mais combien en avez-vous sacrifié à votre ridicule jalouse? On vous presse de faire l'aumône quand vous en avez le pouvoir, & vous dites que les temps sont mauvais, que l'argent est rare, que les besoins de vos familles sont pressans; mais sans parler des sommes immenses que vous avez consumées par un emportement desordonné de satisfaire vos passions, combien en avez-vous sacrifié au jeu & aux dépenses inutiles? Hé! maintenant sacrifiez donc au soulagement des pauvres, ce que vous prodiguez en parures immodestes, en luxe, & en habits superbes: donnez aux hôpitaux ce qui ne vous coûtoit rien pour le jeu. On vous demande de veiller quelques momens sur vos passions par la retraite & la priere, & vous dites que vous n'en trouvez pas le temps; mais, ah! combien autrefois d'heures, de journées, de nuits entières passées en visites, en spectacles, en jeux, en actions scandaleuses? Rien ne vous coûtoit alors pour le monde, & faut-il donc que la moindre chose vous coüte maintenant pour Dieu? *Le même.*

Dans la penitence il faut du moins faire autant pour Dieu, que l'on faisoit auparavant pour le monde.

C'est une illusion de croire qu'on puisse faire penitence en vivant comme on faisoit auparavant, & en menant une vie molle qui n'oublie rien pour se ménager cette Indolence, qui faisoit la felicité des idolâtres, qui ne laisse échapper aucune occasion de se divertir, & de passer le temps. Certes c'est n'avoir jamais conçu à quoi oblige la penitence. Après avoir offensé Dieu, l'on pense vivre avec lui comme si l'on avoit toujours été son ami; & l'on ne pense point qu'ayant toujours été ennemi, quand même il nous auroit fait grâce, on est toujours dans l'obligation de satisfaire à sa justice, & qu'après s'être permis tant de choses défendues, on doit du moins s'en défendre quelques-unes de celles qui sont

On ne fait point une véritable penitence; si on ne mène une vie austere.

Ad Gal. 6. *Mihi mundus crucifixus est, & ego mundo;*

permises. Mais la délicatesse des Chrétiens en est venue jusqu'à ce point aujourd'hui, qu'on n'ose pas seulement leur parler de jeûne; de retrancher quelque chose de leur sommeil, pour l'employer à la prière; de reformer une table trop délicate; de diminuer quelque chose de leur dépense ordinaire pour faire l'aumône; de s'interdire pour un temps le commerce du monde; de se priver enfin des plaisirs innocens, afin de satisfaire pour ceux que l'on a pris contre la loi de Dieu. *Pris d'un Sermon manuscrit.*

La penitence des Chrétiens des premiers siècles,

Dans les premiers siècles du Christianisme plus fervens que les nôtres, on voyoit à la porte du Temple, des penitens de tout sexe, de tout âge, de tout rang, humiliez, prosterner, fondant en larmes, n'osant passer le vestibule, poussant des gemissemens & des soupirs, separez de la société des fideles, couverts de cendre & de cilices, conjurant leurs freres qui entroient dans le Temple de prier pour eux, pour tâcher de fléchir la justice du Seigneur, & d'obtenir le pardon de leurs fautes; privez de la Communion des fideles, exclus de la participation des saints Mysteres, passant les années entieres dans les austérités, & dans des sentimens de componction si amers, que les penitens d'aujourd'hui ne voudroient pas en supporter un seul jour le poids & les rigueurs. Tel étoit autrefois le bonheur de l'Eglise, dans la disposition de ses enfans: on avoit peine à y trouver des Chrétiens qui eussent violé les sacrez vœux du Baptême; ils étoient presque tous innocens, ou si on y voyoit quelques pecheurs, leur penitence étoit plus l'Eglise, que leurs fautes ne l'avoient scandalisée. *Le même.*

Quoi que l'Eglise ait relâché sur la severité de la penitence, la necessité durera toujours.

Je sçai que l'Eglise toujours sensible aux besoins de ses enfans, s'est trouvée comme obligée de se relâcher sur la severité de ces anciennes penitences: les changemens des siècles ont entraîné comme nécessairement, l'adoucissement de sa discipline, mais elle n'en a pas changée la nature; ses pratiques ne sont pas demeurées toujours les mêmes, mais son esprit n'a point changé. La police des Villes, & les Loix de chaque Etat ont regulé, parce qu'elles sont établies sur le jugement des hommes variables & inconstans; mais la Loi de l'Evangile fondée sur les Commandemens d'un Dieu immuable & éternel, est toujours la même. La rigueur de la penitence ne dure plus, il est vrai; mais la nature & la necessité de la penitence subsistera toujours en son entier. On ne peut satisfaire à la justice de Dieu pour les crimes qu'on a commis, sans en faire une penitence proportionnée, & pour avoir droit d'esperer le même pardon, que les premiers pecheurs obtinrent par leur penitence; il faut s'en prescrire à soi-même une semblable. *Le même.*

On se contente souvent de faire une fausse penitence.

Peut-être êtes-vous devenu plus homme de bien selon le monde, vous faites paroître plus de probité, de bonne foi, vous êtes plus exact à remplir vos devoirs envers les hommes; cependant il s'en faut bien encore, que vous ne soyez penitent; vous avez cessé vos desordres, mais vous ne les expiez pas: vous avez changé de conduite, mais ce grand coup qui remue le cœur, vous ne l'avez point encore senti. Ces crimes que vous n'avez jamais expiez par la douleur de la penitence, sont à vos yeux pardonnés, & vous demeurez tranquille là-dessus; comme si c'é-

toit assez pour faire penitence de cesser de pecher, après avoir si long-temps mené une vie criminelle, & vuide de bonnes œuvres: cet état si dangereux n'a rien qui vous effraye: des crimes que vous n'avez point pleurez, & qui par consequent ne sont point remis devant Dieu, ne vous laissant rien à craindre, vous mourez d'autant plus tranquille dans votre peché, que vous mourez sans le connoître. *Le même.*

Les pecheurs, pour expier pleinement leurs crimes, doivent pratiquer des actions contraires à leurs déreglemens. Ne croyez pas que ce soit assez qu'ils quittent leur mauvaise vie, & qu'ils en commencent une nouvelle. Comme la main n'efface point ce qu'elle a écrit, en cessant d'écrire; comme la langue qui s'est répandue en injures, ne les expie point par le seul silence; comme celui qui s'est endetté, ne s'acquitte point de ses dettes en n'en contractant point de nouvelles: ainsi le seul amendement de vie n'expie point les pechez passés, si on n'y joint les pleurs, les gemissemens, & d'autres œuvres laborieuses de penitence. Dieu veut que les pecheurs, pour se racheter des supplices éternels, se condamnent eux-mêmes à des macerations de la chair, & que pour reparer les outrages qu'ils lui ont faits, ils fassent sentir à tous leurs membres, & à tous leurs sens, qui en ont été les complices, des châtimens qui ayent du rapport à la qualité de leurs crimes: *Sicut exhibuistis membra vestra servire iniquitati, ad iniquitatem: ita nunc exhibete membra vestra servire justitia in sanctificationem*, comme dit Saint Paul. *Monsieur de la Font, Entretiens Ecclesiastiques pour le premier Dimanche de Carême.*

Pour faire penitence, il faut faire des actions contraires aux pechez qu'on a commis.

Il faut qu'il y ait une exacte compensation entre le peché & la penitence. Vous n'avez point été un demi pecheur, vous ne devez point être un demi penitent. L'amour de votre corps a été la cause de tous vos malheurs; il faut que la haine, la mortification, la guerre que vous lui faites, soit la cause de votre bonheur. L'affection des parures, des modes, des ornemens mondains, vous a conduit dans le desordre; il faut que l'amour de la simplicité, de la modestie, de la regularité chrétienne vous en retire, & vous conduise dans la penitence. Le commerce du monde, des compagnies, des conversations, a blessé votre ame d'une playe mortelle; faites de votre maison une solitude, retirez-vous hors du monde, vous goûterez combien le Seigneur est doux. Votre vie n'a été qu'un tissu de plaisirs, de mollesse, de divertissemens continuels; il faut vous condamner aux gemissemens & aux pleurs, mortifier votre chair & la crucifier sans cesse, &c. *Le Pere Massillon, Sermon de la Madelaine.*

Ad Rom. 6.

Dans la penitence, il faut pratiquer la mortification du corps & des sens.

Le véritable penitent est un homme qui penétré de douleur de ses pechez, baigne son lit de ses larmes, qui se ceint de haire & de cilice, & qui à l'exemple du Prophete, mange la cendre comme si c'étoit du pain. C'est un homme chargé des interêts de la justice de Dieu contre lui-même; un homme plongé dans la tristesse, mort au siècle, & à toutes ses maximes, qui s'interdit même les plaisirs les plus innocens, parce qu'il s'en est permis autrefois de criminels; un homme qui mortifie sans cesse sa chair, qui ne regarde son corps que comme un rebelle qu'il faut sans cesse dompter, comme un perfide dont il faut se défier, comme un coupable qu'il

Peinture d'un homme penitent.

qu'il faut punir, comme un vase souillé qu'il faut purifier. Un penitent est un homme qui se condamne sans cesse à la mort, parce qu'il sait qu'il ne mérite plus de vivre : un homme qui au seul souvenir de ses prodigalités, se refuse jusqu'aux choses nécessaires, qui n'ose plus lever les yeux vers le Ciel, parce qu'il en craint les foudres qu'il a souvent mérités : c'est un homme dont les démarches sont toutes humiliantes, parce qu'il croit par son péché, s'être dégradé de la noblesse de son état; dont les habits, les parures, les ameublemens ont quelque chose de lugubre, parce qu'il ne se regarde plus que comme un homme destiné à tombeau. Un penitent est un homme frappé de terreur & d'effroi, qui ne voit plus dans les Livres saints que les riches promesses dont il s'est rendu indigne; dans l'Eglise que les sacrez Mysteres qu'il a deshonorés; dans la Religion que les grands privileges dont il a abusé; qui n'entend dans les Chaires que les supplices qu'il a mérités, dans l'Evangile que la juste punition de ses crimes. Enfin un penitent est un homme anéanti, humilié, confus & contrit, qui à la vue de son indignité se tient à la porte du Temple comme le Publicain, & qui ne prétend arriver au terme heureux de la félicité, où il aspire, que par la voye rebutante & pénible de la penitence. Voilà ce que c'est qu'un véritable penitent, & à quelles conditions l'on peut espérer d'obtenir miséricorde de Dieu, qu'on a si indignement offensé. *Le Pere Massillon, Sermon du petit nombre des Elûs.*

On se laisse à la vérité quelquefois du monde, on quitte ses embarras, on se retire à l'écart pour songer plus à loisir à l'affaire de son salut, on se reconcilie même avec Dieu que l'on a tant offensé; mais ce n'est là qu'une partie de la penitence. Où sont ceux qui expient cette vie de pechez par les larmes ameres & les macerations de la penitence? Montrez-moi quelques traits de cette penitence que vous vous flattez de faire, & sur qui vous vous rassurez après tant de pechez? Sera-ce la Loi du jeûne de Carême? Mais combien de pecheurs, ou s'en dispensent tout-à-fait, ou ne l'observent qu'à demi? Les petits la renvoient aux grands, & les grands la regardent comme un usage populaire. Quoi donc encore! Est-ce l'assujettissement de vos emplois, l'embarras gênant de vos affaires, les traverses de votre fortune, les chagrins de votre domestique, le poids de vos dignitez & de vos charges? Si cela étoit souffert en cette vue, ou entrepris à ce dessein, je crois bien qu'il pourroit être mis en ligne de compte. Mais voudriez-vous mettre vos prétextes frivoles, vos excuses mal fondées au nombre des œuvres de penitence? Voudriez-vous que le Seigneur vous tint compte des peines & des travaux, que vous ne supportez point pour lui, & auxquels la cupidité toute seule vous a exposé? Ah! parmi tout cela, vous êtes tout au plus des penitens du monde; mais vous n'êtes pas des penitens de la Religion. Quoi encore! Les afflictions, les maladies, les disgrâces, les revolutions de fortune, & les pertes de bien que le Ciel vous envoie, & qu'il vous ménage pour votre salut? Mais les recevez-vous ces coups favorables avec patience, & avec resignation? & loin d'y trouver des occasions de penitence, n'y trouvez-vous point la matiere de nouveaux crimes? *Le P. Massillon, Sermon du*

*petit nombre des Elûs.*

Puisque la penitence tient la place de la justice vindicative de Dieu, ah! prenez bien garde de vous épargner; car Dieu examinera cette penitence, dit Tertullien, comme l'on fait une monnoye, & une pièce d'argent. *Si qui venditant, prius numeratum; quo paciscuntur, examinant, neve scalptus, neve rufus, neve adulter, etiam credimus penitentia probationem inire.* Il regardera de près, & considerera la penitence, qui est le prix dont un pecheur rachete le Ciel qu'il avoit perdu, pour voir si cette penitence est sincere, ou si elle n'est point fausse: il prendra garde si elle est entiere, si l'on n'en a rien retranché, si elle est de poids en la balance de sa justice; & cependant nous la faisons la plus legere que nous pouvons. Il fait beau voir un Chrétien après tant de pechez, apprehender un jeûne, ou faire une petite aumône à regret, s'imaginer en avoir assez fait, quand il a déclaré ses pechez à l'oreille d'un Prêtre, & qu'il a recité quelques prieres pour penitence. Ah! justice de Dieu, que vous reprendrez bien un jour votre droit! *Sermon manuscrit.*

Il n'est pas à la vérité nécessaire que la douleur interieure éclate au dehors par des marques sensibles; mais on a toujours sujet de s'en défier, si elle n'est pas assez forte pour nous porter à expier nos pechez par les rigueurs de la mortification du corps & des sens. Au contraire les penitences exterieures sont comme l'effet qui montre que la cause subsiste, qui est la douleur & le regret de les avoir commis. Ce sont comme de nouvelles incisions qui rouvrent la playe du cœur, de nouveaux motifs qui rallument la haine, & la vengeance que nous avons conçue contre le peché qui est l'ennemi. Ce châtement nous fait souvenir de nostre faute: comme quand on punit un criminel par un long supplice, qu'on lui fait souffrir par plusieurs reprises, chaque differente torture qu'on lui fait endurer, lui rappelle le souvenir de la cause pour laquelle on le punit, & la lui rend toujours presente: & c'est cette continuation de peines & de penitences, cette prorogation d'austeritez, & de mortifications si souvent réitérées, & cette affliction volontaire qui dure aussi long-temps que le souvenir de nos iniquitez, laquelle fléchit enfin la justice de Dieu, lui attendrit le cœur, & qui le force en quelque maniere de nous accorder le pardon de nos pechez, comme parle Tertullien: *Nos jejuniis aridi, & omni continentia expressi, in sacco & cinere volutati invidia colum tundimus, ut misericordiam ambiamus orantes.* C'est par nos vilages pâles, défaits, & extenués; c'est par nos corps secs & défigurés par nos longues abstinences; c'est par cette posture humiliante, qui nous fait paroître avec le sac & la cendre; c'est par les armes de la penitence, que nous attaquons Dieu jusques dans son trône, que nous lui faisons une sainte violence, & que nous forçons, pour ainsi dire, sa misericorde. *Le même.*

Le saint Roi David avoit toujours son péché devant les yeux: Il faut que les pecheurs se voyent, dit Saint Augustin, & qu'ils ayent horreur d'eux-mêmes: *Oportet ut videant se, & displiceant sibi.* Car cette consideration de leur misere, & cette presence continuelle de leur peché les tient toujours dans un état d'humiliation, qui est la plus parfaite disposition, que Dieu exige d'eux, & en même temps la

Il faut prendre garde de s'épargner dans la penitence, & d'en retrancher ce qu'il y a de plus pénible.

La penitence exterieure est une preuve de la sincerité de la penitence interieure.

La penitence doit être accompagnée d'humilité.

Il y a tres-peu de veritables penitences.

plus raisonnable. Car peut-on penser que l'on est coupable de la mort, & des souffrances de Jesus-Christ; que sans la miséricorde de Dieu, l'on seroit précipité dans les flammes éternelles, sans s'anéantir? Or comme il n'y a rien de si rigoureux pour l'esprit naturellement superbe, que l'humilité; c'est dans la pratique de cette vertu mortifiante, que consiste la première rigueur de la pénitence. *L'Abbé du Jarry, Sermon pour le jour de la Septuagesime.*

Il n'y a point de pénitence sans douleur & composition du cœur.

Comme c'est du cœur que sortent immédiatement tous les pechez, dit le Fils de Dieu; c'est aussi par la douleur qui sort directement du cœur, qu'ils doivent être expiez; & le plaisir qu'on a pris à les commettre, doit être puni par la douleur de les avoir commis. On peut juger combien cette douleur doit être forte par les noms de contrition & de composition que l'Écriture lui donne; pour nous marquer, disent les Interprètes, que le cœur du pénitent doit être brisé, & percé par la douleur; à peu près comme en brisant un vase, ou en perçant un ulcère, on en fait sortir ce qu'il y a d'impur; comme si les larmes qui sortent d'un cœur emportoient, avec elles toute la corruption du péché qu'elles font répandre. Ah! Chrétien, vous pleurez le corps de cet ami, dont l'âme s'est séparée; & vous ne pleurez pas votre âme, dont Dieu s'est retiré, dit Saint Augustin: *Luges corpus à quo recessit anima; non luges animam à qua recessit Deus.* Le même.

Sans rigueur & sans peine il n'y a point de véritable pénitence.

Là où il n'y a point de rigueur ni de mortification, il n'y a point de pénitence. Toutes les idées que vous pouvez vous former de cette vertu sont fausses, si elles vous la représentent autrement que rigoureuse & sévère. Il faut que les œuvres satisfactoires, qui rachètent les pechez, comme parle Saint Cyprien; il faut, dis-je, que ces œuvres aient rapport avec la Passion de Jesus-Christ, dont elles achevent l'ouvrage. C'est, Chrétiens, sur ce point que vous devez examiner. Car, qu'est-ce que votre vie a de plus sévère & de plus mortifié, qu'elle n'avoit avant que vous fussiez tombez dans ces fautes que vous sçavez, & dont vous prétendez faire pénitence? Tous ces adoucissimens ménagés avec tant d'artifice par l'amour propre; toutes ces réserves que l'on fait dans les demi-ruptures des attachemens criminels; cette superfluité excessive d'ornemens & de parures que l'on se permet toujours; ces conversations, qui ne paroissent innocentes qu'en comparaison des desordres passez; ces murmures secrets contre la rigueur d'une loi, qui nous défend des choses pour lesquelles nous soupçons encore; ces affections, qui pour être renfermées dans les bornes du cœur, semblent n'avoir rien de criminel: tout cela, Chrétiens, ne peut s'accorder avec l'esprit de la pénitence, qui non seulement est ennemi du péché, mais de tout ce qui en approche. Car, comme dit Saint Gregoire, on doit se défendre souvent les choses permises avec autant de sévérité, qu'on a eu de facilité à se permettre des choses défendues. *Le même.*

La pénitence doit être constante, & durer jusqu'à la fin de la vie.

La pénitence d'un pecheur véritablement converti, doit persévérer jusqu'à la mort, qui en est la consommation. Il ne quitte point cette planche favorable, que l'Église lui présente après son naufrage, qu'elle ne l'ait mis hors du peril de se perdre. En effet, dit S. Bernard, la confession est comme un remède, qui emporte la fièvre; mais la pénitence est

comme un régime de vie, qui rétablit les forces, & dont on a besoin pour recouvrer une santé parfaite, sur-tout si l'on a demeuré longtemps dans le crime, parce que les longues habitudes du péché sont comme ces grandes maladies, qui laissent toujours après elles une certaine langueur, dont on a de la peine à revenir... Ah! si nous devons trembler pour les pechez même remis; si Saint Paul, à qui la conscience ne reprochoit rien, ne se croyoit pas justifié pour cela; si David assuré du pardon de son crime; si Madelaine qui en avoit reçu l'absolution de la bouche de Jesus-Christ, ont fait de si longues & de si austères pénitences, que ne devons-nous pas faire, nous qui ne sçavons que trop que nous avons mérité l'enfer; mais qui ne pouvons jamais sçavoir sans revelation, si nos pechez nous sont pardonnés, & si nous sommes rentrez dans la grace que nous avons perdue. *Le même.*

Quand je parle de la pénitence, j'entends une pénitence sincère, solide, efficace; j'entends une pénitence fervente, exacte, sévère: car il n'y a que celle-là seule qui soit capable de nous reconcilier avec Dieu, & de pacifier nos consciences devant Dieu, parce qu'il n'y a que celle-là seule qui ait de la conformité avec la pénitence de l'Homme-Dieu. Une pénitence imparfaite, tiède, languissante, une pénitence lâche, où le pecheur s'écoute, se flate, & se ménage; une pénitence commode, & que l'on veut accorder avec toutes les douceurs de la vie; une pénitence qui ne crucifie point la chair, qui n'humilie point l'esprit; une pénitence stérile, & sans bonnes œuvres, c'est une pénitence vaine, & une pénitence, qui bien loin d'appaier Dieu, outrage Dieu; bien loin de calmer nos consciences, les déchire de mille remords; bien loin d'en faire cesser les inquiétudes, elle est elle-même le sujet des reproches intérieurs les plus piquans, & des plus cruelles alarmes. Il nous faut, dit S. Chrysostome, une pénitence qui puisse être unie à celle de J. C. une pénitence qui puisse être le supplément de celle de Jesus-Christ: or pour cela il faut qu'elle ait tous les caractères que je viens de marquer, sincérité, solidité, intégrité, sévérité, & qu'ainsi elle participe à toutes les qualités de la pénitence de J. C. *Le P. Bourdaloue, premier Sermon sur la Nativité de Jesus-Christ.*

Qualité que doit avoir la pénitence.

J'avoue que l'obligation de faire pénitence est rigoureuse à la nature; mais elle est indispensable dans la Religion. Ah! Chrétiens, puisque nous n'avons pas d'autre ressource pour nous préparer au grand Jugement si rigoureux, & si terrible, qui doit décider de notre sort; pouvons-nous apporter trop de soin pour appaier la colère de notre Juge, afin qu'étant mis dans la balance, nous ne soyons pas trouvez légers, & que le poids de nos bonnes œuvres l'emporte sur celui des mauvaises? Quelque grand pecheur que vous soyez, ou que vous ayez été, ne désespérez pas de votre salut, puisque vous aurez pour Juge ce même Dieu qui est venu pour sauver les pecheurs: mais ce ne sera que les pecheurs véritablement penitens; les plus énormes crimes lavez dans le sang de J. C. & dans les larmes de la contrition, non seulement ne seront pas imputez à ceux qui les auront commis, devant le Tribunal de Dieu, mais ils seront la source de leur gloire, & comme une réparation éclatante à la majesté du souverain Juge, qui n'aura que des benédi-

La pénitence qu'auront faite les pecheurs, leur donnera assurance au jugement dernier.

étions à leur donner, pendant qu'il frappera les pecheurs impenitens d'une éternelle malediction. Les Madelaines, les Pierres, les Pauls, les Augustins, paroîtront dans ce grand jour à la tête de cette troupe innombrable de penitens, qui érigeront comme un trophée immortel à la gloire de leur divin Redempteur, & recevront de sa bouche adorable, avec l'ammistie de leurs fautes, la couronne de leur penitence, qui brillera sur la tête des plus illustres, avec plus d'éclat que celle de l'innocence. *L. Abbé du Jarry, Sermon pour le jour des cendres.*

Nous employons le temps que Dieu nous donne pour faire penitence, à commettre de nouveaux pechez.

Dieu prolonge le cours de notre vie pour nous donner le tems de faire penitence, & nous employons à commettre de nouveaux crimes le temps que Dieu nous accorde pour nous faire expier ceux que nous avons commis; bien loin d'acquitter nos dettes, nous en contractons tous les jours de nouvelles, & nous ajoutons sans cesse quelque chose à ce tresor d'iniquité que nous accumulons pour le jour de la vengeance. Si Dieu nous avoit retirés du monde il y a dix ans, notre compte eût été plus facile à rendre, & notre conscience ne seroit pas chargée des pechez sans nombre que nous avons faits depuis le temps même où nous étions déjà si coupables. Il n'est aucun de ces pechez qui ne porte avec lui une obligation indispensable de les expier par la penitence; cependant nous sommes beaucoup plus criminels, que nous ne l'étions alors, & nous ne sommes pas plus penitens. *Le même.*

De ceux qui se menagent trop dans leur penitence.

Quoi! n'est-ce pas déjà une miséricorde, que Dieu nous laisse faire la justice de nos propres crimes? & nous prétendons nous faire encore une seconde miséricorde; y a-t-il en cela de la justice? Or quand dans notre penitence nous apportons tant de circonspection, de ménagement, de précaution, d'adoucissement, n'est-ce pas, selon la pensée de Tertullien, commettre dans notre penitence des infidelitez qui mériteroient d'être expiées par une autre penitence, & agir dans le tribunal de la miséricorde, d'une manière qui mériteroit d'arriver sur nous les rigueurs de la justice d'un Dieu? Car enfin, Dieu vous avoit mis en main l'épée de sa justice, en vous appellant à la penitence; c'étoit pour retrancher cette affection déréglée, pour couper ces liens & ces attachemens criminels, pour porter la division jusqu'au fond de votre ame, & vous separer des choses avec lesquelles vous aviez une plus étroite liaison; en un mot, c'étoit pour déclarer une guerre sanglante à vos vices, & à vos passions, & vous vous épargnez par lâcheté, vous vous ménagez par délicatesse; rendez donc cette épée, puisque vous ne savez pas la manier; Dieu s'en servira bien d'une autre manière. Quoi! vous ne sçauriez seulement entendre parler d'un jeûne, d'une mortification légère? Quoi! femme mondaine, vous qui passez tant de nuits au jeu & au bal, vous regardez un Confesseur comme un homme insupportable, parce qu'il vous ordonne de veiller une heure pour l'employer à la priere, &c. *L'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne. Sermon sur la Penitence.*

De la fermeté de la penitence & de la satisfaction.

Si vous ne rendez justice à Dieu, il se la fera lui-même. C'est un créancier à qui l'on ne fait point banqueroute; & si cela est, où en êtes-vous? Qu'il est horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant! De quelle pesanteur sont les coups qui partent d'un bras tout-puissant? *Si habes brachium sicut Deus.* La penitence est un acte de justice; elle doit donc

Job. 40.

proportionner la satisfaction à l'offense; mais le moyen qu'un pecheur le puisse faire? L'offense est en quelque façon infinie, puis qu'elle attaque une majesté infinie; & que peut faire l'homme qui ne soit tres-borné? Il doit dix mille talens à la justice de Dieu, & à peine peut-il payer un denier: ne doit-il donc pas avouer qu'il est insolvable, & qu'il est perdu si Dieu veut le faire payer à la rigueur? Il n'y avoit qu'un Dieu qui pût satisfaire à la rigueur, qui pût offrir une réparation égale à l'offense; & c'est pour cela qu'il a fallu que le Fils de Dieu se fît homme, qu'il mourût sur la croix, où il a offert son sang, qui est d'un prix infini, pour réparer nos offenses, & satisfaire pleinement à la justice de Dieu. Mais ce prix ne nous peut être utile, s'il ne nous est appliqué par la penitence, qui doit être severe & rigoureuse, à proportion de la grandeur du peché. *Le P. Népveu, dans ses Reflexions Chrétiennes, Tome 1. pour le quatorzième jour de Janvier.*

Sur le même sujet.

Si vous faites reflexion que la peine temporelle qu'on vous impose, ou que vous vous imposez vous-même dans la penitence, est la compensation d'une peine éternelle, vous ne vous ferez pas trop indulgent. Avez-vous de la peine à payer un denier, quand on vous remet dix mille talens? S'il n'est pas nécessaire qu'il y ait de l'égalité entre la chose qui compense, & celle qui est compensée, il doit y avoir au moins quelque proportion: si on ne vous demande pas autant que vous devez, au moins payez autant que vous pouvez. En vérité, gardez-vous bien les regles d'une juste compensation, quand pour une peine infinie qu'on vous remet, pour toute penitence vous vous contentez de quelques prieres vocales, dites avec si peu d'attention, que de votre penitence même vous en faites une nouvelle matière de penitence? quand vous renfermez dans une heure ou deux, la penitence qui doit expier des pechez qui mériteroient des peines éternelles? C'est que vous ne concevez pas assez ce que c'est qu'une peine éternelle, ou que vous ne pensez pas assez que vous l'avez méritée. *Le même, pour le douzième jour de Février.*

De l'exercice de la penitence.

Rien n'est plus nécessaire que l'exercice de la penitence, & rien n'est plus rare. La plupart la releguent dans les Cloîtres, & se persuadent qu'elle ne convient qu'aux Religieux. Les peines sont-elles donc pour les innocens, & non pas pour les coupables? L'exercice de la penitence est souvent une œuvre de surrogation pour les Religieux; mais il est une œuvre d'obligation pour les personnes du monde. D'autres s'imaginent qu'il n'est que pour les grands pecheurs; il en est peu dans le monde, qui ne le soient assez pour avoir besoin de penitence. S. Augustin, cet homme si éclairé, proteste qu'il n'est point de Chrétien qui ne doive trembler, si la mort le surprend sans s'être exercé dans la pratique de la penitence. Mais que renferme cet exercice de la penitence? Le réduire à quelques prieres, comme sont la plupart des gens du monde, c'est les amuser & les tromper; les obliger aussi aux jeûnes extraordinaires, aux haïres, & aux cilices, c'est ou les reburrer, ou les effrayer, ou même les desesperer. Pour s'accommoder à leur foiblesse, on leur propose un exercice de penitence qui peut convenir à toutes sortes de personnes, de quelque condition, de quelque profession, de quelque sexe, & de quelque âge qu'elles soient. C'est d'accepter par esprit de penitence, tous les accidens de cette vie, les pertes de biens,

les maladies, & tout ce qui nous peut arriver par les ordres de la Providence. *Le même, Tome quatrième.*

Delicately  
de la plu-  
part des  
Chrétiens  
sur l'article  
de la peni-  
tence.

La première disposition que Dieu demande d'une personne qui veut sincèrement faire pénitence, est une constante volonté de tout souffrir, & de tout faire pour lui. Mais la délicatesse des hommes va à l'excès, & les choses sont tellement changées, que ce n'est plus le pénitent qui dit au Ministre du Seigneur ce que Saint Paul dit au Sauveur même : *Quid me vis facere?* C'est le Confesseur qui est bien souvent réduit à faire la volonté du pénitent,

& à lui dire comme Jésus-Christ à cet aveugle de l'Evangile : *Quid vis ut faciam tibi?* que voulez-vous que je vous fasse? On veut être ménagé selon la foible disposition de son cœur; on se réserve le droit d'être soi-même son propre juge; on ne veut qu'un Directeur facile, qui ne voit pas dans les replis de la conscience, mais qui se contente de quelque bonne volonté; on reçoit quelques-uns de ses avis, mais on n'en peut pas souffrir plusieurs autres. *Monsieur Flechier, Panegyrique de la Conversion de Saint Paul.*

## PERSEVERANCE.

PERSEVERANCE DANS LA VERTU, ET DANS LE Service de Dieu; inconstance dans le bien, &c.

### AVERTISSEMENT.

Comme la persévérance dans la grace, dans l'exercice des vertus, & dans le service de Dieu, a une étroite liaison avec la rechute dans le péché, la plupart des Prédicateurs les joignent ensemble; aussi est-il bien difficile de parler de l'une sans dire quelque chose de l'autre. Cela n'empêche pas néanmoins qu'on n'en puisse faire deux sujets de Discours, & qu'on ne les puisse traiter séparément. Car on peut exhorter à la persévérance dans le service de Dieu, en montrant l'indignité de le quitter pour mener une vie mondaine; & on peut détourner les pécheurs de se replonger dans les vices, dont la miséricorde de Dieu les a retirés.

Ainsi nous ramasserons ici, tout ce que nous avons trouvé de plus remarquable sur ce sujet de la Persévérance, sans parler qu'indirectement de la rechute, comme nous parlerons en son lieu de la rechute, sans parler directement de la Persévérance.

Il faut seulement bien remarquer que nous parlons ici de la Persévérance, entant qu'elle est une vertu, pour laquelle la grace ne nous manque jamais; & non pas de la Persévérance finale, qui est un don & une faveur spéciale, que Dieu ne doit à personne, & qui dépend uniquement de sa pure bonté, ainsi que nous l'expliquerons dans la suite.

Ce sujet se traite ordinairement après Pâques pour exhorter les fideles à conserver la grace qu'ils ont reçue en cette Feste, & à ne point retomber dans le péché, dont ils se sont repentis; quoi que cette matière puisse être très-utile en tout temps.

### PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Desseins, & Plans de Discours sur ce sujet.

I. ON peut prendre pour dessein d'un Discours cette proposition également véritable, terrible & consolante: Que la persévérance dans le bien, & dans le service de Dieu jusqu'à la fin, est la seule marque de prédestination, sur laquelle on puisse compter; puisqu'elle est fondée sur trois choses certaines, & qui ne peuvent nous tromper. Sçavoir, 1°. Sur la parole & la promesse de Dieu, qui y sont solennellement engagés. 2°. Sur la manière constante, & la conduite uniforme que Dieu tient dans le salut des justes, de ne refuser jamais le don de la persévérance finale à ceux qui ont constamment persévéré dans l'exercice des vertus chrétiennes. 3°. Sur l'équité de ce juste Juge, qui, comme dit Saint Paul, rend une couronne de justice à ceux qui ont été fideles à son service. C'est le paragraphe de ce Discours.

Première Partie. Il faut faire voir que la prédestination à la gloire est attachée à la persévérance dans la grace, & dans le service de Dieu; c'en est donc conséquemment la marque la plus assurée; la parole & la promesse de Dieu même y sont engagées: *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit*, dit le Sauveur dans

l'Evangile. Ce qui est confirmé par plusieurs autres passages, & par quelques paraboles, qui marquent, 1°. Que Dieu n'a promis son Royaume, & la couronne du Ciel qu'à cette condition: *Nemo coronabitur, nisi qui legitime certaverit*. Or quand une chose est promise sous condition, comme on n'y peut prétendre qu'après l'avoir accomplie, aussi a-t-on droit de la demander quand on l'a accomplie fidelement. Dieu donc qui par sa bonté a promis de donner le Ciel à la persévérance, ne le peut refuser à ceux qui ont constamment persévéré. 2°. La persévérance est même une condition inséparable de toutes les vertus, auxquelles Dieu a fait la même promesse, telles que sont les huit Beatitudes, la Foi, l'Espérance, la Charité, & tout ce qui nous peut donner quelque assurance morale du salut, qui n'a de force, d'efficace, & de certitude qu'autant que la persévérance dans ces vertus leur en donne. 3°. Cette condition étoit nécessaire, puisque sans cela les hommes eussent donné des bornes à leurs travaux, & eussent limité le temps de leurs services, laissez & rebutez des peines qui sont inséparables de l'exercice de la vertu.

Seconde